



TABLEAU DE BORD 2019

des PME et des
entrepreneurs
indépendants

La Direction générale de la Politique des P.M.E. publie sa quatrième édition du « Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants ». L'objectif principal est de dresser un état des lieux de la vie des PME et des entrepreneurs indépendants, deux acteurs économiques clés en Belgique, sur la base d'une série d'indicateurs fondamentaux.



PF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energi

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Nr d'entreprise : 0314.595.348

tél. 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ + 32 2 277 51 11



○ SPFEco



○ @fodeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfecoco](https://www.instagram.com/spfecoco)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Editeur responsable :

Regis Massant

Président a.i. du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

222-19

Table des matières

Executive summary.....	9
1. Introduction.....	11
1.1. Définition des concepts.....	12
1.1.1. Les PME.....	12
1.1.2. Les entrepreneurs indépendants.....	13
1.2. Sources statistiques.....	13
1.2.1. Statistics Belgium.....	13
1.2.2. Eurostat.....	15
1.2.3. Office national de sécurité sociale.....	16
1.2.4. Banque Carrefour de la sécurité sociale.....	16
1.2.5. Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants.....	17
1.2.6. SPF Sécurité sociale.....	17
2. Démographie des PME.....	18
2.1. Profil des PME.....	18
2.1.1. Taille.....	21
2.1.2. Secteurs.....	22
2.1.3. Forme juridique.....	24
2.1.4. Echanges commerciaux avec le Royaume-Uni.....	27
2.2. Faillites.....	29
2.3. Emploi.....	33
2.4. Digitalisation.....	37
2.4.1. Ordinateur et connexion internet.....	38
2.4.2. Spécialistes TIC.....	38
2.4.3. Site web.....	38
2.4.4. Ventes.....	39
2.4.5. Facturation.....	42
2.5. Comparaison internationale.....	43
2.5.1. Densité.....	43
2.5.2. Nombre d'entreprises.....	44

2.5.3. Emploi.....	45
2.5.4. Valeur ajoutée.....	46
2.5.5. Digitalisation	48
2.6. Tableau récapitulatif sur la démographie des PME.....	52
3. Démographie des entrepreneurs indépendants.....	53
3.1. Profil.....	53
3.1.1. Age.....	54
3.1.2. Nature de l'activité.....	55
3.1.3. Secteurs.....	57
3.1.4. Statut d'étudiant-indépendant.....	58
3.2. Cotisations sociales.....	59
3.3. Comparaison internationale.....	60
3.4. Tableau récapitulatif sur la démographie des entrepreneurs indépendants.....	64
4. Entreprenariat féminin.....	65
4.1. Les femmes sur le marché du travail.....	65
4.2. Le statut d'indépendant.....	66
4.3. Diversité.....	69
4.4. Comparaison internationale.....	72
4.5. Tableau récapitulatif sur l'entreprenariat féminin.....	76

Liste des tableaux

Tableau 1.	Définition des PME et catégories selon la Commission européenne	12
Tableau 2.	Définition des PME et catégories selon l'Observatoire des PME.....	13
Tableau 3.	Densité du nombre de PME pour 1.000 habitants.....	19
Tableau 4.	Taux de création brut des PME.....	20
Tableau 5.	Taux de cessation des PME.....	20
Tableau 6.	Taux de création net.....	20
Tableau 7.	Taux de turbulence des PME.....	21
Tableau 8.	Importations et exportations entre la Belgique et le Royaume-Uni par taille d'entreprise.....	28
Tableau 9.	Top 5 de l'emploi (postes de travail) dans le secteur privé en 2018.....	35
Tableau 10.	Entreprises par taille en 2017.....	45
Tableau 11.	Personnes employées par taille d'entreprise en 2017.....	46
Tableau 12.	Valeur ajoutée et répartition par taille d'entreprise en 2017.....	47
Tableau 13.	Indicateurs du chapitre « démographie des PME »	52
Tableau 14.	Densité du nombre d'entrepreneurs indépendants et aidants pour 1.000 habitants.....	54
Tableau 15.	Montant d'encaissement des cotisations sociales.....	59
Tableau 16.	Demandes de dispenses de cotisations sociales.....	60
Tableau 17.	Indicateurs du chapitre « démographie des entrepreneurs indépendants ».....	64
Tableau 18.	Evolution du nombre d'indépendants selon le genre, par origine, 2008-2015.....	71
Tableau 19.	Indicateurs du chapitre « entrepreneuriat féminin »	77

Liste des graphiques

Graphique 1.	PME assujetties à la TVA.....	19
Graphique 2.	Taille des entreprises en 2016, 2017 et 2018.....	21
Graphique 3.	PME dans les trois principaux secteurs.....	22
Graphique 4.	Répartition des catégories d'employeurs dans les trois principaux secteurs en 2018.....	23
Graphique 5.	Principaux secteurs au sein des différentes catégories de tailles d'entreprise en 2018.....	24
Graphique 6.	Répartition des formes juridiques des PME en 2018.....	25
Graphique 7.	Les trois principales formes juridiques chez les PME.....	26
Graphique 8.	Répartition des formes juridiques par catégorie d'employeurs.....	27
Graphique 9.	Faillites des petites PME et postes de travail perdus.....	29
Graphique 10.	Nombre de postes de travail perdus dans les petites PME selon le type de contrat.....	30
Graphique 11.	Faillites et emplois perdus par taille d'entreprise.....	31
Graphique 12.	Faillites par forme juridique (< 50 travailleurs).....	32
Graphique 13.	Faillites et emplois perdus des petites PME dans les trois principaux secteurs.....	33
Graphique 14.	Salariés du secteur privé selon la taille de l'entreprise.....	34
Graphique 15.	Employeurs ayant fait usage de la mesure « premier engagement » pour un 1 ^{er} travailleur.....	36
Graphique 16.	Employeurs ayant fait usage de la mesure « premier engagement » pour un 1 ^{er} travailleur (par région).....	37
Graphique 17.	Types de sites web des PME.....	39
Graphique 18.	PME recevant des commandes via site internet ou applications mobiles.....	40
Graphique 19.	PME réalisant des ventes via un site internet ou des « apps », selon le pourcentage du chiffre d'affaires.....	41
Graphique 20.	Nombre d'entreprises effectuant des ventes via un site internet ou des « apps » et part de leurs ventes effectuées par ce biais (B2C, B2B et B2G).....	42
Graphique 21.	Utilisation des factures électroniques et papier.....	43
Graphique 22.	Nombre de PME pour 1.000 habitants dans les secteurs non financiers en 2017.....	44
Graphique 23.	Valeur ajoutée par personne employée et par taille d'entreprise en 2017.....	47
Graphique 24.	Diplômés en STEM pour 1.000 habitants âgés de 20 à 29 ans en 2016.....	48
Graphique 25.	Entreprises utilisant des spécialistes en TIC, hors secteur financier, en 2018.....	49

Graphique 26. Entreprises disposant d'un site internet ou d'une page d'accueil en 2018.....	50
Graphique 27. Entreprises disposant d'un site internet avec fonctionnalités complexes.....	50
Graphique 28. Entreprises envoyant des factures électroniques en 2017.....	51
Graphique 29. Entreprises utilisant un réseau informatique pour effectuer des ventes (au moins 1 % du chiffre d'affaires) en 2018.....	52
Graphique 30. Indépendants et aidants.....	54
Graphique 31. Indépendants actifs, starters et cessants par catégorie d'âge en 2018.....	55
Graphique 32. Assujettis selon la nature de l'activité.....	56
Graphique 33. Starters selon la nature de l'activité.....	56
Graphique 34. Cessants selon la nature de l'activité.....	57
Graphique 35. Assujettis étudiants-indépendants par genre.....	59
Graphique 36. Part des indépendants dans la population active occupée en 2018 pour les pays de l'UE15.....	61
Graphique 37. Part des indépendants occupant des travailleurs en 2018 pour les pays de l'UE15.....	61
Graphique 38. Nombre d'indépendants pour 1.000 habitants âgés de 15 à 74 ans pour les pays de l'UE-15, en 2018.....	62
Graphique 39. Cinq principaux secteurs dans lesquels les indépendants sont actifs en 2018.....	63
Graphique 40. Taux d'activité et d'emploi par genre (20-64 ans) en Belgique en 2018.....	66
Graphique 41. Indépendants et aidants par genre.....	67
Graphique 42. Indépendants et aidants par secteur selon le genre en 2018.....	68
Graphique 43. Administrateurs indépendants par secteur selon le genre en 2018.....	69
Graphique 44. Répartition des indépendants, selon le genre, par origine, 2015.....	70
Graphique 45. Taux d'activité chez les femmes (20-64 ans) pour les pays de l'UE15 en 2018, et évolution par rapport à 2017.....	72
Graphique 46. Taux d'emploi des femmes (20-64 ans) pour les pays de l'EU15 en 2018 et évolution par rapport à 2017.....	73
Graphique 47. Part des indépendantes parmi les femmes en emploi (15-64 ans) pour les pays de l'UE15 en 2018 et évolution par rapport à 2017.....	74
Graphique 48. Part des femmes dans la population des indépendants pour les pays de l'UE15 en 2018 et évolution par rapport à 2017.....	75
Graphique 49. Part des femmes dans la population des fondateurs de start-ups pour les pays de l'UE en 2018.....	76



Executive summary

Le nombre de PME en Belgique a augmenté de 3,6 % en 2018, soit une augmentation de 34.281 PME par rapport à 2017, pour atteindre 974.721 entreprises de moins de 250 travailleurs. Les PME sans employé ont connu la plus forte croissance. Leur nombre a augmenté de 4,6 %. Les principaux secteurs en nombre de PME sont :

- les professions libérales,
- le commerce et
- la construction.

Le commerce était jusqu'en 2016 le secteur affichant le plus grand nombre de PME. Ce secteur a toutefois été rattrapé en 2017 par les professions libérales qui présentent une croissance soutenue au cours de ces dernières années. Cette tendance se poursuit en 2018 avec un accroissement de 7.760 PME (+4,3 %) dans ce secteur par rapport à 2017.

Les personnes physiques et les sociétés privées à responsabilité limitée restent les formes juridiques les plus prisées chez les PME, avec des parts respectives de 45,9 % et 34,8 %.

96.508 PME ont été créées en 2018 et 62.205 PME assujetties à la TVA ont été supprimées. Parmi les entreprises de moins de 50 travailleurs (les petites PME), 9.860 faillites ont été déclarées. Elles ont causé la perte de 15.806 postes de travail : 7.878 temps pleins, 4.145 temps partiels et 3.783 postes d'employeurs salariés. Ces faillites ont particulièrement touché le commerce, l'horeca et la construction.

Le nombre de travailleurs dans les petites PME (soit les micro-entreprises et les petites entreprises) a augmenté de 1,1 % en 2018. Il a évolué de 0,3 % dans les micro-entreprises et de 1,6 % dans les petites entreprises. Le nombre d'employeurs ayant fait appel à la mesure pour un premier engagement entre le 4^e trimestre de 2017 et celui de 2018 a augmenté de 34 %.

Une comparaison internationale indique que les Pays-Bas, et dans une moindre mesure la Belgique, ont connu une augmentation du nombre de PME en 2017 (+5,1 % et +0,8 % respectivement), tandis que le nombre de PME a diminué de 4,1 % en France et de 3,5 % en Allemagne. Les Pays-Bas ont également la plus grande croissance du nombre de personnes employées dans des PME (3 %). En Allemagne, elle était de 1,7 %, en Belgique de 1,4 % tandis que la France a connu une baisse de 7 %. La valeur ajoutée par personne occupée dans les petites et moyennes entreprises était plus grande en Belgique qu'en France, aux Pays-Bas et en Allemagne. Toutefois, en 2017, la valeur ajoutée par personne employée dans les micro-entreprises françaises a dépassé celle de la Belgique.

La plupart des petites et moyennes entreprises belges disposent d'un site internet, qu'il soit basique ou complexe (81,8 %), ce qui situe la Belgique au-dessus de la moyenne européenne. Par contre, les PME néerlandaises et allemandes sont proportionnellement plus nombreuses à disposer d'un site internet de base ou avancé. Les PME belges (15,5 %) ont plus ou moins la même propension à utiliser la facturation électronique que les PME néerlandaises (16,2 %) et allemandes (14,4 %). Elles sont par contre bien plus actives que leurs voisines dans la vente en ligne.

La Belgique comptait 1.112.646 entrepreneurs indépendants et aidants affiliés aux caisses d'assurance sociale au cours du 4^e trimestre de 2018, soit 2,3 % de plus qu'à la même période en 2017. Les secteurs les plus importants en nombre d'indépendants et d'aidants assujettis sont les professions libérales et le commerce (chacun environ 30 %), suivis par l'industrie (22,6 %). C'est la première fois que le secteur des professions libérales compte davantage d'indépendants et aidants que celui du commerce.

Le nombre de starters (aidants inclus) a augmenté de 3,8 % par rapport à l'année précédente. Les secteurs comportant le plus de starters (aidants inclus) sont les professions libérales et l'industrie. La moitié des starters (indépendants et aidants) avait moins de 35 ans.

Le 1^{er} janvier 2017, la nouvelle réglementation sur le statut social des étudiants-indépendants est entrée en vigueur afin d'encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes. Au 1^{er} trimestre de 2019, 6.820 étudiants-indépendants étaient enregistrés.

En comparaison avec les autres pays de l'UE15¹, la part des indépendants dans la population active occupée (en emploi) est avec 13,1 % légèrement en-deçà de la moyenne de 13,9 %. La part des indépendants employant des travailleurs est de 30,4 % en Belgique, légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE15 de 29,9 %.

Le nombre de femmes indépendantes et aidantes a augmenté de 2,6 % en 2018 et on comptait 1,3 % de femmes starters (y compris les aidantes) en plus qu'en 2017. Plus d'un quart des femmes indépendantes et aidantes (28,5 %) menaient leur activité à titre complémentaire. La plupart des femmes indépendantes et aidantes sont actives dans le secteur des professions libérales (39,5 %) et du commerce (29,9 %).

Les femmes sont légèrement sous-représentées parmi les indépendants et aidants d'origine étrangère : en 2015, elles représentaient 31,2 % des indépendants et aidants d'origine étrangère, contre 35,5 % des indépendants et aidants d'origine belge. Entre 2008 et 2015, l'augmentation du nombre de femmes indépendantes et aidantes d'origine étrangère est presque deux fois moins élevée que l'augmentation du nombre d'hommes indépendants et aidants d'origine étrangère.

En Belgique, la part des indépendantes dans la population des femmes actives occupées (9,4 %) est plus faible qu'aux Pays-Bas (12,6 %), mais plus élevée qu'en France (7,9 %) et en Allemagne (6,7 %). La part des femmes dans la population des fondateurs de start-up est bien en-deçà de celle des Pays-Bas, de la France, de l'Allemagne et de la moyenne européenne.

1 UE15 ou l'Europe des Quinze comprend l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Finlande et la Suède.



1. Introduction

Le Tableau de bord a deux objectifs. Il dresse tout d'abord un état des lieux du développement de l'entrepreneuriat en Belgique, à travers des indicateurs de la vie économique des PME et des entrepreneurs indépendants. Il offre de plus un cadre de référence pour la prise de mesures publiques.

Publié chaque année, ce rapport annuel étudie la vie des PME et des entrepreneurs indépendants à travers les années et met à chaque fois de nouvelles thématiques en lumière. Le Tableau de bord 2016 avait inauguré l'analyse de la démographie des PME, des entrepreneurs indépendants, de l'entrepreneuriat féminin et de l'internationalisation des PME. La deuxième publication (2017) a poursuivi et enrichi ce travail avec de nouveaux sujets, tels que l'artisanat. Le Tableau de bord 2018 a consolidé la structure en trois parties (PME, indépendants, entrepreneuriat féminin).

L'édition 2019 du Tableau de bord garde la même structure : démographie des PME (chapitre 2), démographie des entrepreneurs indépendants (chapitre 3) et entrepreneuriat féminin (chapitre 4). Les thématiques suivantes ont été rajoutées par rapport aux éditions antérieures : la digitalisation, la diversité dans l'entrepreneuriat féminin et le commerce avec le Royaume-Uni. Comme dans les éditions précédentes, les chapitres sont à nouveau clôturés par une comparaison internationale.

Les deux acteurs économiques clés du Tableau de bord sont les PME et les entrepreneurs indépendants. Il existe plusieurs définitions de ces deux concepts. Les définitions pertinentes dans le cadre de ce Tableau de bord sont expliquées ci-dessous. L'introduction termine par une description des différentes sources utilisées pour l'analyse des PME et des entrepreneurs indépendants.

1.1. Définition des concepts

1.1.1. Les PME

Il n'existe pas en Belgique de définition univoque des « petites et moyennes entreprises » (PME). La Commission européenne a toutefois fixé une définition européenne des PME dans la recommandation 2003/361/CE. Une définition européenne permet de déterminer sur la base de règles communes quelles entreprises ont droit aux mesures de soutien destinées aux PME.

Cette définition se fonde sur trois critères :

- le nombre de salariés,
- le chiffre d'affaires annuel (hors TVA) ou
- le total du bilan annuel.

Selon la Commission européenne, les PME sont des entreprises qui

- occupent moins de 250 personnes,
- présentent
 - soit un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros,
 - soit un total du bilan ne dépassant pas 43 millions d'euros.

Des seuils sont appliqués à ces critères pour distinguer trois catégories de PME. Le tableau 1 donne un aperçu des catégories et des critères sur lesquels elles sont fondées.

Tableau 1. Définition des PME et catégories selon la Commission européenne²

Catégorie	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires		Total du bilan
Micro-entreprise	< 10	≤ 2 millions d'euros	OU	≤ 2 millions d'euros
Petite entreprise	< 50	≤ 10 millions d'euros		≤ 10 millions d'euros
Moyenne entreprise	< 250	≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros

Le montant du chiffre d'affaires ou du total du bilan n'étant pas toujours disponible, l'Observatoire des PME du SPF Economie recourt le plus souvent au critère du nombre de salariés pour définir une PME. De la même façon, les statistiques structurelles sur les entreprises d'Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, utilisent uniquement le nombre de personnes occupées pour définir la taille d'une entreprise³. A l'instar de la Commission européenne, l'Office national de sécurité sociale (ONSS) considère qu'une PME doit satisfaire à plusieurs conditions au niveau de l'emploi et du chiffre d'affaires. Mais ne disposant que d'informations relatives à l'emploi, c'est le seul critère pris en considération pour identifier les PME.

Dans les premières éditions du Tableau de bord, le terme PME a été utilisé pour qualifier les entreprises de moins de 50 travailleurs. Pour éviter une confusion avec la définition de la Commission européenne, le terme PME est depuis l'édition 2018 exclusivement utilisé pour les entreprises de moins de 250 travailleurs. Une attention particulière est cependant accordée aux entreprises

2 A la suite d'une consultation publique réalisée en 2018, la Commission européenne examine la nécessité de revoir cette définition (https://ec.europa.eu/info/consultations/public-consultation-review-sme-definition_fr).

3 <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/structural-business-statistics/structural-business-statistics/sme>

de moins de 50 travailleurs au vu de l'importance de ces petites structures en Belgique. En 2018, 99,3 % des entreprises belges occupaient moins de 50 travailleurs. Dans ce Tableau de bord, une entreprise de moins de 50 travailleurs est qualifiée de « petite PME ». Les « petites PME » comprennent les catégories « micro-entreprise » et « petite entreprise ». L'Observatoire des PME applique les mêmes seuils du nombre de salariés que la Commission européenne pour définir les différentes catégories de PME (tableau 2).

Tableau 2. Définition des PME et catégories selon l'Observatoire des PME

Catégorie	Nombre de salariés
Micro-entreprise	0 à 9
Petite entreprise	10 à 49
Moyenne entreprise	50 à 249

1.1.2. Les entrepreneurs indépendants

L'entrepreneur indépendant est une personne qui exerce son activité indépendante sous la forme d'une entreprise individuelle (indépendant en personne physique) ou d'une société (personne morale).

Toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut, est considérée comme « travailleur indépendant ». Son travail s'exerce en dehors de tout lien de subordination. Le travailleur indépendant bénéficie d'un statut social propre et d'un régime de sécurité sociale spécifique. L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) gère la sécurité sociale des travailleurs indépendants et publie des statistiques à leur sujet.

Selon Eurostat, un travailleur indépendant est soit le propriétaire unique, soit le copropriétaire de l'entreprise non constituée en société dans laquelle il travaille. S'il exerce également un autre emploi rémunéré constituant son activité principale, il est alors considéré comme salarié⁴.

1.2. Sources statistiques

Les données analysées dans ce Tableau de bord sont principalement issues d'organismes publics et complétées, le cas échéant, par d'autres sources d'information.

1.2.1. Statistics Belgium

Statistics Belgium⁵ est la Direction générale Statistique du SPF Economie. En tant qu'Office belge de statistique, Statistics Belgium collecte, produit et diffuse des chiffres sur l'économie, la société et le territoire belges.

Les bases de données de Statistics Belgium principalement exploitées dans cette publication ont trait aux assujettis à la TVA et aux faillites.

⁴ <http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Self-employed/fr>

⁵ <https://statbel.fgov.be/fr>

La source de la base de données des **assujettis à la TVA** est la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et la population est celle des entreprises considérées comme assujetties à la TVA par l'administration de la TVA. Les activités exemptées de TVA ne sont donc pas reprises dans cette base de données. Il s'agit souvent d'activités à caractère social, culturel, médical (comme les médecins ou les infirmiers) ou de certaines activités financières. Les entreprises étrangères doivent quant à elles s'identifier lorsqu'elles réalisent en Belgique des opérations visées par le Code de la TVA. Elles sont donc comptabilisées dans la base de données.

Cette base de données comprend le nombre d'assujettis à la TVA ainsi que les créations et les cessations des entreprises assujetties à la TVA. Le nombre de créations correspond à la somme des primo-assujettissements à la TVA, les entreprises qui acquièrent cette qualité pour la première fois, et des ré-assujettissements, les entreprises qui ont déjà été assujetties à la TVA. Les cessations marquent la fin de l'assujettissement à la TVA, ce qui ne signifie pas forcément une cessation d'activité ou une faillite. En ce qui concerne les statistiques de la base de données sur les **faillites**, Statistics Belgium exploite les données issues du répertoire d'entreprises belges. Ces informations sont complétées par les déclarations des tribunaux de commerce. La population regroupe toutes les entreprises soumises à la loi sur les faillites. Une entreprise est en faillite lorsqu'elle est durablement en cessation de paiement et que son crédit commercial est ébranlé. Ces deux conditions doivent être réunies.

Les statistiques des assujettis TVA et des faillites sont disponibles par secteur d'activité des entreprises. Les secteurs sont décomposés selon la nomenclature NACE-BEL, la version belge de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.

Les entreprises peuvent également être classées par taille. La **taille** d'une entreprise est définie selon le nombre de salariés enregistrés auprès de l'ONSS. Les classes de tailles utilisées dans la base de données des assujettis à la TVA permettent de distinguer les micro-, petites et moyennes entreprises selon la définition de l'Observatoire des PME. En ce qui concerne les faillites, seules les micro- et petites entreprises peuvent être étudiées.

En octobre 2018, les données concernant la répartition des assujettis à la TVA selon les classes d'emploi ont été révisées pour les années 2008 à 2016. Depuis cette révision, le nombre de travailleurs employés dans une entreprise assujettie à la TVA est déterminé de manière cohérente sur la base des données du quatrième trimestre de l'année concernée. Cela peut produire une différence de chiffres avec ceux publiés dans les éditions précédentes du Tableau de bord.

Enfin, il est possible d'analyser les données selon la forme juridique des entreprises et la localisation du siège de l'entreprise.

Pour les données relatives à la **digitalisation** des entreprises, Statistics Belgium réalise annuellement une enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises.

L'échantillon se limite aux entreprises qui emploient au minimum 2 travailleurs. L'ensemble des secteurs d'activité économiques sont analysés à l'exception de l'agriculture, l'administration publique, les activités des ménages en tant qu'employeurs et les activités extraterritoriales⁶. Les données relatives aux micro-entreprises concernent donc des entreprises de 2 à 9 travailleurs pour cette section spécifique.

Statistics Belgium réalise également chaque année une enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus, à laquelle ce Tableau de Bord fait référence. Cette enquête est associée à celle sur les forces de travail coordonnée par Eurostat : elle s'adresse donc à la même population (explications dans le paragraphe « Eurostat » ci-après).

6 Respectivement les sections A, O, T et U selon le code NACE rév. 2.

1.2.2. Eurostat

Les **fiches techniques SBA**⁷, publiées annuellement par la Commission européenne, analysent la situation des PME au sein des 28 Etats membres de l'Union européenne ainsi que dans certains pays partenaires. Ces fiches dressent un état des lieux du « Small Business Act » pour chaque Etat membre. Elles présentent également certaines tendances économiques récentes et mettent en lumière les principales mesures politiques prises par les autorités nationales et régionales en faveur des PME. Les fiches techniques SBA proposent également une estimation du nombre d'entreprises, de l'emploi et de leur valeur ajoutée selon une méthodologie facilitant les comparaisons internationales.

La fiche technique SBA 2018 contient des estimations pour l'année 2017. Ces estimations sont réalisées sur la base des données issues de l'enquête sur la structure des entreprises (ESE) pour la période 2008-2015.

Les données chiffrées des fiches techniques SBA portent sur « l'économie marchande non financière », soit uniquement l'industrie, la construction, le commerce et les services (NACE 2008 Sections B à J, L, M et N). Elles ne prennent pas en compte les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, et des services qui ne font généralement pas partie de l'économie marchande comme l'éducation et la santé.

Les estimations concernent différentes catégories d'entreprises, définies selon le nombre de travailleurs. Les catégories de micro-, petites et moyennes entreprises correspondent à celles définies par l'Observatoire des PME. Le chiffre d'affaires ou le total du bilan utilisés dans la définition européenne officielle des PME ne sont pas pris en compte.

Les statistiques d'Eurostat présentent l'avantage d'avoir été harmonisées entre les différents pays. Elles sont donc comparables. L'inconvénient est que ces données diffèrent régulièrement de celles publiées par les autorités nationales.

Le Tableau de bord recourt également aux résultats de **l'enquête européenne sur les forces de travail** (EFT-UE). Il s'agit d'une enquête par sondage auprès des ménages, qui fournit des résultats trimestriels sur la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus et des personnes qui ne sont plus actives. L'enquête, coordonnée par Eurostat, est réalisée dans les 28 Etats membres de l'Union européenne ainsi que dans certains autres pays. En Belgique, les données sont récoltées et traitées par Statistics Belgium.

En Belgique, la méthodologie de l'enquête a été améliorée en 2017. Ces changements ont pour conséquence que les résultats de 2017 ne peuvent pas être comparés aux données des années précédentes.

Enfin, les données relatives au commerce extérieur (exportations) proviennent de statistiques du commerce de biens par caractéristique d'entreprise (TEC pour « Trade by Enterprise Characteristics ») publiées par Eurostat. Elles permettent de faire un lien entre d'une part la typologie d'une entreprise (taille, secteur d'activité, type de propriété) et d'autre part les statistiques en matière de commerce extérieur de biens (exportations, importations, pays partenaires, types de produits). Ces données sont issues de la Banque nationale de Belgique qui les fournit annuellement à Eurostat. Les données relatives au commerce extérieur de services ne sont pas incluses. Les données disponibles les plus récentes datent de 2017.

7 https://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/performance-review_en.

1.2.3. Office national de sécurité sociale

Les données statistiques produites par l'Office national de sécurité sociale (ONSS) permettent de suivre l'évolution de l'emploi dans le secteur privé en Belgique. Bien que l'ONSS répertorie l'ensemble des employeurs du secteur privé, cette institution ne dispose d'aucune donnée relative aux travailleurs indépendants et aux sociétés n'occupant pas de personnel salarié. Ces dernières catégories sont pourtant également des PME.

Les données de l'ONSS utilisées dans le Tableau de bord portent sur trois chiffres clés :

- le nombre de travailleurs occupés,
- le nombre de postes de travail occupés et
- le volume de travail.

La statistique des **travailleurs occupés** comptabilise au dernier jour du trimestre tant les travailleurs présents que ceux dont le contrat de travail est suspendu, mais non rompu (maladie, repos de grossesse, congé, etc.). Lorsqu'un travailleur exécute plusieurs contrats de travail simultanés en fin de trimestre, il ne sera comptabilisé qu'une fois.

La statistique des **postes de travail occupés** enregistre le nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est exclusivement due à ces travailleurs à occupations multiples.

La détermination du **volume de travail** exprimé en équivalents temps plein se base sur toutes les périodes de travail rémunérées déclarées pour l'ensemble du trimestre. Les périodes de travail rémunérées d'un travailleur ayant été occupé au cours du trimestre chez plusieurs employeurs, sous plusieurs statuts et/ou sous différents régimes de travail, sont donc toutes prises en considération.

La taille de l'entreprise de l'employeur dans ces statistiques dépend du nombre de postes de travail. L'ONSS établit différentes classes de taille d'employeurs permettant d'analyser les micro- et les petites entreprises.

La répartition d'après le groupe sectoriel s'appuie sur la commission paritaire mentionnée par l'employeur. Un employeur ne relève théoriquement que d'une commission paritaire, déterminée en fonction de son activité principale.

En plus des statistiques sur l'emploi, l'ONSS fournit également à l'Observatoire des PME des données agrégées sur le recours à la mesure « **premiers engagements** ». Cette mesure fait partie du tax shift et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les données trimestrielles portent sur le nombre d'employeurs recourant à cette mesure, par secteur et par région. La mesure et son utilisation sont détaillées au chapitre 2.

1.2.4. Banque Carrefour de la sécurité sociale

La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) est une institution publique centralisant l'échange de données entre différents organismes de sécurité sociale en Belgique. Ainsi, l'ONSS, l'INASTI, l'ONEM, l'INAMI et le SPF Sécurité sociale entre autres peuvent, via un réseau informatique sécurisé et dans des conditions strictes, obtenir l'accès aux informations contenues dans leurs banques de données respectives. La BCSS est chargée de garantir le respect de la protection de la vie privée et la sécurisation des données dans le cadre de ces échanges. Elle met également certaines informations à disposition des autorités politiques et des chercheurs.

Les données utilisées pour la partie « diversité » du chapitre « Entrepreneuriat féminin » proviennent de l'étude « Entrepreneuriat et diversité - Une étude sur l'origine des travailleurs indépendants en

Belgique (février 2019) »⁸ réalisée par le SPF Economie. Celle-ci se base sur la base de données Datawarehouse marché du travail et protection sociale de la BCSS. Il s'agit donc de données administratives couvrant l'ensemble de la population et non d'un échantillon.

1.2.5. Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants

L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) gère la sécurité sociale des travailleurs indépendants. Il possède deux bases de données distinctes : celles des **personnes assujetties** (personnes physiques) et celles des sociétés affiliées (personnes morales). Les données reprises dans le Tableau de bord sont issues de la première banque de données. Il s'agit des statistiques des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants (les administrateurs de société sont inclus dans ces chiffres).

Le nombre de personnes assujetties correspond aux personnes physiques qui relèvent du statut social des travailleurs indépendants de par l'exercice d'une activité professionnelle en tant que travailleur indépendant ou aidant (qualité). L'aidant est une personne physique qui assiste ou remplace un travailleur indépendant dans l'exercice de son activité sans être liée par un contrat de travail. Il s'agit souvent, mais pas nécessairement, d'un membre de la famille.

Ces deux groupes sont subdivisés selon la nature de l'activité. La nature de l'activité indique si la profession est exercée comme une activité principale, complémentaire ou après l'âge de la pension. Si l'activité indépendante est l'unique source de revenus professionnels, le travailleur est considéré comme indépendant « à titre principal ». Les indépendants « à titre complémentaire » exercent simultanément et principalement une autre activité professionnelle.

Ces données peuvent être réparties selon la branche d'activité qui correspond aux principaux groupes de la nomenclature des professions propre au statut social des travailleurs indépendants. Cette codification des professions diffère des codes d'activité NACE-BEL 2008.

La base de données des assujettis offre notamment des statistiques sur le nombre d'assujettis, de starters et de cessants. Le nombre total d'assujettis comprend les indépendants et aidants actifs au cours du 4^e trimestre de l'année en question. Un indépendant qui a cessé ses activités durant le 4^e trimestre est donc considéré comme un actif lors de l'année en question. Les starters sont des indépendants et aidants assujettis qui ont commencé leur activité professionnelle au cours de l'année en question. Il peut s'agir d'une première affiliation ou d'une reprise d'une activité. Un indépendant ou aidant peut donc être comptabilisé deux fois dans la population des starters s'il démarre une activité, est inactif pendant au moins un trimestre et reprend cette activité au cours de la même année. Les cessants et aidants sont les indépendants assujettis qui mettent fin à leur activité professionnelle au cours de l'année étudiée.

Enfin, l'INASTI fournit à l'Observatoire des PME des données portant sur le statut des étudiants indépendants. Elles sont disponibles depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce statut et les premiers résultats de son utilisation sont abordés dans le chapitre 3.

1.2.6. SPF Sécurité sociale

La Direction générale Indépendants du SPF Sécurité sociale est le centre d'expertise pour le statut social des travailleurs indépendants en Belgique. Le SPF gère les greffes de la Commission des **dispenses de cotisations**. Cette dernière peut accorder aux indépendants une dispense provisoire du paiement des cotisations de sécurité sociale s'ils se trouvent dans le besoin.

Le SPF Sécurité sociale dispose également de statistiques relatives au montant des cotisations sociales versées par les indépendants.

8 <https://economie.fgov.be/fr/publications/entrepreneuriat-et-diversite>



2. Démographie des PME

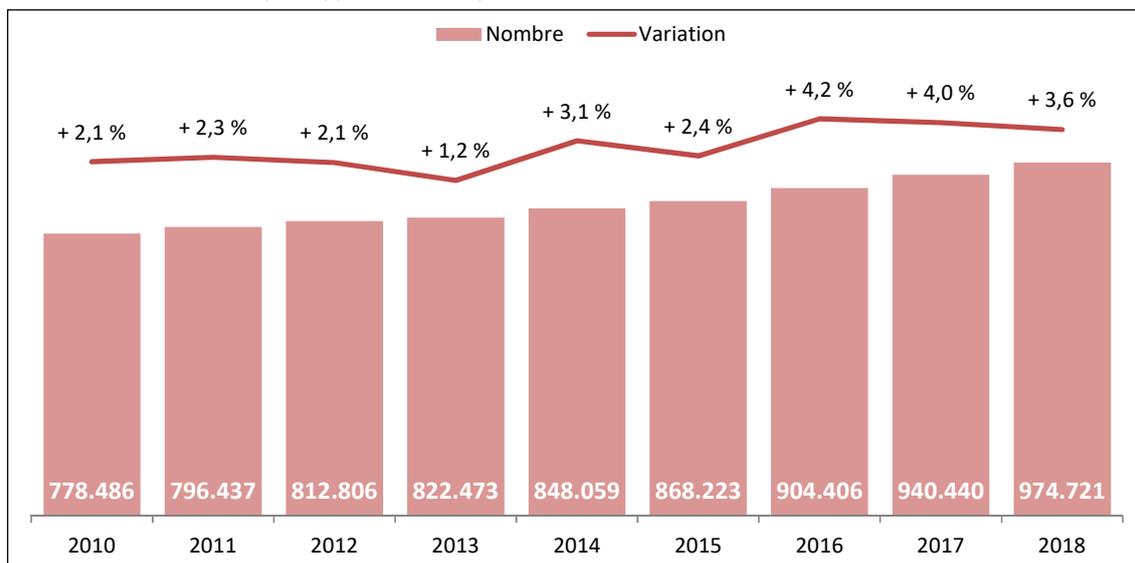
2.1. Profil des PME

La description du profil des PME est réalisée grâce à la base de données des assujettis à la TVA de Statistics Belgium.

En 2018, 976.309 entreprises étaient assujetties à la TVA en Belgique. 974.721, soit 99,8 %, de ces entreprises étaient des PME. La croissance du nombre de PME s'élevait à 3,6 % en 2018, en léger recul par rapport à 2016 et 2017. Elle reste cependant supérieure à la croissance observée de 2010 à 2013.

Graphique 1. PME assujetties à la TVA

Nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

Au 1^{er} janvier 2019, la Belgique comptait 85 assujettis à la TVA pour 1.000 habitants contre 83 au 1^{er} janvier 2018.

Tableau 3. Densité du nombre de PME pour 1.000 habitants

01.01.2012	01.01.2013	01.01.2014	01.01.2015	01.01.2016	01.01.2017	01.01.2018	01.01.2019
72	73	74	76	77	80	83	85

Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

96.508 PME assujetties à la TVA ont été créées en 2018, soit une croissance de 3 % du nombre de créations de PME par rapport à 2017. Il s'agit de 85.750 primo-assujettissements, soit des entreprises ayant acquis la qualité d'assujetti à la TVA pour la première fois, et de 10.758 réassujettissements, soit des entreprises qui acquièrent la qualité d'assujetti à la TVA après l'avoir perdue au moins une fois.

Le taux de création brut de PME, soit le nombre de nouvelles PME par rapport au nombre total de PME l'année précédente, s'élevait à 10,3 % en 2018 soit 0,1 point de pourcentage de moins qu'en 2017 (10,4 %).

Tableau 4. Taux de création brut des PME⁹

En pourcentage.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
9,1	9,2	9,0	8,6	11,1	9,5	10,5	10,4	10,3

Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

Après les diminutions observées en 2015 et 2016, le nombre de cessations est reparti à la hausse en 2017 (+4,2 %). Cette tendance se confirme en 2018 avec 62.205 cessations de PME assujetties à la TVA, soit 8 % de plus qu'en 2017 (57.588). En 2017, la hausse était de 4,2 % par rapport à 2016.

Le taux de cessation des PME, soit le nombre de cessations de PME inscrites au registre de la TVA par rapport au nombre total de PME l'année précédente, s'élevait à 6,6 % en 2018, soit une hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Tableau 5. Taux de cessation des PME¹⁰

En pourcentage.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
7,0	6,9	6,9	7,4	8,0	7,1	6,4	6,4	6,6

Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

Le taux de création net, soit la différence entre le taux de création brut et le taux de cessation, s'est élevé à 3,6 % en 2018. Ce taux est en recul par rapport à 2016 et 2017, mais reste supérieur aux taux de création enregistrés au cours de la période 2010-2015.

Tableau 6. Taux de création net

En pourcentage.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2,1	2,3	2,1	1,2	3,1	2,4	4,2	4,0	3,6

Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

Le taux de turbulence des PME, un indicateur de la dynamique de l'économie, est le rapport entre, d'une part, la somme des créations et des cessations de PME, et d'autre part, le nombre d'entreprises assujetties à la TVA l'année précédente. En 2018, le taux de turbulence des PME s'élevait à 16,9 %, un taux semblable à celui des années précédentes.

⁹ Dans les éditions précédentes du Tableau de bord, la définition appliquée pour le calcul du taux de création brut de PME était différente, soit le nombre de nouvelles PME par rapport au nombre total de PME la même année. Ceci explique l'écart entre les chiffres affichés pour les années 2010 à 2017 dans cette édition et les précédentes.

¹⁰ Dans les éditions précédentes du Tableau de bord, la définition appliquée pour le calcul du taux de cessation de PME était différente, soit le nombre de cessations de PME du registre de la TVA par rapport au nombre total de PME la même année. Ceci explique l'écart entre les chiffres affichés pour les années 2010 à 2017 dans cette édition et les précédentes.

Tableau 7. Taux de turbulence des PME¹¹

En pourcentage.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
16,2	16,2	15,9	15,9	19,0	16,6	16,9	16,7	16,9

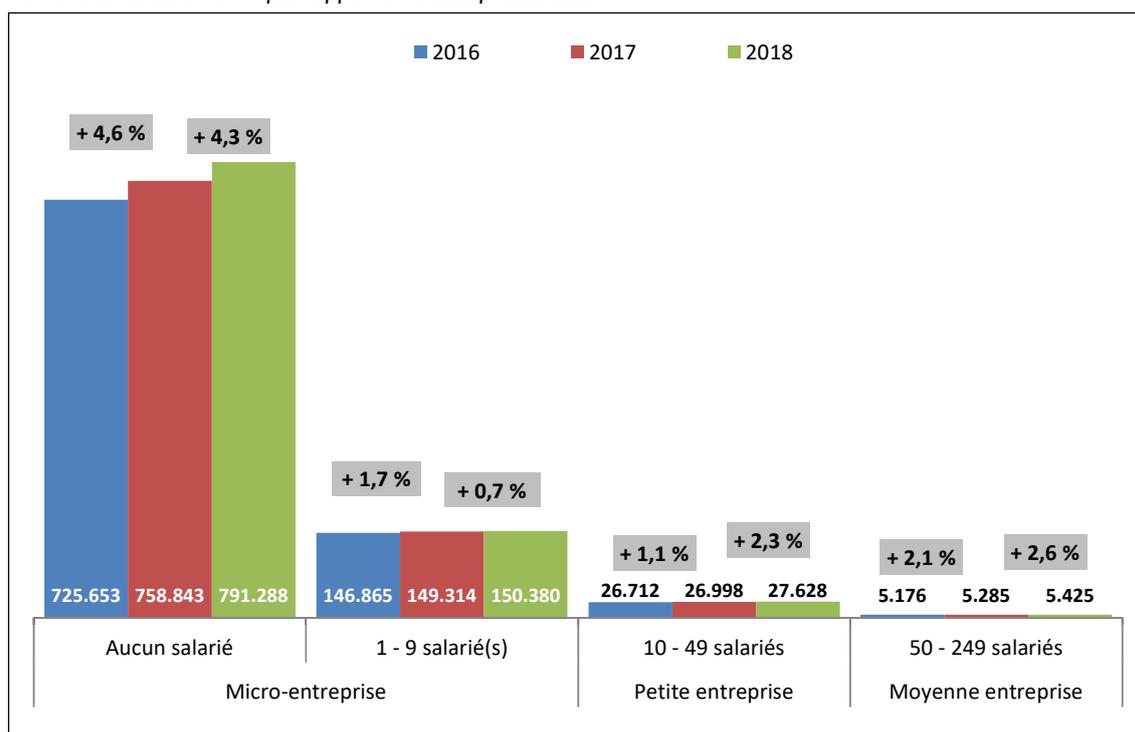
Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

2.1.1. Taille

En 2018, 81,2 % des assujettis à la TVA étaient des entreprises sans travailleur et 15,4 % étaient des entreprises d'1 à 9 travailleur(s). 96,6 % des assujettis à la TVA belges sont donc des micro-entreprises. Les catégories d'entreprises « petites » et « moyennes » forment respectivement 2,8 % et 0,6 % du total des assujettis à la TVA.

Graphique 2. Taille des entreprises en 2016, 2017 et 2018

Nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

11 Dans les éditions précédentes du Tableau de bord, la définition appliquée pour le calcul du taux de turbulence était différente, soit le rapport entre, d'une part, la somme des créations et de cessations de PME, et d'autre part, le nombre d'entreprises assujetties à la TVA la même année. Ceci explique l'écart entre les chiffres affichés pour les années 2010 à 2017 dans cette édition et les précédentes.

Le nombre de micro-entreprises sans travailleur augmente d'année en année. Cette croissance régulière entraîne un accroissement de 4,1 points de pourcentage de la part relative de cette catégorie d'entreprises par rapport à la population de référence sur la période 2008-2018.

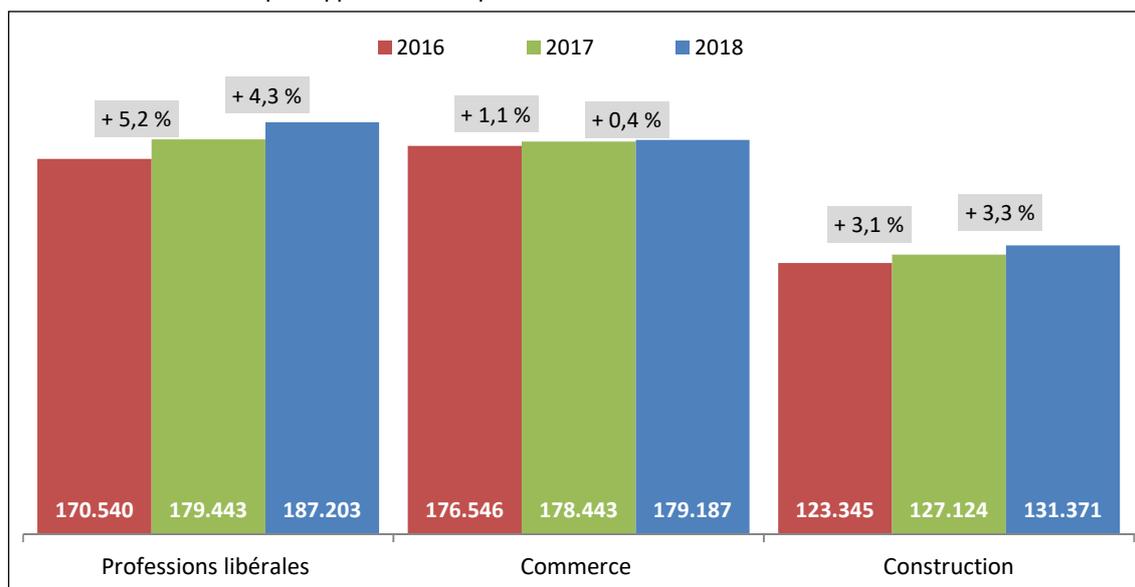
La part relative des micro-entreprises qui emploient de 1 à 9 travailleur(s) est en recul de 3,4 points de pourcentage au cours de cette période, bien que l'effectif de cette catégorie affiche toujours une tendance à la hausse. La part relative des petites entreprises affiche une baisse de 0,6 point de pourcentage tandis que la part relative des moyennes et grandes entreprises reste stable.

2.1.2. Secteurs

Les petites et moyennes entreprises sont particulièrement présentes dans les secteurs des professions libérales¹² (19,2 %), du commerce¹³ (18,4 %) et de la construction¹⁴ (13,5 %). Ces trois secteurs rassemblent conjointement 51,1 % des PME actives en Belgique.

Graphique 3. PME dans les trois principaux secteurs

Nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

Evolution du nombre de PME au sein des trois principaux secteurs

Le commerce était jusqu'en 2016 le secteur affichant le plus grand nombre de PME. Ce secteur a toutefois été rattrapé en 2017 par les professions libérales. Le secteur du commerce affiche en 2018 une croissance plus modeste que les années précédentes (+0,4 %), ce qui représente une hausse de 744 entreprises.

12 NACE-BEL section M (activités spécialisées, scientifiques et techniques).

13 NACE-BEL section G (commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motos).

14 NACE-BEL section F (construction).

Les professions libérales présentent une croissance soutenue au cours des trois dernières années. Cette tendance se confirme en 2018 avec un accroissement de 7.760 PME (+4,3 %) dans ce secteur par rapport à 2017, ce qui représente près d'un quart du total des créations de PME.

Le secteur de la construction présente une croissance supérieure à celle de l'année précédente. Le secteur a gagné 4.247 PME en 2018 contre 3.779 en 2017, mais cela reste légèrement inférieur à l'augmentation de 4.347 PME recensée en 2016.

Malgré sa taille limitée, soit 6,5 % de l'ensemble des PME, le secteur des autres activités de services¹⁵ a fortement contribué aux créations de PME en 2018. Avec 3.332 PME supplémentaires, soit près de 10 % de la hausse totale des PME, ce secteur a connu la plus grande croissance en valeur absolue après les professions libérales et la construction.

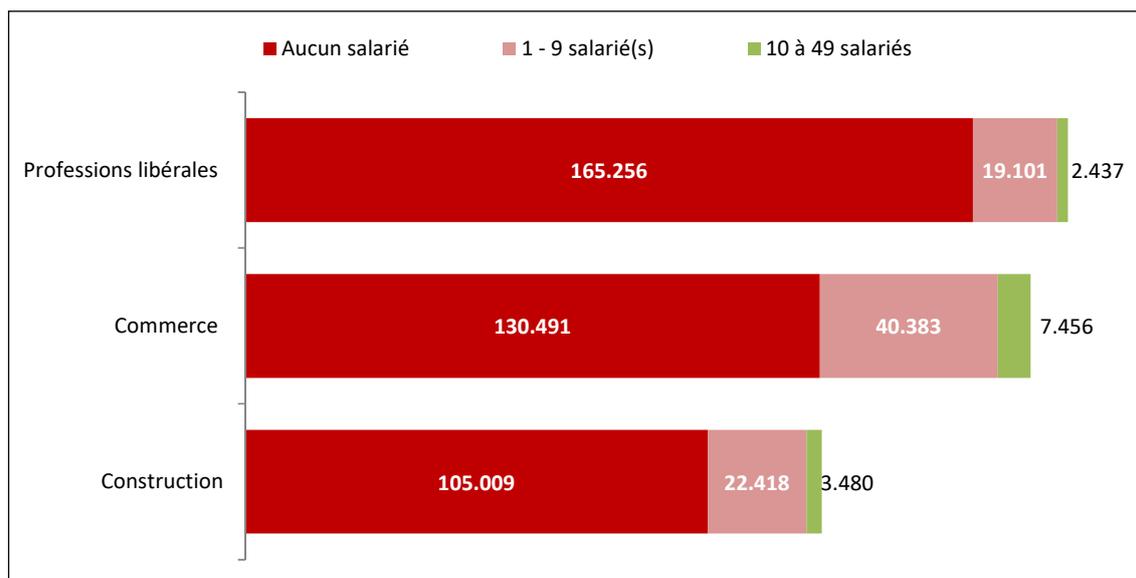
Le nombre de PME du secteur de l'agriculture¹⁶ a augmenté de 71 unités entre 2017 et 2018. Il s'agit d'une inversion de la tendance à la baisse observée dans ce secteur depuis 2008.

Répartition de l'emploi au sein des trois principaux secteurs

88,3 % des PME du secteur des professions libérales sont des entreprises sans employé. La part des PME occupant des travailleurs est plus élevée dans le commerce et la construction. Dans le commerce, 22,5 % des PME emploient 1 à 9 travailleur(s) et 4,2 % occupent 10 à 49 personnes. Dans la construction, il s'agit respectivement de 17,1 % et 2,6 %.

La part des PME sans travailleur est en augmentation dans ces 3 secteurs : cette tendance est particulièrement marquée dans le secteur de la construction, où la part des PME sans travailleur est passée de 73,7 % en 2008 à 79,9 % en 2018. Au cours de la même période, elle est passée de 70,3 % à 72,8 % dans le secteur du commerce, et de 87,7 % à 88,3 % dans le secteur des professions libérales.

Graphique 4. Répartition des catégories d'employeurs dans les trois principaux secteurs en 2018



Source : Statistics Belgium.

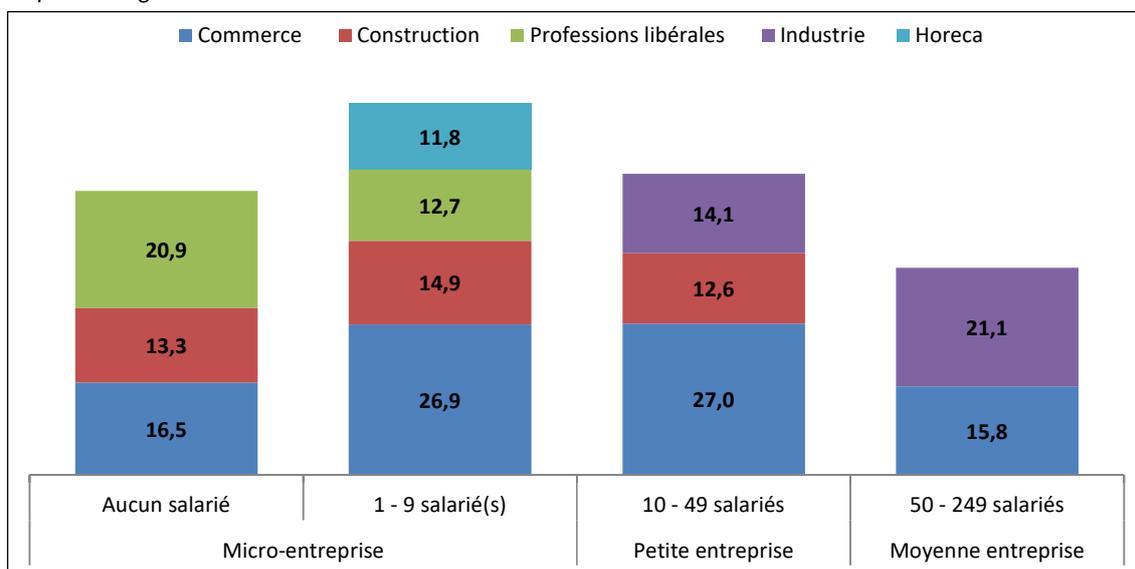
¹⁵ NACE-BEL section S (autres activités de service).

¹⁶ NACE-BEL section A (agriculture, sylviculture et pêche).

Le graphique 5 reprend les secteurs affichant un poids de plus de 10 % au sein des différentes catégories de tailles. Le commerce est un secteur fortement représenté dans toutes les catégories de tailles de PME. En 2018 appartiennent à ce secteur plus d'un quart des PME de 1 à 9 et de 10 à 49 salariés et plus de 15 % des entreprises sans travailleur et des moyennes entreprises. Plus d'une entreprise sans travailleur sur cinq est active dans le secteur des professions libérales. Les moyennes entreprises sont principalement actives dans les secteurs de l'industrie et, dans une moindre mesure, de l'horeca.

Graphique 5. Principaux secteurs au sein des différentes catégories de tailles d'entreprise en 2018

En pourcentage.



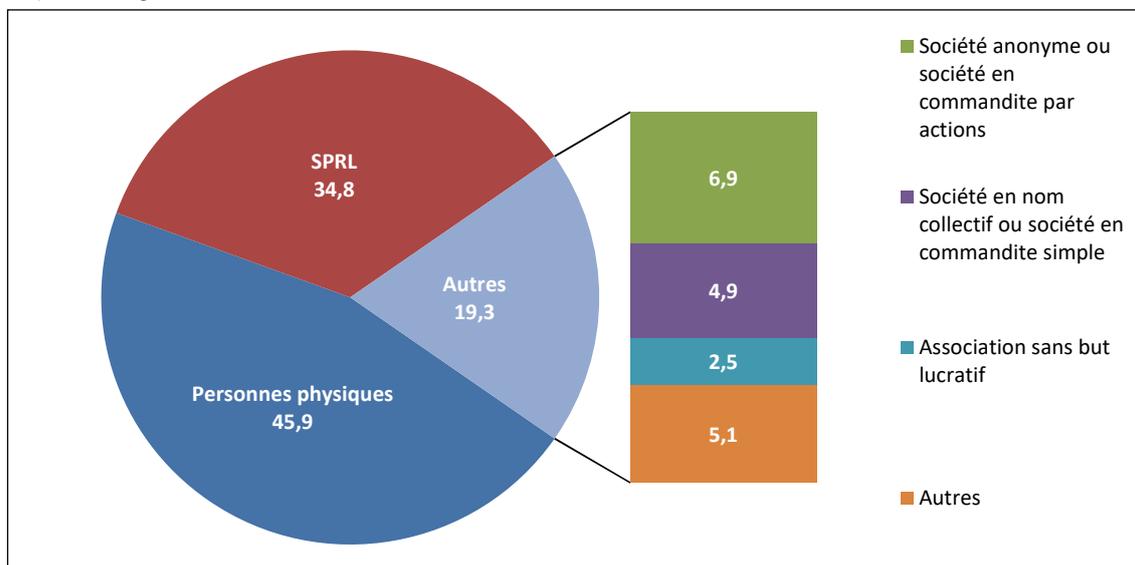
Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

2.1.3. Forme juridique

L'exercice d'une activité indépendante peut s'effectuer en tant qu'entreprise individuelle (indépendant personne physique – 45,9 %) ou sous le couvert d'un véhicule juridique (54,1 %). Le type de personne morale le plus usité est la SPRL (34,8 %).

Graphique 6. Répartition des formes juridiques des PME en 2018

En pourcentage.



La catégorie « autres » comprend les formes juridiques suivantes : société coopérative, association commerciale en participation ou association commerciale momentanée, société commerciale de droit étranger, organisme de droit public, etc.

Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

Les personnes physiques présentent en 2018 une croissance en léger recul par rapport à 2017 : il y avait 16.758 PME sous cette forme de plus qu'en 2017, contre une augmentation de 18.190 PME l'année précédente. Cela correspond à près de la moitié de l'accroissement du nombre de PME en 2018.

Malgré la forte croissance des entreprises individuelles ces dernières années, leur part relative parmi les PME est passée de 49,1 % à 45,9 % entre 2008 et 2018.

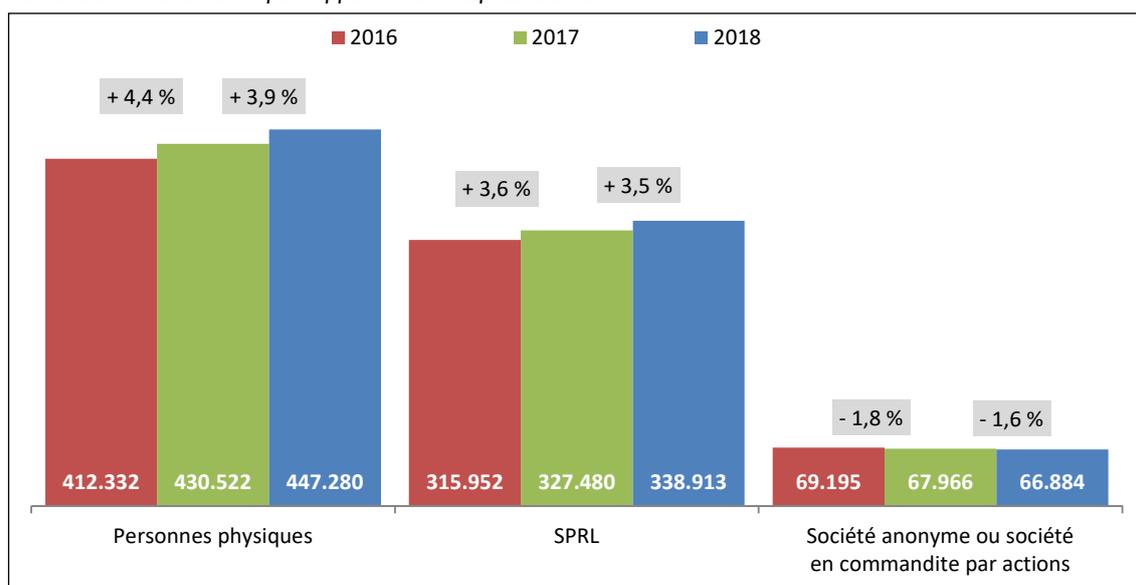
La croissance du nombre de SPRL reste stable par rapport à 2017 et affiche une augmentation de 11.433 PME en 2018.

La tendance à la baisse du nombre de PME exerçant leur activité en sociétés anonymes (SA) et en sociétés en commandite par actions (SCA) se confirme à nouveau en 2018.



Graphique 7. Les trois principales formes juridiques chez les PME

Nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

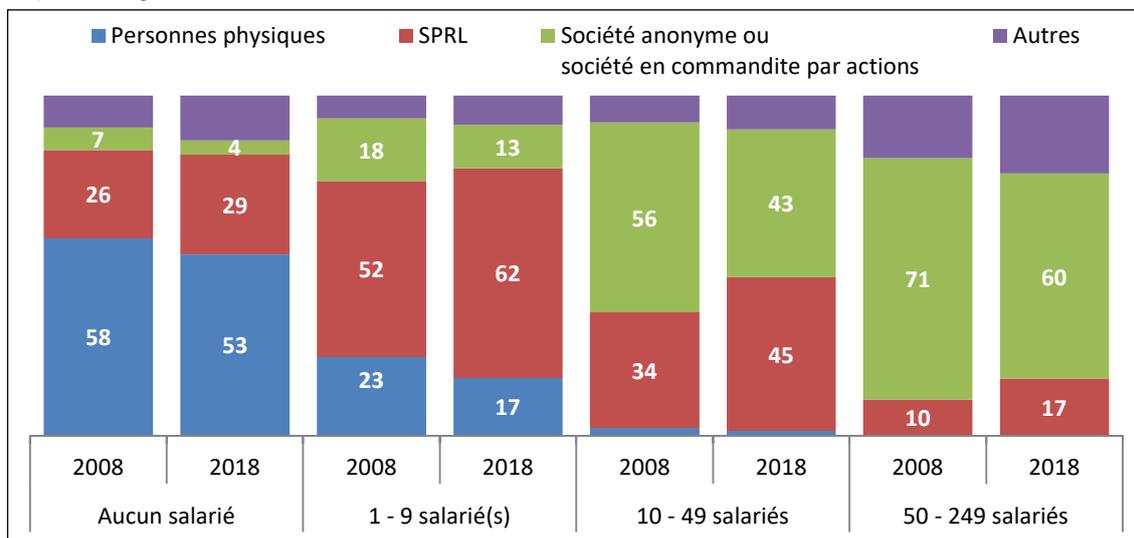
Le recours à l'une de ces trois formes juridiques varie fortement en fonction de la catégorie de tailles des PME. Ainsi, plus de la moitié des assujettis à la TVA sans salarié sont des personnes physiques.

Par contre, les entreprises de 1 à 9 travailleur(s) sont essentiellement des SPRL. La part des SPRL dans cette catégorie d'entreprises a augmenté sur l'ensemble de la période de référence, passant de 52 % en 2008 à 62 % en 2018.

Les plus grandes PME optent principalement pour la forme juridique de la SA ou SCA. La part de ces formes juridiques a cependant baissé dans toutes les catégories de PME. En 2008, plus de la moitié (56 %) des entreprises de 10 à 49 travailleurs étaient des SA ou SCA, contre 43 % en 2018.

Graphique 8. Répartition des formes juridiques par catégorie d'employeurs

En pourcentage.



Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

2.1.4. Echanges commerciaux avec le Royaume-Uni

Le 31 octobre 2019, le Royaume-Uni quittera l'Union européenne. Cela impactera sans nul doute les importations et exportations des PME belges depuis et vers le Royaume-Uni. Dans le « Monitoring Brexit », la note conjointe de la Banque nationale de Belgique, du SPF Economie et du Bureau fédéral du Plan, les fluctuations du taux de change entre l'euro et la livre sterling ainsi qu'une plus faible demande intérieure au Royaume-Uni sont identifiées comme les éléments principaux ayant un impact sur les exportations belges vers ce marché.

Les données ci-après donnent un aperçu des relations entre les PME belges et le marché britannique pour l'année 2017.

Exportations

En 2017, 7.267 PME belges ont exporté vers le Royaume-Uni pour un montant total de 7.912 millions d'euros. Il s'agit de 65,91 % du nombre total d'entreprises belges ayant exporté vers ce pays (11.025). Parmi ces 7.267 PME, 3.577 (49,22 %) étaient des micro-entreprises et comptaient donc moins de 10 travailleurs, 2.536 (34,9 %) étaient des petites entreprises et comptaient de 10 à 49 travailleurs, et 1.154 (15,88 %) étaient des moyennes entreprises et comptaient ainsi de 50 à 249 travailleurs. Les micro-entreprises représentaient 24,31 % de la valeur des exportations de PME vers le marché britannique, soit 1.923 millions d'euros. Les petites et moyennes entreprises représentaient quant à elles respectivement 34,04 % et 41,66 % de cette même valeur.

Le nombre de PME exportant vers le Royaume-Uni a diminué de 4,7 % entre 2016 et 2017, ce qui équivaut à une diminution de 357 PME exportatrices vers le marché britannique.

Importations

En 2017, 15.206 PME belges ont importé depuis le Royaume-Uni pour un montant total de 5.057,3 millions d'euros. Il s'agit de 54,8 % du nombre total d'entreprises belges ayant importé des biens depuis ce pays (27.744). Parmi ces 15.206 PME, 8.973 (59,01 %) étaient des micro-entreprises et comptaient donc moins de 10 travailleurs, 4.461 (29,34 %) étaient des petites entreprises et comptaient de 10 à 49 travailleurs, et 1.772 (11,65 %) étaient des moyennes entreprises et comptaient ainsi de 50 à 249 travailleurs. Les micro-entreprises représentaient 15,74 % de la valeur des importations de PME depuis le marché britannique, soit 796,3 millions d'euros. Les petites et moyennes entreprises représentaient quant à elles respectivement 21,69 % et 62,57 % de cette même valeur.

Tableau 8. Importations et exportations entre la Belgique et le Royaume-Uni par taille d'entreprise

	Exportations					
	2015		2016		2017	
	En milliers d'euros	Nombre d'entreprises	En milliers d'euros	Nombre d'entreprises	En milliers d'euros	Nombre d'entreprises
Moins de 10 employés	15.792.053,19	3.842	17.357.012,62	5.345	1.923.124,05	3.577
De 10 à 49 employés	2.688.018,31	1.888	2.546.205,60	1.269	2.693.046,17	2.536
De 50 à 249 employés	3.232.616,03	1.040	2.952.529,14	1.010	3.295.791,11	1.154
Total PME	21.712.687,53	6.770	22.855.747,36	7.624	7.911.961,33	7.267
250 employés ou plus	9.576.218,04	336	8.516.947,04	342	9.722.118,50	382
Inconnu	16.692,25	18			13.465.885,18	3.376
Total général	31.305.597,82	7.124	31.372.694,40	7.966	31.099.965,01	11.025
	Importations					
	2015		2016		2017	
	En milliers d'euros	Nombre d'entreprises	En milliers d'euros	Nombre d'entreprises	En milliers d'euros	Nombre d'entreprises
Moins de 10 employés	6.465.019,09	1.259	7.605.228,56	21.756	796.266,31	8.973
De 10 à 49 employés	1.318.544,47	1.702	780.889,62	2.295	1.096.889,57	4.461
De 50 à 249 employés	2.955.100,82	1.168	2.528.738,74	1.646	3.164.186,98	1.772
Total PME	10.738.664,38	4.129	10.914.856,92	25.697	5.057.342,86	15.206
250 employés ou plus	5.845.065,66	533	4.624.366,11	615	5.615.985,59	747
Inconnu	34.133,65	18			6.045.170,39	11.791
Total général	16.617.863,69	4.680	15.539.223,03	26.312	16.718.498,84	27.744

Source : Eurostat – TEC.

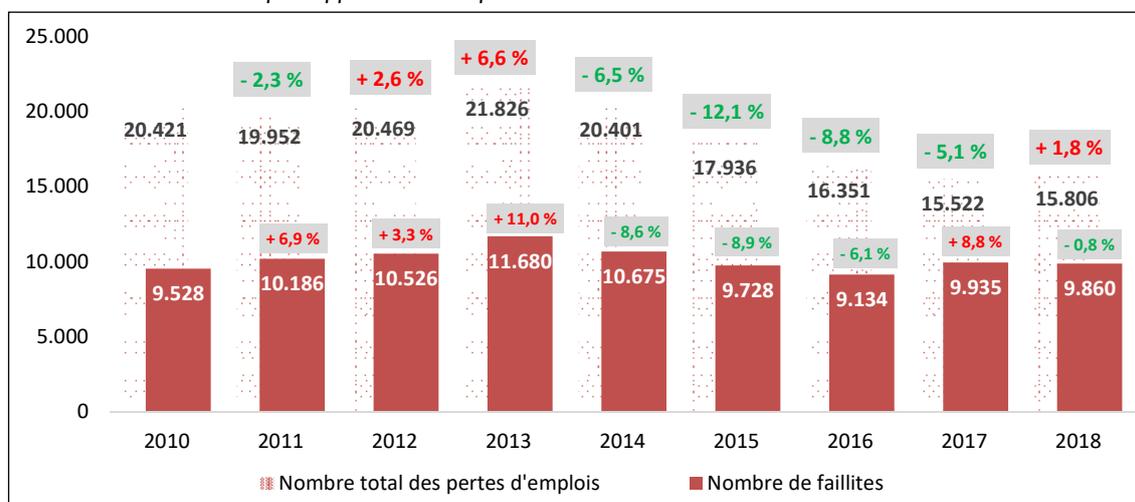
2.2. Faillites

En 2018, 9.878 entreprises assujetties à la TVA ont fait faillite. 9.860 d'entre elles comptaient moins de 50 travailleurs (petites PME). C'est 75 de moins qu'en 2017. Après la hausse constatée en 2017, le nombre de faillites de petites PME est donc reparti à la baisse.

A contrario, en 2018, le nombre de postes de travail perdus en raison de faillites de petites PME est reparti à la hausse pour la première fois depuis 2014 : 15.806 postes de travail perdus en 2018, soit une hausse de 1,8 % par rapport à 2017.

Graphique 9. Faillites des petites PME et postes de travail perdus

Nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



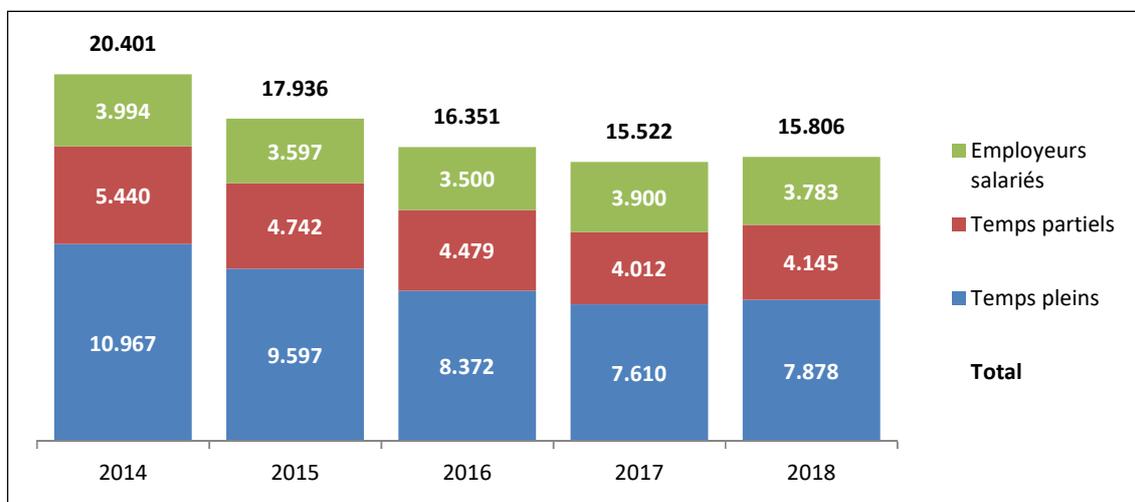
Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

Parmi les postes de travail perdus en 2018, on comptait 7.878 travailleurs à temps plein, 4.145 travailleurs à temps partiel et 3.783 employeurs salariés¹⁷.

Tant les pertes d'emplois à temps plein que celles à temps partiel ont augmenté en 2018 ; seule la perte de postes de travail d'employeurs salariés a diminué. C'est la tendance inverse à celle constatée en 2017.

17 Les employeurs salariés sont des employeurs qui se paient un salaire.

Graphique 10. Nombre de postes de travail perdus dans les petites PME selon le type de contrat



Source : Statistics Belgium.

Plus d'un tiers des faillites des petites PME (36,5 %) ont concerné des entreprises établies depuis moins de 5 ans¹⁸. Les entreprises entre 5 et 10 ans et celles de plus de 20 ans représentaient respectivement 27,4 % et 15,4 % des faillites des petites PME.

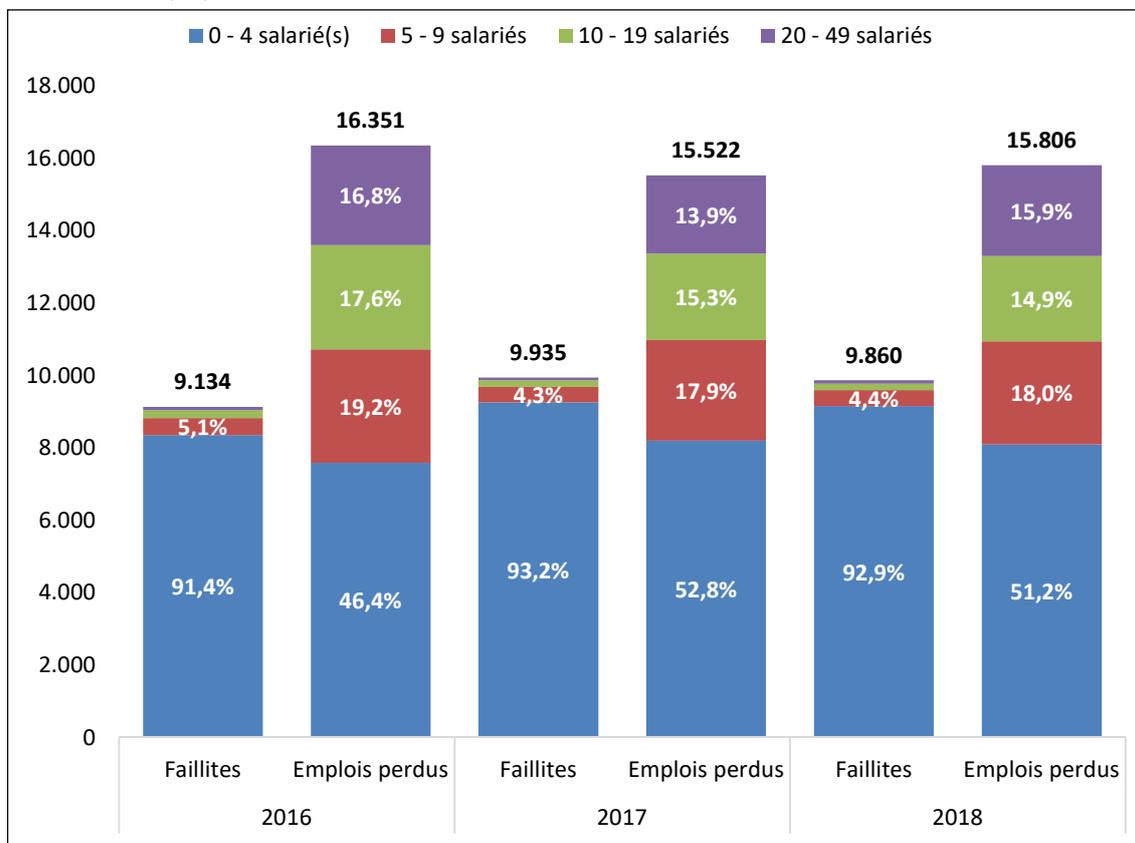
En 2018, les entreprises de moins de 5 salariés représentaient 92,9 % du nombre de faillites de petites PME, contre 51,2 % du nombre de postes de travail perdus. Après une hausse de 10,8 % en 2017, le nombre de faillites d'entreprises issues de cette catégorie a baissé de 1,1 % en 2018 pour atteindre 9.158.

Par contre, les entreprises de plus de 4 salariés ne représentaient qu'une faible proportion des faillites d'entreprises appartenant à la catégorie des petites PME (moins de 10 %), elles enregistraient cependant près de la moitié du nombre d'emplois perdus.

¹⁸ L'âge d'une entreprise correspond à la différence entre la date de création et la date à laquelle la faillite a été déclarée.

Graphique 11. Faillites et emplois perdus par taille d'entreprise

Nombre total et proportion en %.



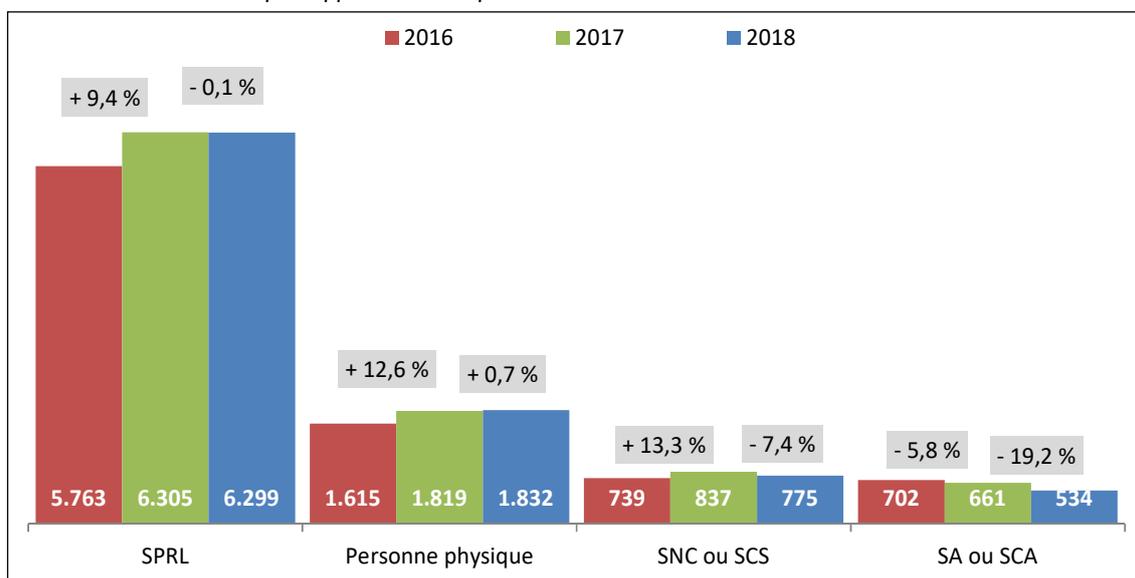
Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

En 2018, 65,6 % des faillites de petites PME concernaient des SPRL et 18,9 % des indépendants. Après une augmentation significative en 2017, les faillites de SPRL et d'indépendants sont restées quasiment stables en 2018 (-0,1 % et +0,7 % respectivement).

En 2018, le nombre de faillites concernant les sociétés anonymes (SA) et les sociétés en commandite par actions (SCA) ainsi que les sociétés en nom collectif (SNC) et les sociétés en commandite simple (SCS) présentait une baisse notable (-7,4 % et -19,2 % respectivement). Le nombre de faillites de SA et de SCA diminue depuis 2014.

Graphique 12. Faillites par forme juridique (< 50 travailleurs)

Nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

Les trois secteurs les plus touchés par les faillites sont :

1. le commerce¹⁹ (24,2 % des faillites ; 18,9 % des pertes d'emplois) ;
2. l'horeca²⁰ (20,2 % des faillites ; 23,2 % des pertes d'emplois) ;
3. la construction²¹ (18,4 % des faillites ; 20,6 % des pertes d'emplois).

Ces activités rassemblaient 62,7 % des faillites et 62,6 % des pertes d'emplois de petites PME en 2018.

Bien que le commerce soit le secteur enregistrant le plus grand nombre de faillites de petites PME, l'horeca est le secteur enregistrant le plus grand nombre de postes de travail perdus en raison de faillites. Le ralentissement des pertes d'emplois dans le secteur du commerce au cours des trois dernières années rétrograde ce secteur de la seconde à la troisième position, derrière la construction.

Le nombre de faillites a diminué dans le commerce (-5,9 %) et l'horeca (-6,6 %) par rapport à 2017, mais a augmenté (+3,7 %) dans la construction. Le nombre de pertes d'emplois a diminué dans le commerce (-9,3 %), mais a connu une augmentation tant dans l'horeca (+11,4 %) que dans la construction (+6,1 %) entre 2017 et 2018.

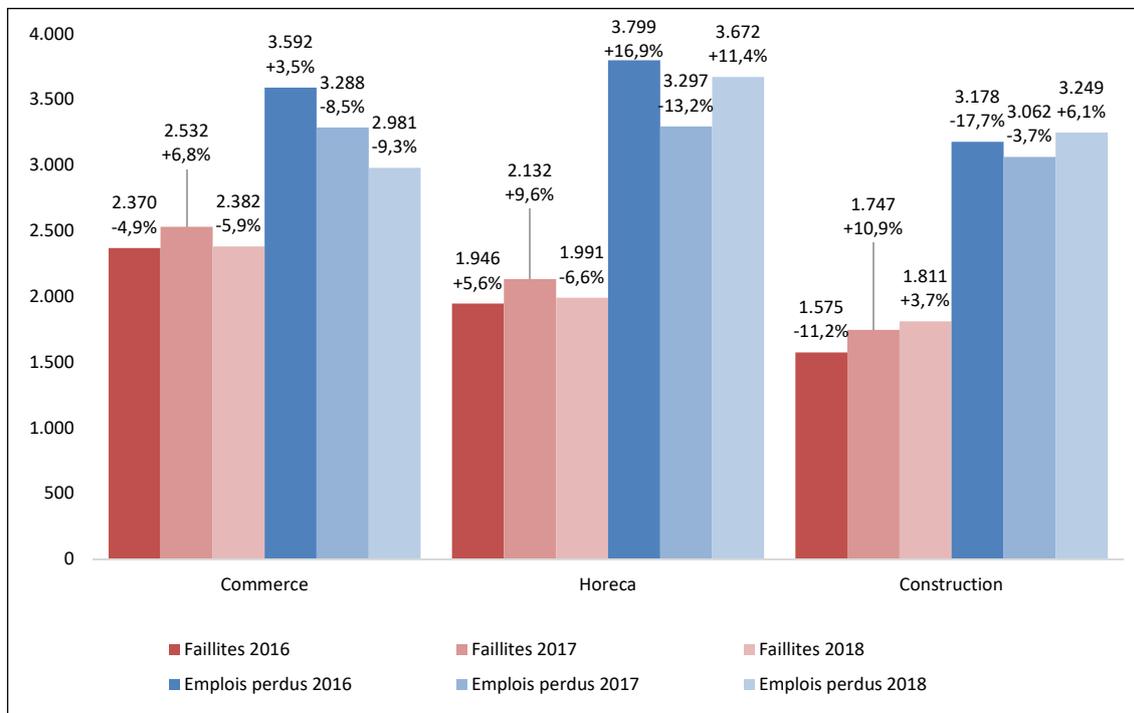
19 NACE-BEL section G (commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motos).

20 NACE-BEL section I (hébergement et restauration).

21 NACE-BEL section F (construction).

Graphique 13. Faillites et emplois perdus des petites PME dans les trois principaux secteurs

Nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



Source : Statistics Belgium, calculs de l'Observatoire des PME.

Le secteur qui concentre le plus de petites PME assujetties à la TVA est celui des professions libérales : 19,2 % de l'ensemble des PME assujetties à la TVA y sont référencées²².

Ce secteur ne représente pourtant que 8,6 % de l'ensemble des faillites de petites PME en 2018, soit une faillite pour 250 entreprises. A contrario, le secteur de l'horeca est particulièrement sujet aux faillites et présente un ratio de 8 faillites sur 250 entreprises.

2.3. Emploi

Selon l'Enquête européenne sur les forces de travail, le taux d'emploi²³ de la Belgique était de 69,7 % en 2018.

Les données de l'ONSS permettent de suivre l'évolution de l'emploi dans le secteur privé selon la taille de l'entreprise. Les chiffres suivants proviennent des déclarations ONSS pour le 4^e trimestre de 2018.

Fin 2018, le secteur privé comptait 2.864.441 travailleurs occupés, une augmentation de 51.376 travailleurs par rapport à fin 2017 (+1,83 %). C'est légèrement plus que l'augmentation de 44.664 travailleurs (+1,61 %) entre fin 2016 et fin 2017.

22 NACE-BEL section M (activités spécialisées, scientifiques et techniques).

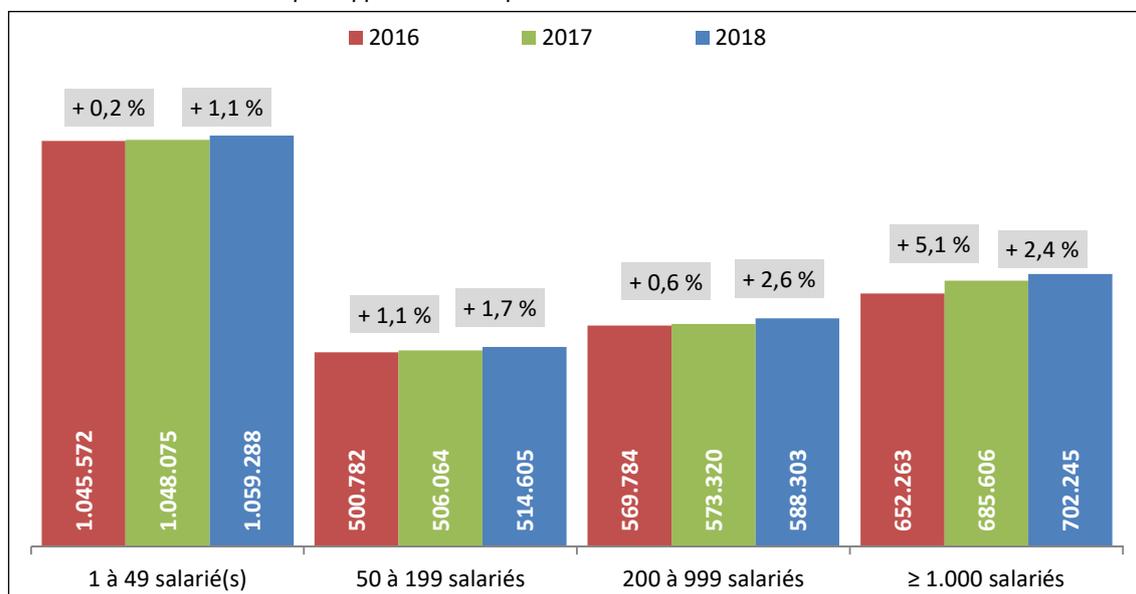
23 Le pourcentage de personnes actives occupées (en emploi) dans la population âgée de 20 à 64 ans.

37 salariés du secteur privé sur 100 travaillaient dans des petites PME. Cela correspond à 1.059.288 travailleurs, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Un peu moins de 16 % des travailleurs étaient actifs dans des micro-entreprises (1 à 9 salarié(s)) et 21,1 % dans des petites entreprises (10 à 49 salariés).

L'évolution de l'emploi diffère selon la taille des entreprises (graphique 14). Entre décembre 2017 et décembre 2018, le nombre de travailleurs a augmenté plus fortement dans les entreprises de 200 à 999 salariés (+2,6 %) que dans les autres catégories. La croissance du nombre de travailleurs dans les plus petites entreprises était plus élevée qu'en 2017. Enfin, l'emploi dans les entreprises de plus de 1.000 salariés a augmenté de 2,4 % entre 2017 et 2018, contre 5,1 % entre 2016 et 2017.

Graphique 14. Salariés du secteur privé selon la taille de l'entreprise

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



Source : ONSS, calculs de l'Observatoire des PME.

Le nombre de travailleurs dans les micro-entreprises a augmenté davantage en 2018 (+ 0,3 %) qu'en 2017 (+0,06 %). L'augmentation est plus marquée dans les petites entreprises, où la hausse du nombre de travailleurs est de 1,6 % en 2018 contre 0,4 % seulement en 2017.

Le volume de travail exprimé en équivalent temps plein a augmenté de 1,8 % dans l'ensemble du secteur privé (de 2.341.115 en 2017 à 2.383.583 en 2018). Cette hausse était légèrement moindre entre 2016 et 2017 (+1,5 %). Chez les petites PME, ce nombre a augmenté de 1,4 % (de 874.574 en 2017 à 887.189 en 2018).

La majorité des employeurs des petites PME étaient issus du secteur du commerce en 2018. Tant chez les micro-entreprises que chez les petites entreprises, ce secteur représentait près d'un quart de l'emploi du secteur privé. Le tableau 9 donne, pour différents types d'entreprises, le top 5 sec-

toriel en matière d'emploi en 2018. Ces données sont calculées sur la base du nombre de postes de travail occupés chez chaque employeur. Les travailleurs occupés par plusieurs employeurs sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est due à ces travailleurs à occupations multiples.

Du côté des micro-entreprises, en chiffres absolus, le nombre de postes de travail a le plus fortement augmenté entre 2017 et 2018 dans l'horeca (+1.469), les professions libérales (+669) et le secteur « transports et entreposage » (section H) (+661), suivis par le secteur « information et communication » (+613). En chiffres relatifs, c'est surtout dans le secteur de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » (section D) que le nombre de postes de travail a fortement augmenté en 2018, progressant de 19,9 % (de 176 en 2017 à 211 en 2018).

Toujours du côté des micro-entreprises, c'est le secteur du commerce qui a connu la plus grande diminution du nombre de postes de travail (-1.005), soit une baisse de 0,8 %, suivi par l'industrie (-407).

Au sein des petites entreprises, les plus fortes augmentations du nombre de postes de travail entre 2017 et 2018 se sont concentrées dans les secteurs « administration publique » (section O) (+9,7 %), « agriculture, sylviculture et pêche » (section A) (+6,9 %) et « information et communication » (+6,2 %). Par rapport à 2017, le nombre de nouveaux postes de travail était le plus élevé dans le commerce (+2.838), suivi des professions libérales (+2.170) et ensuite dans l'horeca (+2.106).

Tableau 9. Top 5 de l'emploi (postes de travail) dans le secteur privé en 2018

En pourcentage.

Taille	Secteur (section NACE)	2015	2016	2017	2018
1 à 9 travailleur(s)	Commerce (G)	25,7	25,3	24,9	24,5
	Construction (F)	13,2	13,2	13,1	13
	Horeca (I)	11,2	11,5	11,7	11,9
	Professions libérales (M)	8,8	8,9	9,1	9,2
	Industrie (C)	7,3	7,2	7,0	6,9
10 à 49 travailleurs	Commerce (G)	23,8	23,8	23,8	23,8
	Industrie (C)	14,9	14,6	14,4	14,1
	Construction (F)	11,3	11,2	10,9	10,8
	Santé (Q)	8,6	8,5	8,4	8,2
	Horeca (I)	6,8	7,1	7,3	7,4
50 travailleurs et plus	Santé (Q)	21,6	21,7	21,6	21,6
	Industrie (C)	20,0	19,7	19,5	19,4
	Services (N)	18,1	18,4	19,1	19
	Commerce (G)	13,5	13,4	13,3	13,1
	Activités financières (K)	5,4	5,2	5,0	4,7

Source : ONSS, calculs de l'Observatoire des PME.

Mesure « premiers engagements »

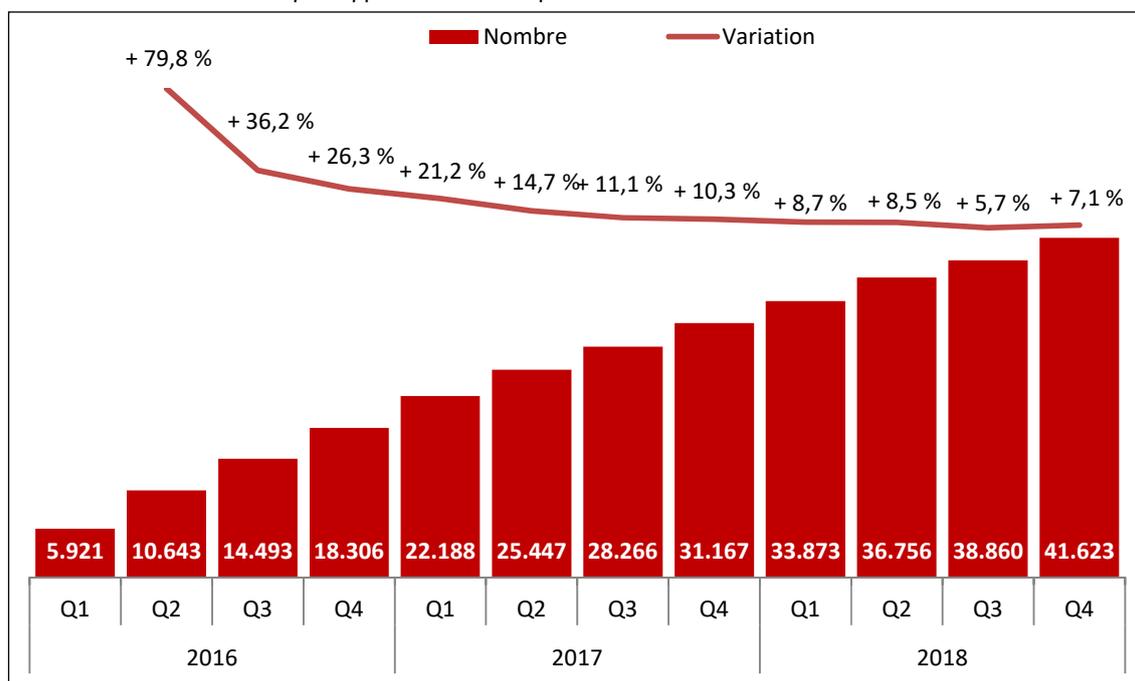
La mesure « premiers engagements » est une réduction groupe-cible accordée aux nouveaux employeurs. La mesure a été étendue et renforcée dans le cadre du tax shift. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, cette mesure actualisée accorde aux nouveaux employeurs une réduction des cotisations de sécurité sociale patronales pour maximum six travailleurs. En outre, les employeurs qui ont engagé un 1^{er} travailleur au cours de la période 2016-2020 bénéficient d'une dispense des cotisations patronales principales non limitée dans le temps. L'engagement d'un 2^e jusqu'à un 6^e travailleur offre une réduction de cotisations durant plusieurs trimestres.

Les employeurs comme les travailleurs concernés doivent remplir certaines conditions. Ces critères et les détails de la mesure, comme les montants et le nombre de trimestres concernés, sont disponibles sur le [site web](#) de la Sécurité sociale.

Le graphique 15 donne, pour chaque trimestre de 2016, 2017 et 2018, le nombre d'employeurs ayant recouru à la mesure pour l'engagement de leur 1^{er} collaborateur. Il s'agit ici uniquement de premiers engagements après le 1^{er} janvier 2016. Après une forte hausse en 2016, la croissance de l'utilisation de cette mesure semble se stabiliser. Entre le 4^e trimestre de 2017 et le 4^e trimestre de 2018, le nombre d'employeurs y ayant fait appel a augmenté de 34 %.

Graphique 15. Employeurs ayant fait usage de la mesure « premier engagement » pour un 1^{er} travailleur

En nombre et variation en % par rapport au trimestre précédent.

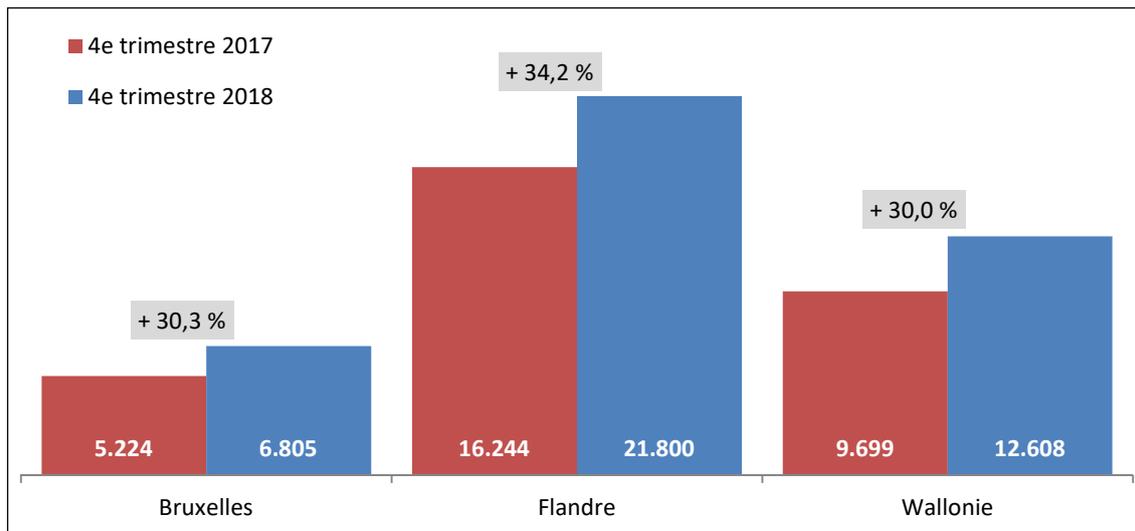


Source : ONSS, calculs de l'Observatoire des PME.

52,9 % des employeurs ayant profité de la mesure pour l'engagement de leur 1^{er} collaborateur au cours du dernier trimestre de 2018 étaient situés en Flandre, 30,6 % en Wallonie et 16,5 % à Bruxelles. C'est en Flandre que la hausse de l'utilisation de cette mesure entre le 4^e trimestre 2017 et celui de 2018 fut la plus prononcée (graphique 16).

Graphique 16. Employeurs ayant fait usage de la mesure « premier engagement » pour un 1^{er} travailleur (par région)

En nombre et variation en %, 4^e trimestre 2018/4^e trimestre 2017.



Source : ONSS, calculs de l'Observatoire des PME.

Fin 2018, près d'un employeur sur cinq utilisant la mesure « premier engagement » était actif dans le commerce (19,3 %). 14,7 % d'entre eux étaient issus du secteur de la construction, 12,7 % de l'horeca et enfin 11,7 % des professions libérales²⁴.

2.4. Digitalisation

La digitalisation revêt un caractère crucial pour les entreprises en général, et les PME en particulier. Elle est en effet devenue indispensable pour s'adapter à l'environnement entrepreneurial actuel et futur, et permet d'être visible sur le marché national et international, de rester concurrentiel, d'accélérer le traitement des informations en minimisant le risque d'erreurs et de s'adapter à la demande des clients.

La digitalisation englobe de nombreux concepts et ne se limite pas à l'e-commerce : l'utilisation du Big Data, l'Internet des Objets, la communication digitale (via un site internet ou par l'entremise de réseaux sociaux), la gestion numérisée de l'entreprise, la facturation électronique, la sécurisation des données, l'utilisation de la blockchain, etc. font tous partie du processus de digitalisation.

24 Respectivement les sections NACE G, F, I et M.

Les PME se révèlent pourtant moins promptes que les grandes entreprises à se lancer dans ces nouveautés digitales. Elles n'y voient souvent pas directement l'avantage qu'elles en retireraient, ou se heurtent à des obstacles que des entreprises de plus grande taille surmontent plus facilement, tels que les coûts, le besoin de financement, le manque de temps, de connaissance ou encore de personnel qualifié.

L'« Enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises » réalisée en 2018 par Statistics Belgium révèle l'écart existant entre les micro, petites et moyennes entreprises en matière de digitalisation.

2.4.1. Ordinateur et connexion internet

En 2018, toutes les petites et moyennes entreprises (10 à 249 travailleurs) utilisent un ordinateur, contre seulement 94,1 % des micro-entreprises (2 à 9 travailleurs). De même, plus de 99 % des entreprises occupant entre 10 et 249 travailleurs ont un accès à internet, contre 92,7 % des micro-entreprises. Les connexions haut débit fixes ou mobiles sont moins répandues dans les entreprises de petite taille. Le haut débit est présent auprès de 90,5 % des micro-entreprises, 96,9 % des petites entreprises et 99 % des moyennes entreprises.

2.4.2. Spécialistes TIC

58,9 % des entreprises de taille moyenne (50 à 249 travailleurs) emploient des spécialistes en TIC ou ont essayé d'en recruter en 2018. Ce chiffre baisse de manière significative pour les petites entreprises (10 à 49 travailleurs) (21,7 %) et les micro-entreprises (2 à 9 travailleurs) (9,5 %).

2.4.3. Site web

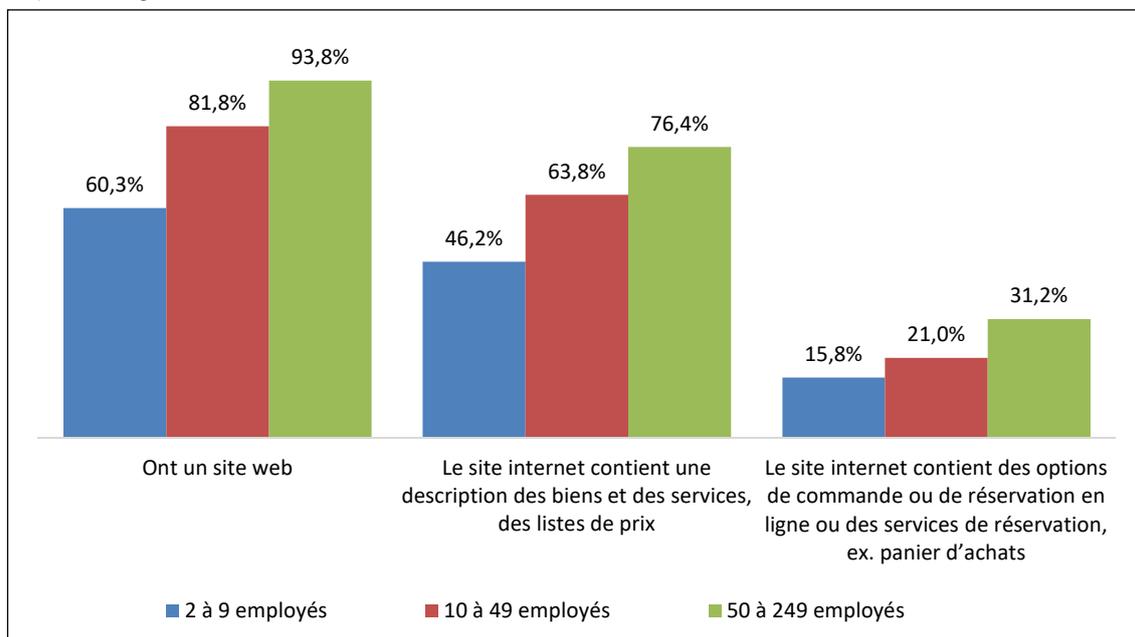
Les consommateurs recherchent de plus en plus fréquemment des informations sur des biens et services par internet à des fins privées : en 2018, c'est en effet le cas de 84 % des résidents belges ayant utilisé internet au cours des 3 derniers mois. Ils sont également de plus en plus nombreux à effectuer des commandes de biens et services par internet : ainsi, en 2018, 61 % des sondés déclaraient avoir effectué des commandes de biens ou services par internet à des fins privées au cours des 12 derniers mois, et 49 % même au cours des 3 derniers mois²⁵. Cela démontre qu'il est indispensable pour les entreprises d'être présentes sur internet et de proposer à leurs clients des possibilités de commandes et d'achats en ligne.

Pourtant, force est de constater que les PME sont loin d'avoir toutes franchi ce cap. En 2018, si 93,8 % des entreprises de taille moyenne (50 à 249 travailleurs) disposaient d'un site web, seulement 31,2 % disposaient d'un site permettant d'effectuer des commandes ou réservations en ligne. Ces chiffres sont nettement inférieurs pour les micro-entreprises (2 à 9 travailleurs), puisque seules 60,3 % d'entre elles disposent d'un site internet, et à peine 15,8 % ont un site qui permet de commander ou réserver par internet. Les entreprises employant de 10 à 49 travailleurs occupent une position intermédiaire.

25 Statbel, l'enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus 2018.

Graphique 17. Types de sites web des PME

En pourcentage.



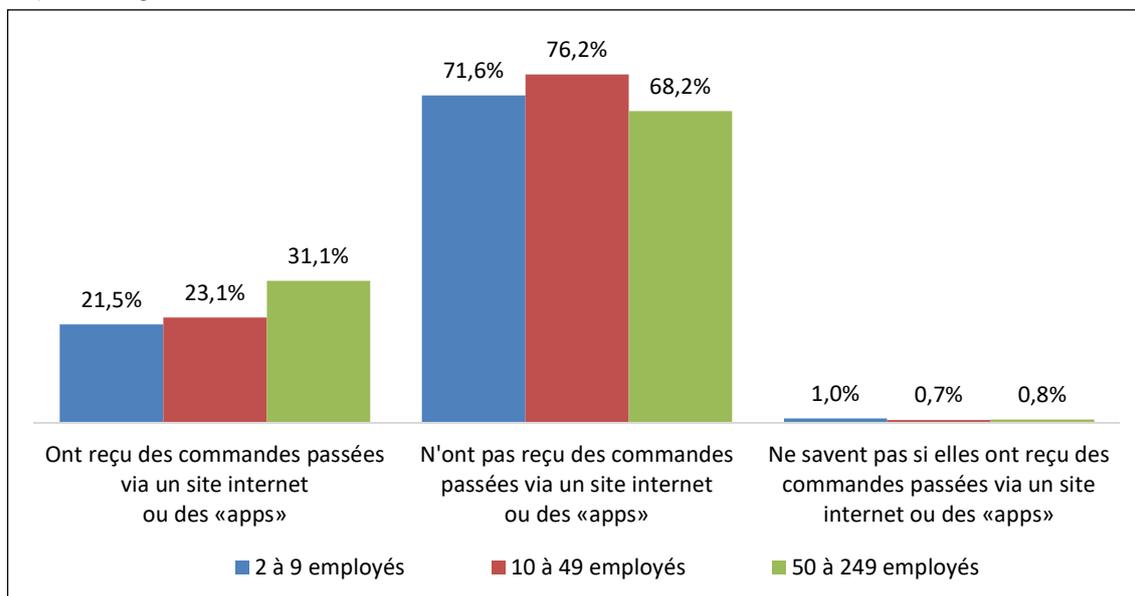
Source : Statistics Belgium, enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises 2018.

2.4.4. Ventes

21,5 % des micro-entreprises (2 à 9 travailleurs) déclarent avoir reçu des commandes via un site internet ou des applications mobiles en 2018, contre 23,1 % des petites entreprises (10 à 49 travailleurs) et 31,1 % des moyennes entreprises (50 à 249 travailleurs).

Graphique 18. PME recevant des commandes via site internet ou applications mobiles

En pourcentage.

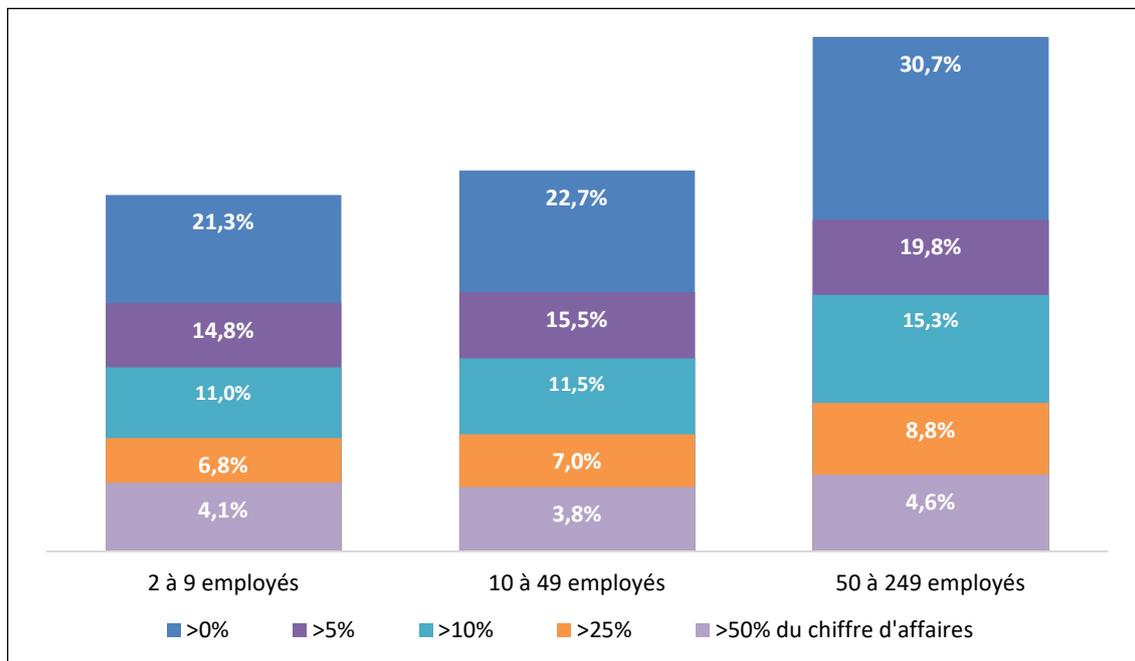


Source : Statistics Belgium, enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises 2018.

Bien que les entreprises de plus petite taille reçoivent proportionnellement moins de commandes en ligne, celles qui sont présentes sur internet y réalisent une plus grande part de leur chiffre d'affaires. En effet, 4,1 % des micro-entreprises annoncent réaliser plus de 50 % de leur chiffre d'affaires grâce à des ventes par site internet ou applications mobiles, ce qui représente 19,2 % des micro-entreprises ayant reçu des commandes en ligne et connaissant la part de leur chiffre d'affaires réalisé par ce biais. Pour comparaison, 3,8 % des petites entreprises et 4,6 % des moyennes entreprises réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires « en ligne », mais cela ne représente respectivement que 16,9 % des petites entreprises et 14,9 % des moyennes entreprises ayant reçu des commandes en ligne et connaissant la part de leur chiffre d'affaires réalisé par ce biais.

Graphique 19. PME réalisant des ventes via un site internet ou des « apps », selon le pourcentage du chiffre d'affaires

En pourcentage.



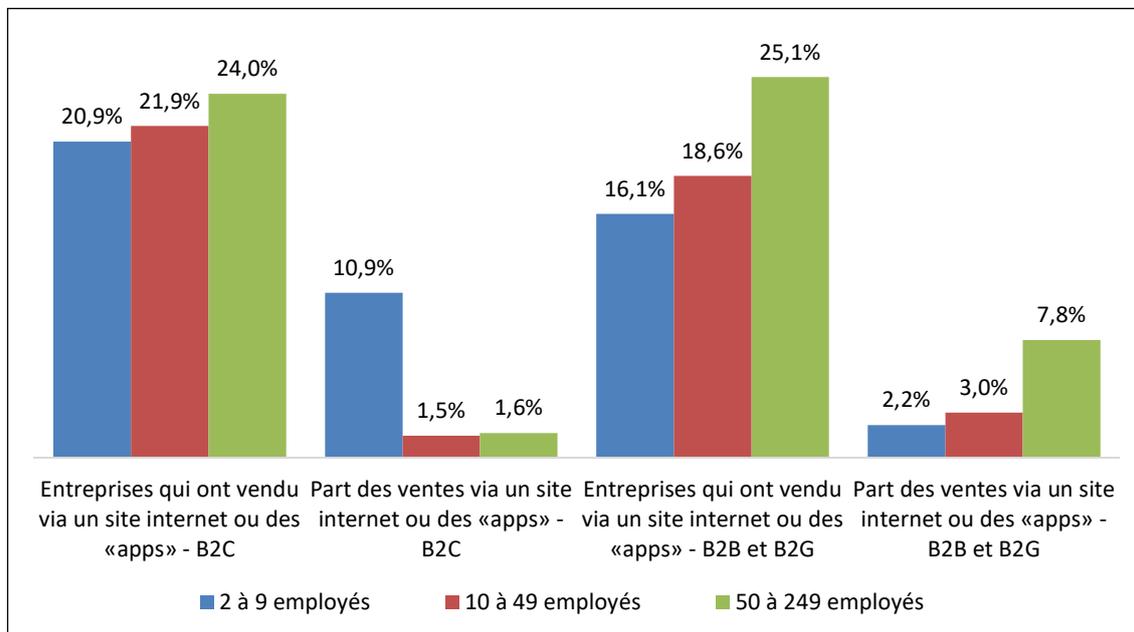
Source : Statistics Belgium, enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises 2018.

Environ un quart des entreprises de taille moyenne (50 à 249 employés) vendent via un site internet ou des applications auprès de consommateurs privés (B2C) et la même proportion auprès d'autres entreprises (B2B) ou d'autorités publiques (B2G). Les entreprises de taille plus modestes sont par contre davantage présentes sur le marché digital B2C (22 % et 21 % des petites entreprises et micro-entreprises respectivement) qu'auprès d'autres entreprises ou des autorités publiques (18,6 % et 16,1 % des petites entreprises et micro-entreprises respectivement).

En outre, les entreprises de 2 à 9 travailleurs réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires en ligne via le commerce B2C. Pour les PME de plus de 10 travailleurs, il ne s'agit que de 1,5 % du chiffre d'affaires environ. Concernant le commerce électronique B2B et B2G, ce sont les entreprises de taille moyenne qui réalisent la plus grosse partie de leur chiffre d'affaires dans ce secteur : 7,8 % pour les entreprises de taille moyenne, contre 3 % et 2,2 % pour les petites entreprises et micro-entreprises respectivement.

Graphique 20. Nombre d'entreprises effectuant des ventes via un site internet ou des « apps » et part de leurs ventes effectuées par ce biais (B2C, B2B et B2G)

En pourcentage.



Source : Statistics Belgium, enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises 2018.

2.4.5. Facturation

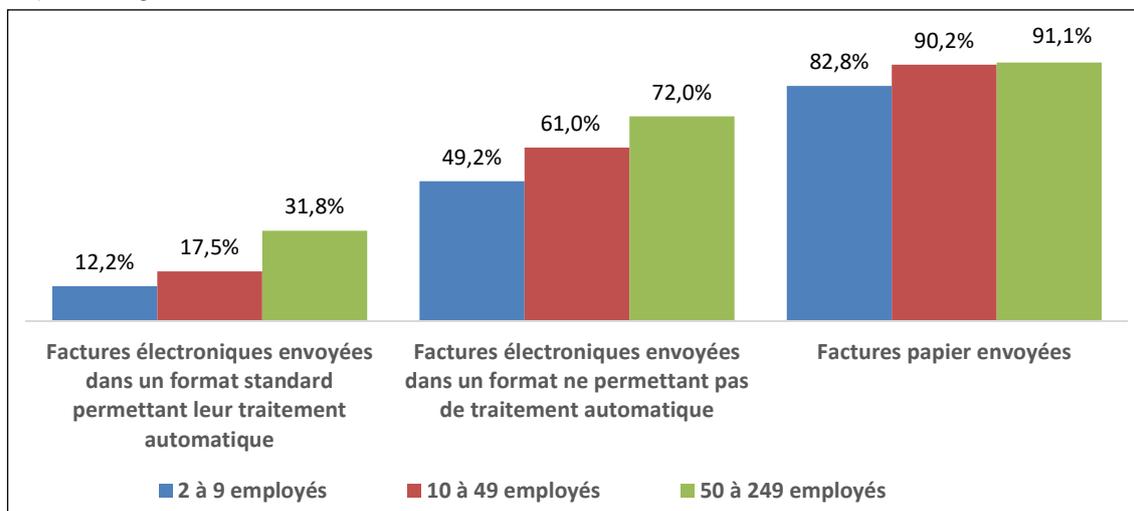
72 % des entreprises de taille moyenne envoient des factures électroniques, contre 61 % des petites entreprises et moins de la moitié des entreprises de 2 à 9 travailleurs. Ces pourcentages chutent drastiquement lorsqu'il s'agit de factures électroniques permettant un traitement automatique : cette méthode de facturation qui, grâce à l'automatisation du processus, permet un gain de temps et une diminution du risque d'erreur, n'est encore utilisée que par 12,2 % des entreprises de 2 à 9 employés, par 17,5 % des entreprises de petite taille et par environ une entreprise de taille moyenne sur trois. On constate donc que la taille d'une PME est positivement corrélée à la probabilité d'avoir recours à la facturation électronique.

Or, si les PME de taille plus grande sont plus avancées dans le processus de digitalisation, elles sont pourtant également plus nombreuses à encore avoir recours à la facturation papier. Ainsi, plus de 90 % des entreprises de petite et moyenne taille envoient encore des factures papier, contre « seulement » 82,8 % des entreprises occupant de 2 à 9 travailleurs.

Ces données mettent en évidence le fait que la facturation papier est encore fréquente, et que la facturation digitale, en particulier celle permettant un traitement automatique des données, se développe auprès des PME mais reste encore minoritaire.

Graphique 21. Utilisation des factures électroniques et papier

En pourcentage.



Source : Statistics Belgium, enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises 2018.

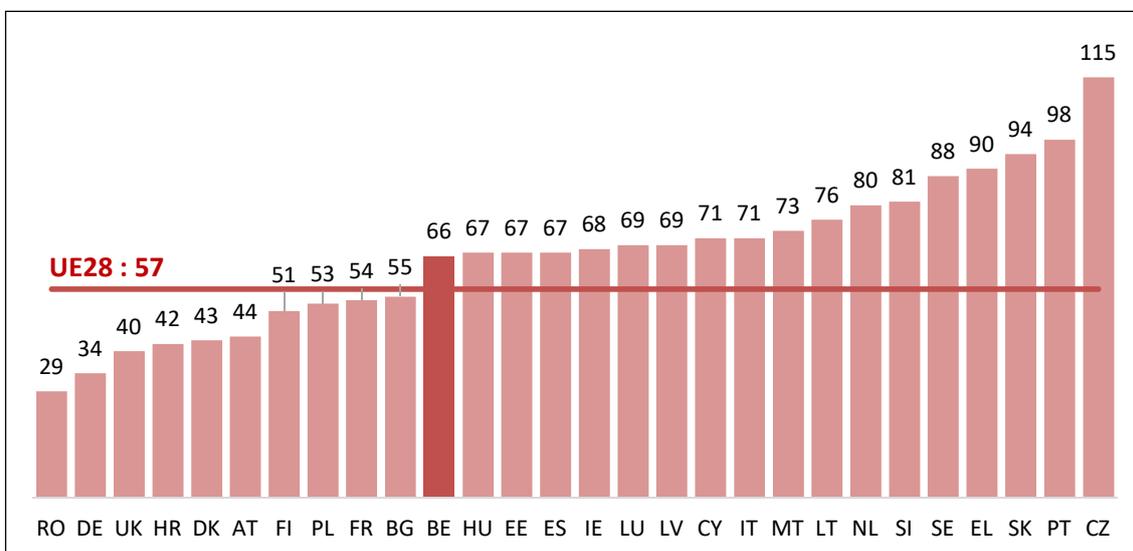
2.5. Comparaison internationale

2.5.1. Densité

Selon le [rapport annuel sur les PME européennes 2017/2018](#) de la Commission européenne, la Belgique connaît une densité de 66 PME pour 1.000 habitants (de 15 ans ou plus), chiffre légèrement plus élevé que la moyenne de l'Union européenne (57 PME pour 1.000 habitants de 15 ans ou plus). La variation de densité est très forte entre les 28 Etats membres, allant de 29 PME pour 1.000 habitants en Roumanie, jusque 115 PME pour 1.000 habitants en République tchèque.

Une comparaison avec les pays limitrophes montre que la Belgique connaît une plus forte densité de PME pour 1.000 habitants que l'Allemagne (34) et la France (54), mais moins forte que le Luxembourg (69) et les Pays-Bas (80).

Graphique 22. Nombre de PME pour 1.000 habitants dans les secteurs non financiers en 2017



Note : habitants de 15 ans ou plus.

Source : Commission européenne, rapport annuel sur les PME européennes 2017/2018.

2.5.2. Nombre d'entreprises

Les fiches techniques SBA sont réalisées selon une méthodologie privilégiant la comparabilité internationale des données. Cette méthodologie produit des données différentes de celles publiées par les instituts de statistiques nationaux.

Les fiches techniques SBA de 2017 contiennent, pour chaque Etat membre de l'Union européenne, une estimation du nombre d'entreprises par classe de taille en 2017. Le tableau 10 reprend les estimations de 2017 pour la Belgique, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Tableau 10. Entreprises par taille en 2017

	Belgique		France		Pays-Bas		Allemagne	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Micro	587.916	94,8	2.824.470	95,3	1.095.882	95,5	2.036.100	82,6
Petites	27.479	4,4	117.494	4,0	41 626	3,6	357.651	14,5
Moyennes	4.019	0,6	18.596	0,6	8 843	0,8	58.878	2,4
PME	619.414	99,9	2.960.560	99,9	1.146.351	99,8	2.452.629	99,5
Grandes	908	0,1	4.089	0,1	1.726	0,2	11.379	0,5
Total	620.322		2.964.649		1.148.077		2.464.008	

Source : fiches techniques SBA 2018, Business Economy²⁶.

Comme les années précédentes, dans ces quatre pays, les PME dépassent la part des 99 %. L'Allemagne se singularise par une répartition des entreprises en fonction de la classe de taille qui s'écarte de la répartition observée dans les trois autres pays sous revue. La part des micro-entreprises y est d'environ 83 %, tandis qu'elle tourne autour des 95 % en Belgique, France et aux Pays-Bas. Par ailleurs, la part relative des autres classes de taille s'élève à 14,5 % pour les petites entreprises, 2,4 % pour les moyennes et 0,5 % pour les grandes.

En comparaison avec les estimations de 2016, le nombre de PME a augmenté uniquement aux Pays-Bas et dans une moindre mesure en Belgique, avec respectivement 5,1 % et 0,8 % d'augmentation. Le nombre de PME a par contre diminué de 4,1 % en France et de 3,5 % en Allemagne. Les hausses et les baisses du nombre de PME sont principalement liées à l'évolution du nombre de micro-entreprises.

2.5.3. Emploi

L'emploi total est également estimé dans les fiches techniques SBA. Ces données sont, comme pour le nombre d'entreprises, présentées par taille d'entreprise.

²⁶ Les données chiffrées des fiches Techniques SBA portent sur la Business Economy, c'est-à-dire « l'économie marchande non financière », soit uniquement l'industrie, la construction, le commerce et les services (NACE 2008 Sections B à J, L, M et N). Elles ne prennent pas en compte les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, et des services qui ne font généralement pas partie de l'économie marchande comme l'éducation et la santé.

Tableau 11. Personnes employées par taille d'entreprise en 2017

	Belgique		France		Pays-Bas		Allemagne	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Micro	1.000.564	35,1	4.131.973	27,7	1.611.021	28,1	5.688.702	19,6
Petites	558.364	19,6	2.803.731	18,8	1.033.000	18,0	6.749.152	23,3
Moyennes	419.599	14,7	2.245.728	15,1	1.035.902	18,1	5.863.981	20,3
PME	1.978.527	69,3	9.181.432	61,6	3.679.923	64,2	18.301.835	63,2
Grandes	875.994	30,7	5.713.171	38,4	2.052.455	35,8	10.651.385	36,8
Total	2.854.521		14.894.603		5.732.378		28.953.220	

Source : fiches techniques SBA 2018, Business Economy.

La part de personnes employées dans les PME est la plus élevée en Belgique. Selon les estimations de 2017, 69,3 % des personnes employées en Belgique travaillent dans une PME. Les PME sont également les principaux employeurs en France (61,6 %), aux Pays-Bas (64,2 %) et en Allemagne (63,2 %). Les salariés des PME en Belgique, en France et aux Pays-Bas, travaillent principalement dans des micro-entreprises. En Belgique, avec 35,1 % de personnes travaillant dans des micro-entreprises, celles-ci constituent la catégorie la plus importante au sein des PME. La Belgique reste comme en 2016 le seul pays dans lequel les micro-entreprises occupent plus de travailleurs que les grandes entreprises (35,1 % contre 30,7 %). En Allemagne, la répartition des personnes occupées dans les différentes tailles d'entreprise est plus homogène : 19,6 % dans les micro-entreprises, 23,3 % dans les petites entreprises, 20,3 % dans les moyennes entreprises et 36,8 % dans les grandes entreprises.

Le nombre moyen de personnes employées dans des PME en Belgique (3,2) est similaire à celui de la France (3,1) et des Pays-Bas (3,2). En Allemagne, 7,5 personnes en moyenne travaillent par PME.

La croissance du nombre de travailleurs dans les PME a été la plus forte aux Pays-Bas : +3 %. En Belgique, ce chiffre est de +1,4 %, en Allemagne +1,7%, tandis qu'en France, il a diminué de 7 %. Cette baisse est due à une baisse de l'emploi dans les micro-entreprises.

2.5.4. Valeur ajoutée

Les fiches techniques SBA donnent non seulement une estimation du nombre d'entreprises et de personnes qu'elles emploient, mais également une estimation de la valeur ajoutée créée par ces PME.

Tableau 12. Valeur ajoutée et répartition par taille d'entreprise en 2017

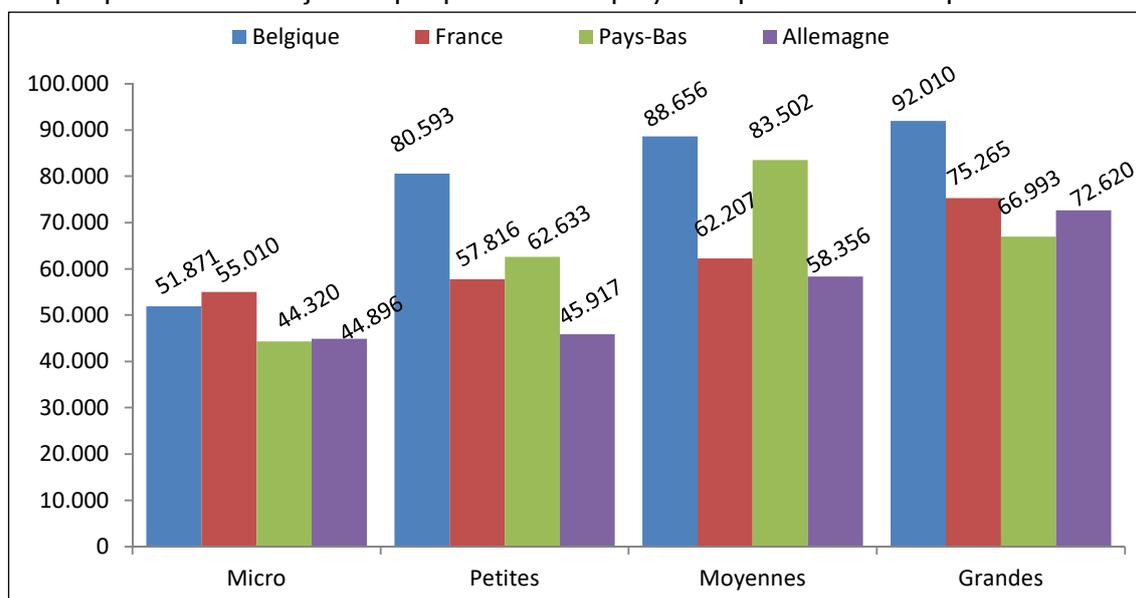
	Belgique		France		Pays-Bas		Allemagne	
	En milliards d'euros	En %						
Micro	51,9	24,2	227,3	23,7	71,4	19,8	255,4	15,2
Petites	45,0	21,0	162,1	16,9	64,7	18,0	309,9	18,4
Moyennes	37,2	17,3	139,7	14,6	86,5	24,0	342,2	20,4
PME	134,1	62,5	529,1	55,2	222,6	61,8	907,5	54,0
Grandes	80,6	37,5	430,0	44,8	137,5	38,2	773,5	46,0
Total	214,7		959,1		360,2		1.681,1	

Source : fiches techniques SBA 2018, Business Economy.

La part des PME dans la valeur ajoutée est plus grande en Belgique (62,5 %) et aux Pays-Bas (61,8 %) qu'en France (55,2 %) et en Allemagne (54 %).

En 2016, la valeur ajoutée par travailleur dans les PME était plus élevée en Belgique que dans les 4 pays voisins pour tous les types d'entreprises. Toutefois, en 2017, la valeur ajoutée par personne employée dans les micro-entreprises en France a dépassé celle de la Belgique.

Graphique 23. Valeur ajoutée par personne employée et par taille d'entreprise en 2017



Source : fiches techniques SBA 2018, Business Economy ; calculs de l'Observatoire des PME.

La valeur ajoutée des PME a augmenté dans les 4 pays par rapport aux estimations de 2016. C'est en Belgique que la valeur ajoutée des micro-entreprises a le plus évolué (+7,7 %).

2.5.5. Digitalisation

Diplômés en STEM

Avec 14,3 diplômés en STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) pour 1.000 habitants âgés de 20 à 29 ans, la Belgique se situe en 2016 dans le bas du classement européen. Seuls 7 pays ont proportionnellement moins de diplômés dans ces secteurs. La Slovénie, l'Irlande et la France se situent dans le haut du classement, avec respectivement 33,3, 28,9 et 25,5 diplômés en STEM pour 1.000 habitants âgés de 20 à 29 ans. L'Allemagne fait également mieux que la Belgique avec 20,1 diplômés en STEM pour 1.000 habitants âgés de 20 à 29 ans. Les données pour les Pays-Bas ne sont pas disponibles.

Graphique 24. Diplômés en STEM pour 1.000 habitants âgés de 20 à 29 ans en 2016

En nombre.



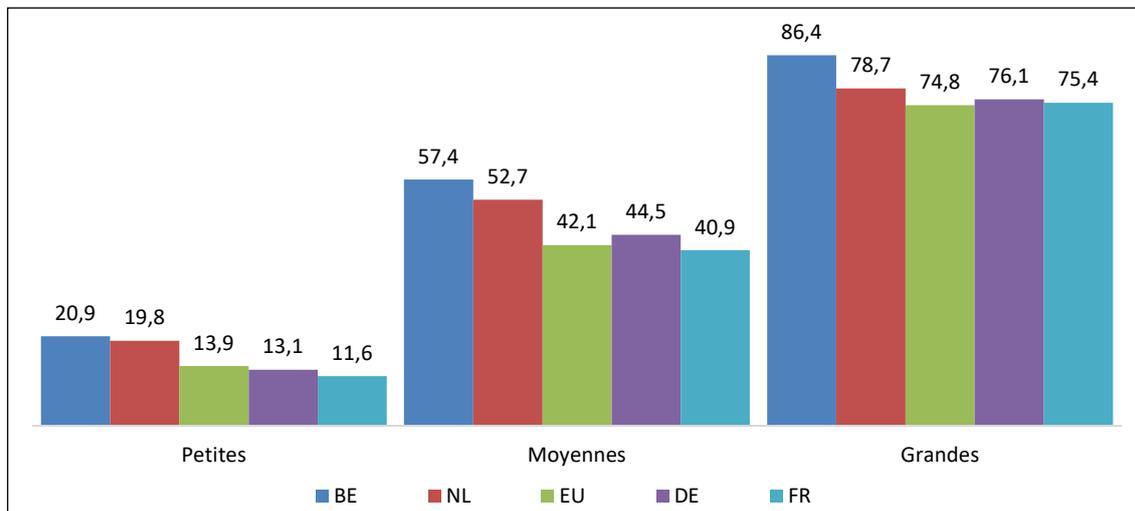
Source : European Commission, Digital Scoreboard (Eurostat) ; calculs : Observatoire des PME.

Spécialistes TIC

En 2018, 20,9 % des petites entreprises et 57,4 % des moyennes entreprises en Belgique employaient des spécialistes en TIC (technologies de l'information et de la communication). C'est davantage qu'aux Pays-Bas, en Allemagne et en France, et également supérieur à la moyenne européenne.

Graphique 25. Entreprises utilisant des spécialistes en TIC, hors secteur financier, en 2018

En pourcentage.



Source : European Commission, Digital Scoreboard (Eurostat) ; calculs : Observatoire des PME.

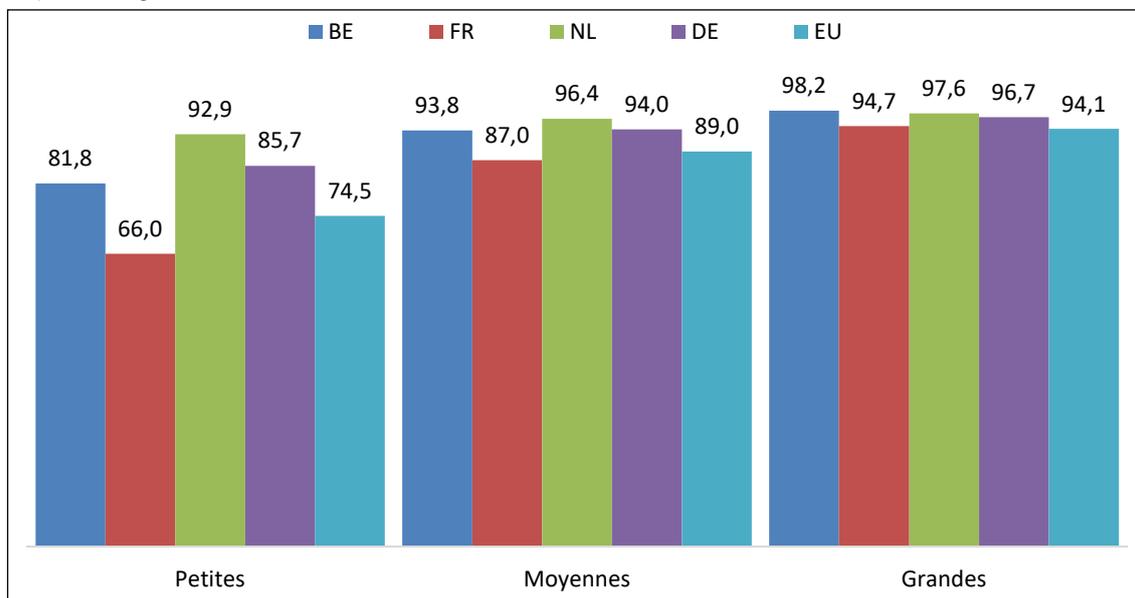
Site internet

Davantage de petites et moyennes entreprises disposent d'un site internet en Belgique qu'en France : 81,8 % contre 66 % pour les petites entreprises et 93,8 contre 87 % pour les moyennes entreprises. La Belgique se situe également bien au-dessus de la moyenne européenne en la matière. Par contre, les PME aux Pays-Bas et en Allemagne sont encore proportionnellement plus nombreuses à disposer d'un site internet.

L'écart entre les petites entreprises (10 à 49 travailleurs) et les moyennes entreprises françaises (50 à 249 travailleurs) à ce sujet est significatif (21 points de pourcentage). Cet écart est réduit à 8 points de pourcentage en Belgique, presque comme en Allemagne. Aux Pays-Bas, l'écart est limité à 3,5 points de pourcentage.

Graphique 26. Entreprises disposant d'un site internet ou d'une page d'accueil en 2018

En pourcentage.

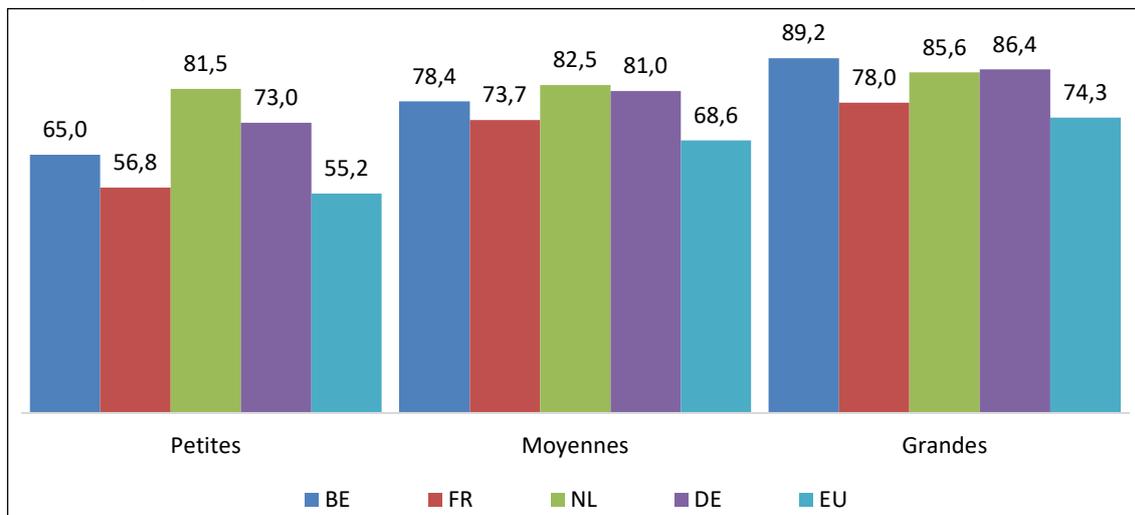


Source : European Commission, Digital Scoreboard (Eurostat) ; calculs : Observatoire des PME.

Le même constat peut être fait pour les entreprises ayant un site internet avec des fonctionnalités complexes : les petites et moyennes entreprises allemandes et néerlandaises sont mieux équipées que les belges. Les entreprises belges sont à leur tour proportionnellement plus nombreuses que les françaises ou que la moyenne européenne à disposer de ce type de site plus avancé. Il s'agit de sites internet proposant au moins un des services suivants : catalogue de produits ou liste des prix, possibilité de personnaliser son produit en ligne, suivi du colis disponible en ligne ou contenu du site internet personnalisé pour les visiteurs réguliers.

Graphique 27. Entreprises disposant d'un site internet avec fonctionnalités complexes

En pourcentage.



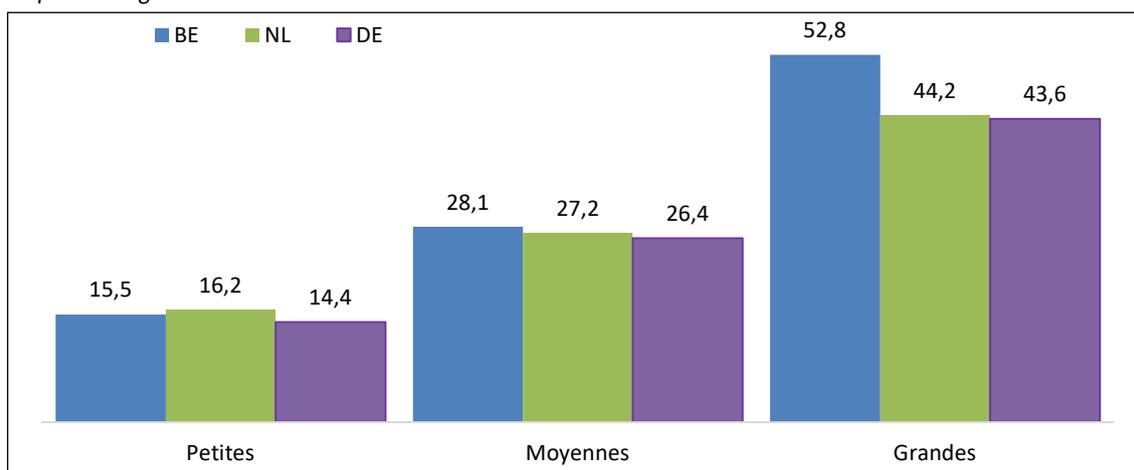
Source : European Commission, Digital Scoreboard (Eurostat) ; calculs : Observatoire des PME.

Facturation électronique

En 2017, la part relative des petites entreprises envoyant des factures électroniques était assez similaire en Belgique (15,5 %), aux Pays-Bas (16,2 %) et en Allemagne (14,4 %). Cette part était plus élevée pour les moyennes entreprises, mais à nouveau, l'écart entre la Belgique (28,1 %), les Pays-Bas (27,2 %) et l'Allemagne (26,4 %) est plutôt faible. La moyenne européenne n'est pas disponible.

Graphique 28. Entreprises envoyant des factures électroniques en 2017

En pourcentage.



Source : European Commission, Digital Scoreboard (Eurostat) ; calculs : Observatoire des PME.

Ventes

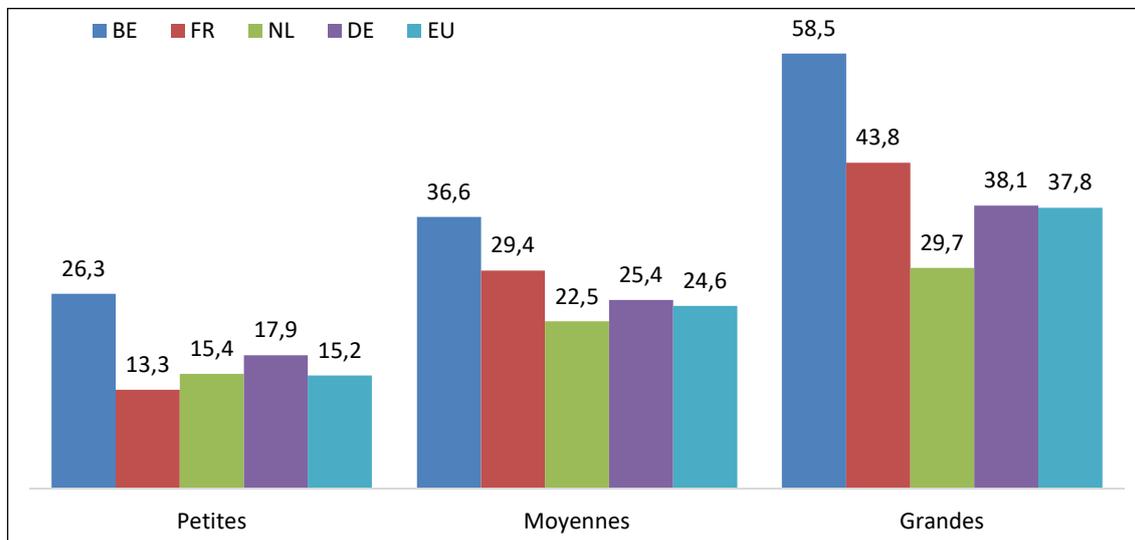
Les entreprises belges, quelle que soit leur taille, sont plus actives dans la vente en ligne que celles des pays voisins. Ainsi, la part des petites entreprises belges effectuant au moins 1 % du chiffre d'affaires de leurs ventes par le biais d'un réseau informatique (26,3 %) est presque deux fois supérieure à la France (13,3 %). Elle reste aussi bien au-delà de la part des petites entreprises néerlandaises (15,4 %) et allemandes (17,9 %) vendant en ligne.

L'écart est légèrement moindre mais toujours bien présent pour les entreprises de taille moyenne : la proportion des entreprises de taille moyenne effectuant au moins 1 % du chiffre d'affaires de leurs ventes via un réseau informatique s'élève en Belgique à 36,6 %, contre 39,4 % en France, 25,4 % en Allemagne et 22,5 % aux Pays-Bas.

La Belgique se situe également chaque fois au-delà de la moyenne européenne.

Graphique 29. Entreprises utilisant un réseau informatique pour effectuer des ventes (au moins 1 % du chiffre d'affaires) en 2018

En pourcentage.



Source : European Commission, Digital Scoreboard (Eurostat) ; calculs : Observatoire des PME.

2.6. Tableau récapitulatif sur la démographie des PME

Le tableau 13 donne un aperçu de l'évolution positive (vert), nulle (orange) ou négative (rouge) des différents indicateurs clés portant sur la démographie des PME.

Tableau 13. Indicateurs du chapitre « démographie des PME »

	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017
Nombre de PME (%)	+1,2	+3,1	+2,4	+4,2	+4,0	+3,6
Créations de PME (%)	-2,7	+30,8	-11,8	+13,8	+2,4	+3
Cessations de PME (%)	+8,7	+9,2	-8,1	-8,2	+4,2	+8
Taux de création net de PME (points de pourcentage)	-0,9	+1,9	-0,7	+1,8	-0,2	-0,4
Taux de turbulence des PME (points de pourcentage)	0,0	+3,1	-2,5	+0,3	-0,2	+0,2
Densité du nombre de PME (pour 1.000 habitants)	74	76	77	80	83	85
Nombre de faillites de petites PME (%)	+11,0	-8,6	-8,9	-6,1	+8,8	-0,8
Nombre de travailleurs dans les petites PME (%)			-0,2	+0,7	+0,2	+1,1



3. Démographie des entrepreneurs indépendants

Ce chapitre propose une analyse de la population des entrepreneurs indépendants par secteur d'activité, nature de l'activité et âge. Le statut d'étudiant-indépendant ainsi que les cotisations sociales sont également étudiés. Enfin, la situation des indépendants belges est comparée à celle des indépendants des pays voisins. Sauf mention contraire, tous les chiffres cités dans ce chapitre ayant trait aux indépendants incluent également les aidants.

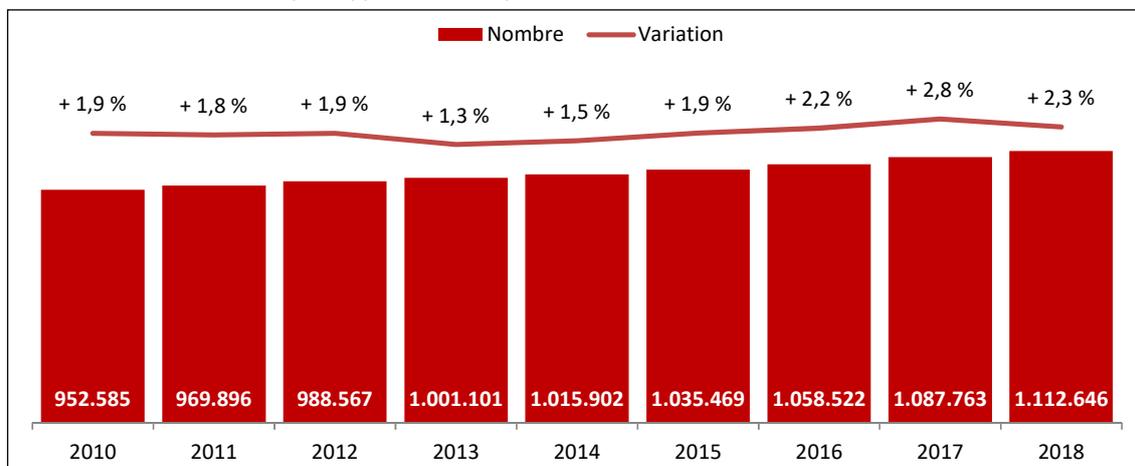
3.1. Profil

Selon les statistiques de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), 1.112.646 entrepreneurs indépendants et aidants étaient assujettis aux caisses d'assurances sociales au cours du 4^e trimestre de 2018, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à 2017 (graphique 30). Il s'agit de 1.049.159 indépendants et 63.487 aidants. Le nombre d'indépendants augmente chaque année tandis que le nombre d'aidants continue de diminuer.

Une ventilation par genre de la population d'aidants révèle une diminution substantielle des aidantes (-4 %) tandis que l'effectif des aidants masculins reste stable (+0,1 %). La part des aidants dans l'ensemble des assujettis est de 5,7 % en 2018, alors qu'elle était encore de 8,2 % en 2009.

Graphique 30. Indépendants et aidants

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

On comptait, en 2018, 119.000 starters, parmi lesquels 110.218 indépendants et 8.782 aidants, soit une augmentation de 3,8 % par rapport à 2017. Parmi les 59.306 cessants de 2018, il y avait 54.362 indépendants et 4.944 aidants. Le nombre total de cessations a augmenté de 2,7 % par rapport à l'année précédente.

Le 1^{er} janvier 2019, la Belgique comptait 97 entrepreneurs indépendants et aidants pour 1.000 habitants, contre 96 en 2018.

Tableau 14. Densité du nombre d'entrepreneurs indépendants et aidants pour 1.000 habitants

01.01.2012	01.01.2013	01.01.2014	01.01.2015	01.01.2016	01.01.2017	01.01.2018	01.01.2019
88	89	90	91	92	93	96	97

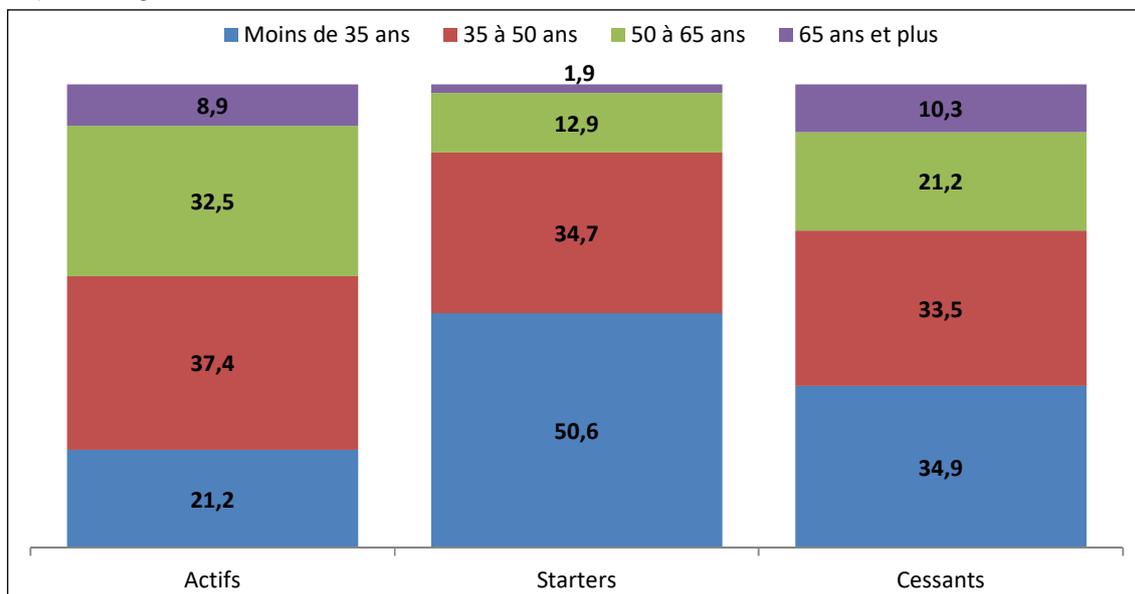
Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

3.1.1. Age

Le graphique 31 illustre la répartition par catégorie d'âge de la population des indépendants actifs au cours du 4^e trimestre de 2018 et de la population des indépendants qui ont démarré ou cessé leur activité en 2018.

Graphique 31. Indépendants actifs, starters et cessants par catégorie d'âge en 2018

En pourcentage.



Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

Les indépendants âgés de 35 à 50 ans constituent la principale catégorie d'indépendants actifs ; toutefois leur part relative s'érode d'année en année. L'évolution du nombre d'indépendants dans cette catégorie reste orientée à la hausse (0,9 %) en 2018. Cette croissance est néanmoins plus faible que celles des autres groupes : 3,6 % chez les moins de 35 ans, 2,9 % chez les indépendants âgés de 50 à 65 ans et 3 % pour ceux de plus de 65 ans.

Un peu plus de la moitié des starters a moins de 35 ans. Les starters âgés de 18 à 22 ans ont connu la plus forte hausse en 2018 (10,3 %), passant ainsi de 6.312 en 2017 à 6.963 en 2018. Près de 20 % des starters ont entre 25 et 29 ans.

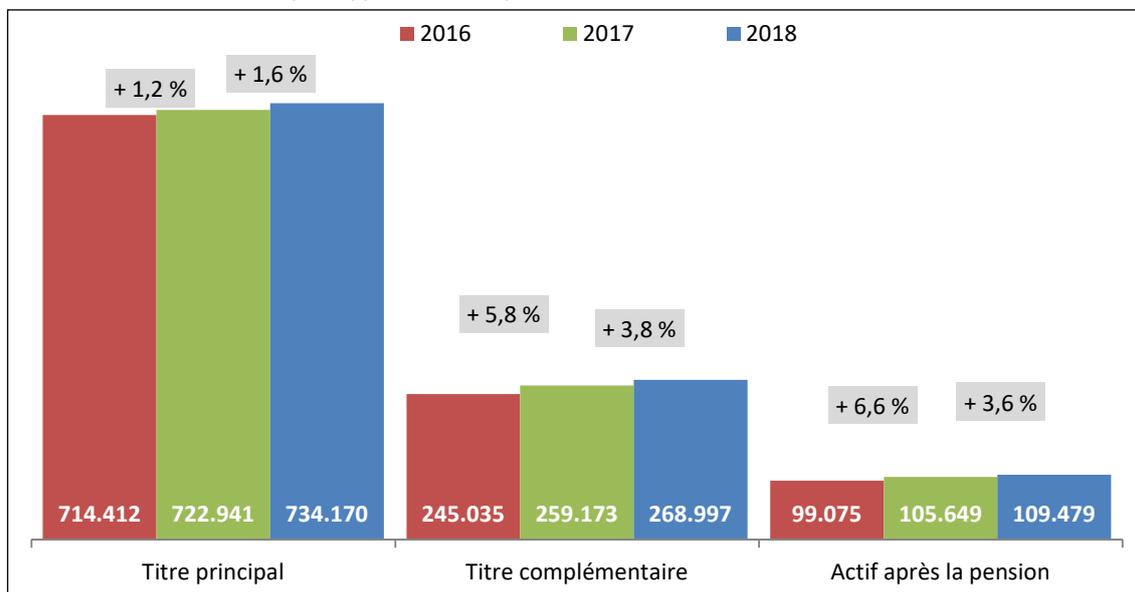
Les catégories d'âge des moins de 35 ans et des 35 à 50 ans représentent chacune environ un tiers des cessants.

3.1.2. Nature de l'activité

66 % des assujettis exercent leur activité en tant qu'activité principale, 24,2 % en activité complémentaire et 9,8 % en tant qu'actif après la pension. Toutes ces catégories ont connu une croissance en 2018 : de 1,6 % pour les indépendants à titre principal à plus de 3,5 % pour les 2 autres catégories (graphique 32). En chiffres absolus, le nombre d'assujettis indépendants à titre principal a plus fortement augmenté que le nombre d'assujettis à titre complémentaire (respectivement +11.229 et +9.824), contrairement à l'année précédente.

Graphique 32. Assujettis selon la nature de l'activité

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.

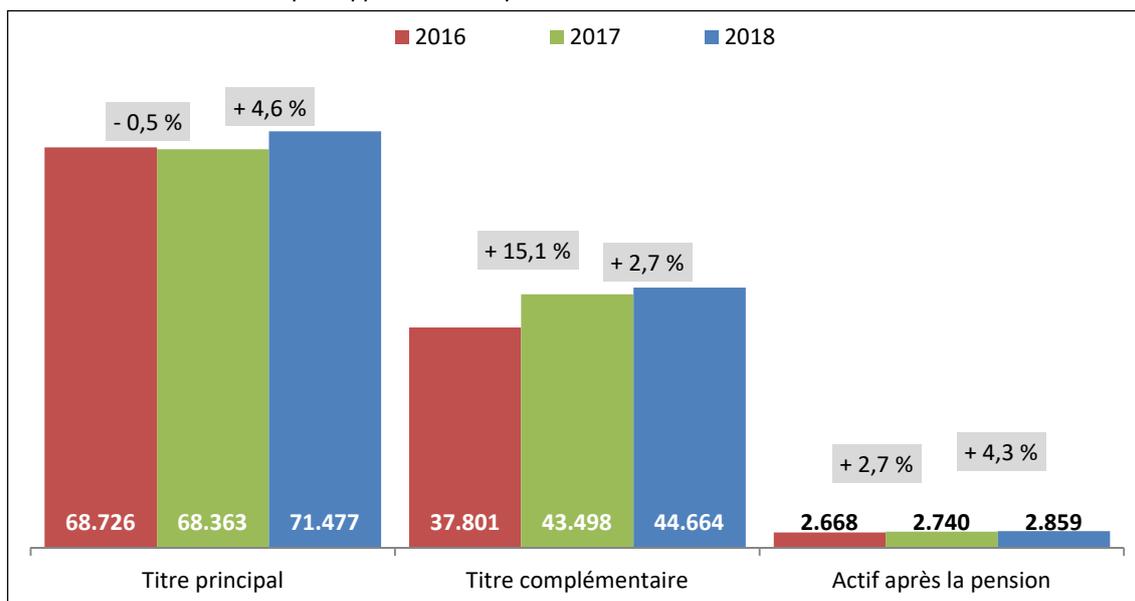


Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

La majorité des starters (60,1 %) exercent leur activité à titre principal, 37,5 % à titre complémentaire et 2,4 % sont actifs après la pension. En 2018, il y avait 4,6 % de starters à titre principal de plus qu'en 2017. Le nombre de starters à titre complémentaire a augmenté de 2,7 % (+1.166), nettement moins que l'augmentation de 15,1 % en 2017. Les hommes représentent 67 % des starters à titre principal et 53 % des starters à titre complémentaire.

Graphique 33. Starters selon la nature de l'activité

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.

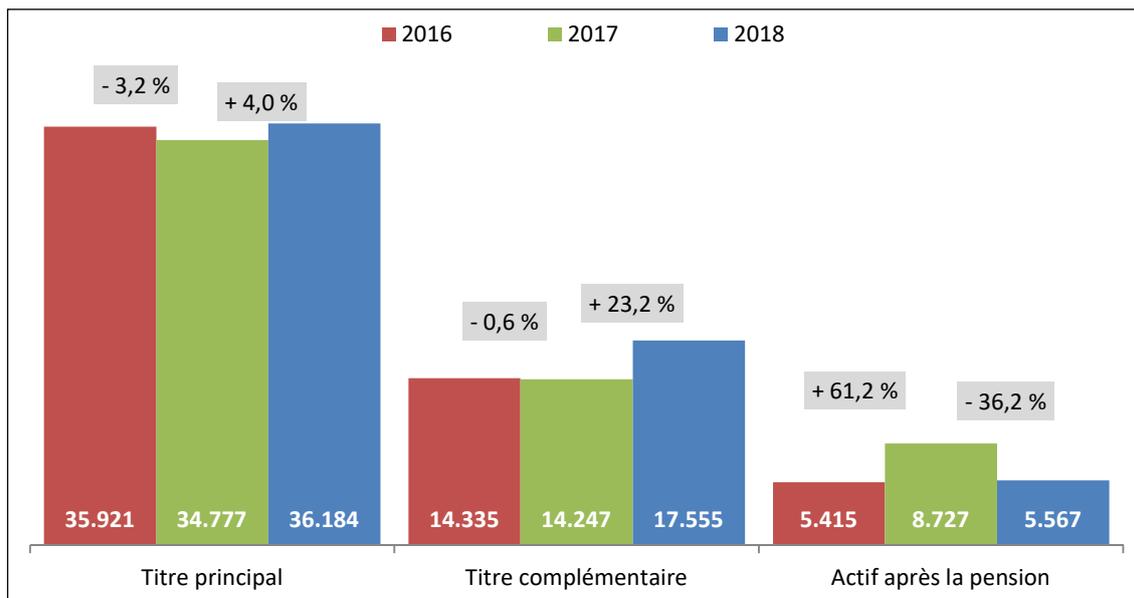


Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

61 % des cessants étaient indépendants à titre principal, 29,6 % à titre complémentaire et 9,4 % actifs après la pension. Entre 2017 et 2018, le nombre de cessants à titre principal a augmenté de 4 % et le nombre de cessants à titre complémentaire a augmenté de 23,2 %. Il y a par contre 36,2 % de cessants actifs après la pension en moins qu'en 2017.

Graphique 34. Cessants selon la nature de l'activité

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

3.1.3. Secteurs

Les secteurs les plus importants en nombre d'indépendants et d'aidants assujettis sont les professions libérales et le commerce. Ils représentaient chacun environ 30 % de l'ensemble des indépendants et aidants assujettis en 2018. C'est la première fois que le secteur des professions libérales compte davantage d'indépendants et aidants que celui du commerce. L'industrie occupe la 3^e place avec 22,6 %.

En 2018, le nombre d'indépendants et d'aidants a augmenté dans la plupart des secteurs. Les principales hausses ont été observées dans les secteurs suivants :

- professions libérales : +12.672 assujettis (+3,8 %)
- industrie : +8.502 assujettis (+3,5 %)
- agriculture : +4.909 assujettis (+5,4 %)

Le secteur des professions libérales enregistre une croissance significative depuis quelques années. Il présente une hausse de 49,9 % depuis 2009, ce qui correspond à 113.794 nouveaux assujettis. La population totale des indépendants et aidants a augmenté de 19 %, soit 178.004 personnes sur la même période.

Le nombre d'indépendants et aidants dans le secteur du commerce a reculé de 2.952 personnes, soit une baisse de 0,9 % entre 2017 et 2018. C'est la plus forte baisse rencontrée dans ce secteur dans les 10 dernières années. Depuis 2009, le nombre d'assujettis dans le secteur du commerce a diminué de 13.085, soit un recul de 3,85 % en 9 ans. Entre 2009 et 2018, la part de ce secteur dans la population totale des indépendants et aidants est passée de 36,4 % à 29,4 %.

Les professions libérales et l'industrie regroupent une part significative de starters (environ 28 %). Le commerce (25,4 %) se hisse à la 3^e place.

La majorité des cessants étaient actifs dans le secteur du commerce (32,9 %), suivi par l'industrie (28,2 %) et les professions libérales (24 %).

En 2018, il y avait 318.362 administrateurs de sociétés parmi les assujettis, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente.

3.1.4. Statut d'étudiant-indépendant

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, le nouveau dispositif réglementaire lié au statut social pour les étudiants-indépendants vise à stimuler l'esprit d'entreprendre chez les jeunes.

Ce statut permet non seulement aux étudiants de dégager du temps pour combiner une activité indépendante avec leurs études, mais surtout, de bénéficier d'une série d'avantages, notamment en termes de protection sociale et de réductions d'obstacles sociaux et fiscaux.

Le statut d'étudiant-indépendant s'applique aux jeunes qui remplissent trois conditions :

- ils sont âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus ;
- ils sont inscrits, à titre principal, pour suivre régulièrement des cours dans un établissement d'enseignement en Belgique ou à l'étranger, en vue d'obtenir un diplôme reconnu par l'autorité compétente en Belgique ;
- et ils exercent une activité professionnelle pour laquelle ils sont assujettis au statut social des travailleurs indépendants.

La loi prévoit un statut social et fiscal spécifique pour ces étudiants, à savoir :

Un régime de cotisation au statut social des indépendants avantageux pour ceux qui ont des revenus inférieurs au plancher établi pour les indépendants à titre principal (13.847,39 euros pour 2019). Dorénavant, l'étudiant-entrepreneur est exempté du paiement de cotisations sociales pour des revenus en dessous d'un certain seuil :

- Il est exempté du paiement de cotisations sociales s'il a des revenus annuels inférieurs à 6.923,69 euros, soit la moitié du plancher des revenus pour des indépendants à titre principal ;
- Si le revenu ne dépasse pas 13.847,39 euros, les cotisations sociales sont calculées en tenant compte d'une exonération sur une tranche de revenus de 6.923,69 euros. La cotisation est alors comprise entre 0 et 354,84 euros par trimestre.

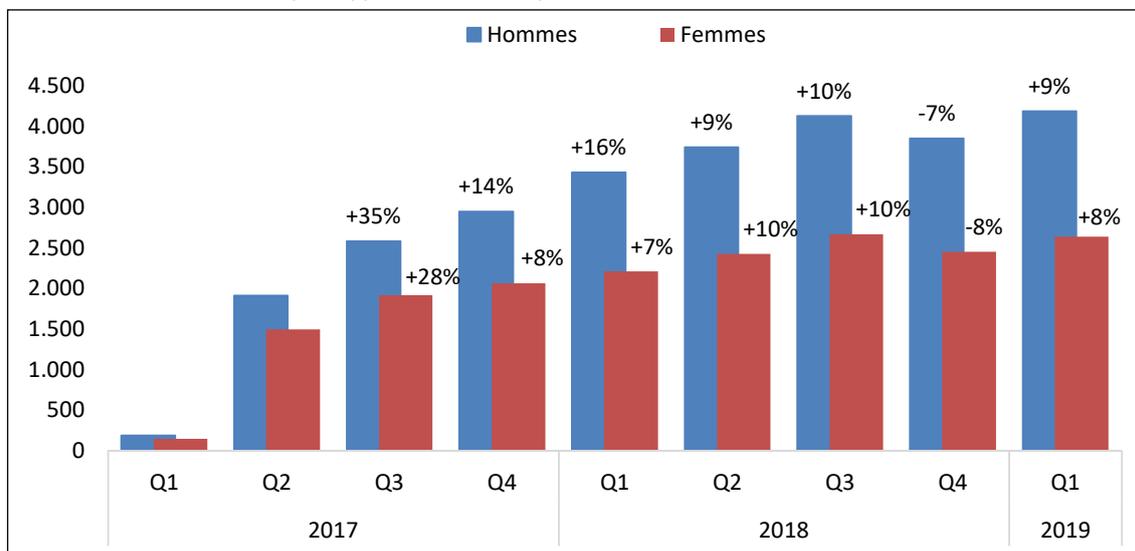
Ensuite, il maintient ses droits de santé en tant que personne à charge s'il ne paie pas les mêmes cotisations qu'un indépendant à titre principal. Par ailleurs, en matière d'assurance incapacité de travail, invalidité et maternité, les périodes pour lesquelles il paie des cotisations réduites peuvent être prises en compte pour l'accomplissement du stage d'attente à la mutuelle.

Enfin, il bénéficie aussi de l'exonération de la première tranche de revenus dans le calcul des personnes à charge.

Le graphique 35 montre l'évolution du nombre d'étudiants-indépendants affiliés à une caisse d'assurances sociales, par genre, depuis l'entrée en vigueur du dispositif (chiffres trimestriels communiqués par les caisses d'assurances sociales).

Graphique 35. Assujettis étudiants-indépendants par genre

En nombre et variation en % par rapport au trimestre précédent.



Source : rapports du Comité de gestion de l'INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

Au 1^{er} trimestre de 2019, il y avait au total 6.820 étudiants-indépendants (4.184 hommes et 2.636 femmes). Ce qui correspond à une augmentation de 21 % par rapport au 1^{er} trimestre de 2018, soit 1.186 étudiants-indépendants de plus. Ainsi, le nombre d'étudiants-indépendants, hommes et femmes, est reparti à la hausse après la baisse observée au 4^e trimestre 2018.

3.2. Cotisations sociales

Un indépendant est obligé de s'affilier à une caisse d'assurances sociales afin de bénéficier de prestations de sécurité sociale. Il paie pour cela des cotisations sociales trimestrielles.

Le montant des cotisations sociales correspond à un pourcentage des revenus professionnels de l'indépendant. Les caisses d'assurances sociales demandent également un certain montant pour couvrir leurs frais de fonctionnement.

En 2018, 4,396 milliards d'euros ont été payés en cotisations sociales, une augmentation de 2 % par rapport à 2017.

Tableau 15. Montant d'encaissement des cotisations sociales

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant d'encaissement (en milliards d'euros)	3,476	3,537	3,680	3,849	3,879	4,138	4,234	4,311	4,396
Variation annuelle (%)	3,2	1,7	4,0	4,6	0,8	6,7	2,3	1,8	2,0

Source : SPF Sécurité sociale, calculs de l'Observatoire des PME.

Lorsqu'un indépendant a des difficultés à payer ses cotisations sociales, il peut introduire une demande de dispense. Seuls les indépendants à titre principal peuvent y recourir.

Le nombre de demandes de dispenses de cotisations sociales diminue chaque année depuis 2014. En 2018, 10.018 demandes ont été introduites par des indépendants, soit une diminution importante de 29,4 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse continue peut s'expliquer en partie par la réforme de 2015 de la méthode de calcul des cotisations sociales. Dorénavant, l'indépendant paie ses cotisations sur les revenus de l'année en cours, avec un ajustement ultérieur si nécessaire, plutôt que sur les revenus de la 3^e année antérieure. Cela permet de coller davantage à la réalité économique. Par ailleurs, en raison du transfert de la Commission de dispense de cotisations vers l'INASTI, plus aucune demande de dispense n'a pu être introduite depuis le 1^{er} octobre 2018. Cela pourrait avoir comme conséquence de diminuer artificiellement le nombre de demandes introduites en 2018.

En 2018, 8.518 dispenses ont été accordées. Il s'agit de 4.282 dispenses totales et 4.236 dispenses partielles.

Tableau 16. Demandes de dispenses de cotisations sociales

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de demandes	30.423	26.776	6.844	32.013	27.050	16.579	14.548	14.198	10.018
Variation annuelle (%)	10,4	-12,0	0,3	19,3	-15,5	-38,7	-12,3	-2,4	-29,44

Source : SPF Sécurité sociale, calculs de l'Observatoire des PME.

3.3. Comparaison internationale

Selon l'Enquête européenne sur les forces de travail (EFT-EU), 619.400 entrepreneurs indépendants âgés de 15 à 74 ans étaient actifs en Belgique en 2018. Il s'agit ici uniquement de personnes dont c'est l'activité principale. Il s'agit d'une diminution par rapport aux 623.100 entrepreneurs indépendants recensés l'année précédente. A la suite de la réforme de la méthodologie de l'enquête en 2017, la comparaison avec les années antérieures n'est pas possible pour la Belgique.

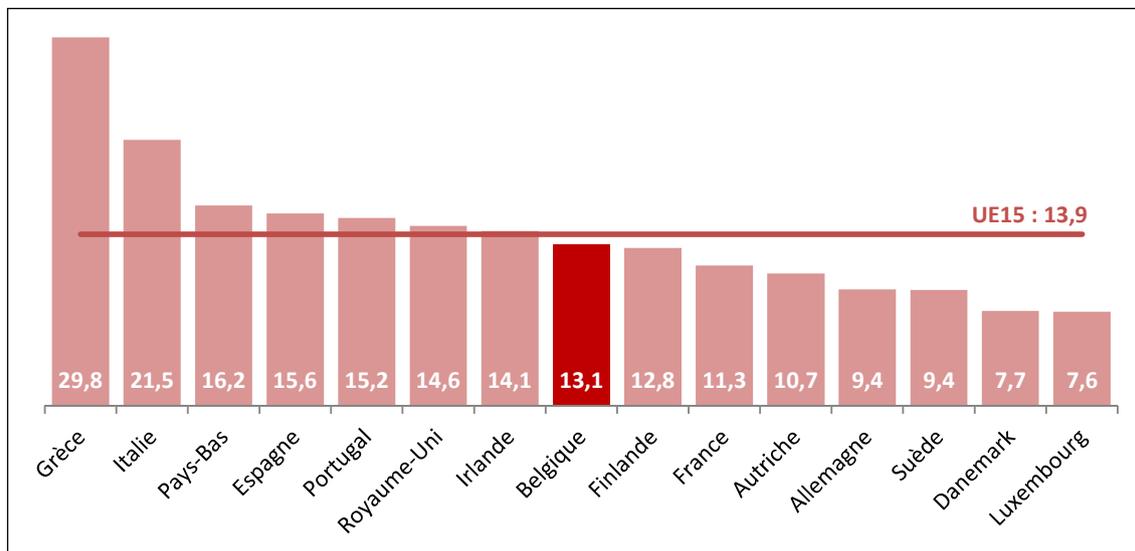
Le rapport annuel 2018 sur les PME européennes de la Commission européenne consacre un chapitre aux indépendants. Il traite notamment de la part des indépendants dans la population active occupée (en emploi) et de la part des indépendants avec ou sans salarié parmi l'ensemble des indépendants. Ces indicateurs sont calculés sur la base des données issues de l'Enquête européenne sur les forces de travail. Le rapport de la Commission européenne étudie la catégorie d'âge des 15 à 64 ans. Les calculs du Tableau de bord portent quant à eux sur la catégorie des 15 à 74 ans. De plus en plus d'indépendants restent actifs après 65 ans, l'âge de la pension.

La Belgique se trouve sur la médiane en ce qui concerne la part des indépendants dans la population active occupée (en emploi) des pays de l'UE15. 13,1 % de cette population est constituée d'indépendants. C'est moins que la moyenne de l'UE15 qui est de 13,9 % (graphique 36).

La part des indépendants dans la population active occupée (en emploi) a diminué par rapport à 2017, tant pour la Belgique que pour la moyenne de l'UE15, puisque les parts s'élevaient alors respectivement à 13,5 % et 14,1 %.

Graphique 36. Part des indépendants dans la population active occupée en 2018 pour les pays de l'UE15

En pourcentage.

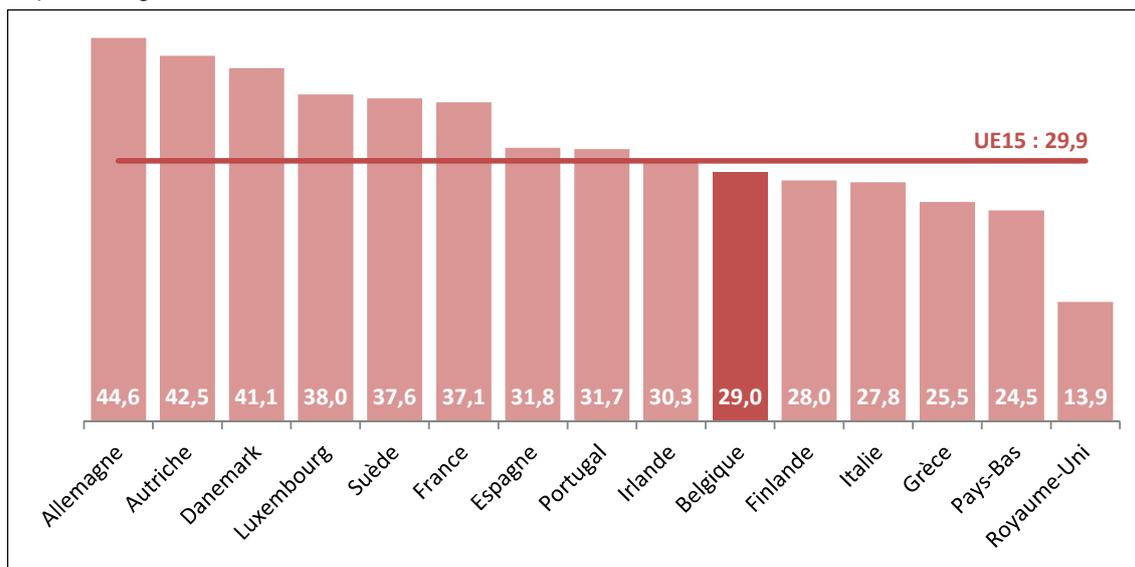


Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 26.04.2019 ; calculs de l'Observatoire des PME.

En ce qui concerne la part des indépendants occupant des travailleurs, la Belgique (29 %) se trouve juste en-deçà de la moyenne de l'UE15 (29,9 %). Seuls cinq pays de l'UE15 se classent encore moins bien, à savoir la Finlande, l'Italie, la Grèce, les Pays-Bas, et le Royaume-Uni (graphique 37).

Graphique 37. Part des indépendants occupant des travailleurs en 2018 pour les pays de l'UE15

En pourcentage.

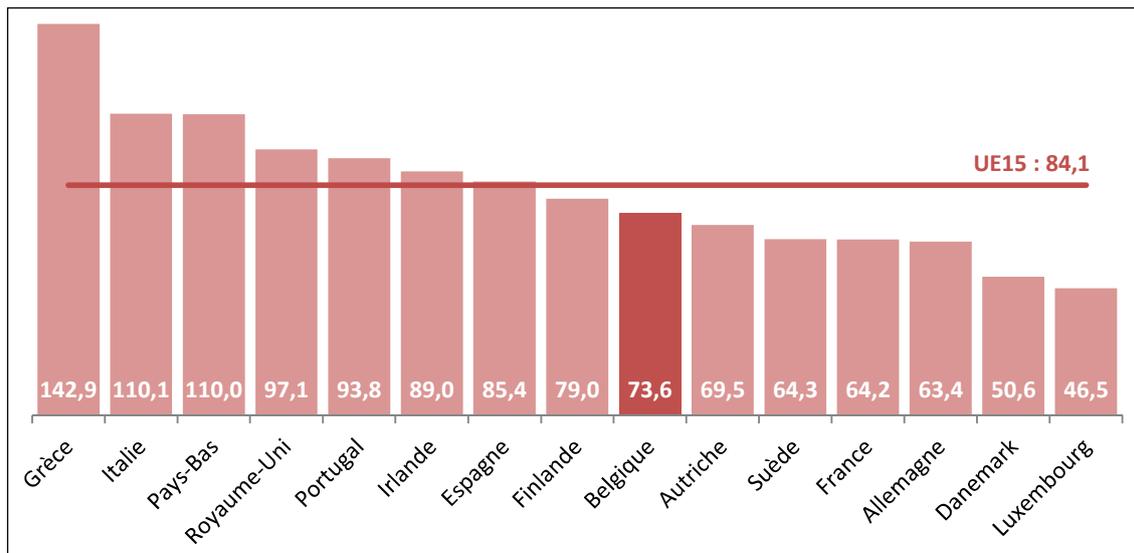


Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 26.04.2019 ; calculs de l'Observatoire des PME.

En 2018, il y avait 73,6 indépendants pour 1.000 habitants âgés entre 15 et 74 ans en Belgique. Ils sont plus nombreux aux Pays-Bas, soit 110. La densité du nombre d'indépendants est plus faible en France et en Allemagne avec respectivement 64,2 et 63,4 indépendants pour 1.000 habitants. La moyenne de l'UE15 est 84,1.

Graphique 38. Nombre d'indépendants pour 1.000 habitants âgés de 15 à 74 ans pour les pays de l'UE-15, en 2018

En pourcentage.



Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 26.04.2019 ; calculs de l'Observatoire des PME.

En Belgique, le secteur des professions libérales²⁷ compte le plus grand nombre d'indépendants actifs en 2018 (16,1 %), suivi de près par le commerce²⁸ (15,6 %). En 2017, le commerce comptait encore davantage d'indépendants que les professions libérales. Ainsi, après être devenu le principal secteur en termes de nombre de PME en 2017, le secteur des professions libérales se hisse en 2018 également en 1^{re} position au niveau du nombre d'indépendants. Enfin, le secteur de la construction affiche 14,6 % des entrepreneurs indépendants²⁹, une part légèrement plus grande qu'en 2017 (14,3 %).

Le top 3 en Allemagne est composé des mêmes secteurs. Les professions libérales y occupent également la 1^{re} place (14,5 %), suivies par le commerce (12,4 %). La construction rassemble 11,8 % des indépendants.

27 NACE-BEL section M (activités spécialisées, scientifiques et techniques).

28 NACE-BEL section G (commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motos).

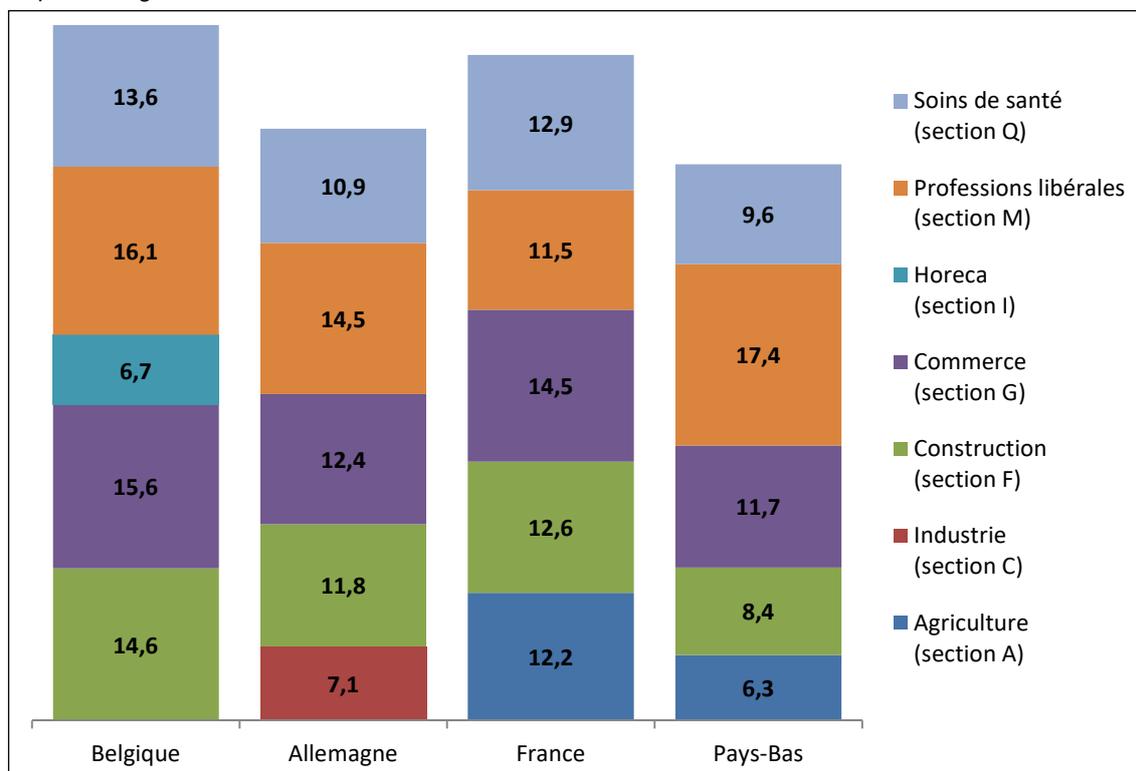
29 NACE-BEL section F (construction).

En France, la plupart des indépendants sont issus du commerce. La 2^e place revient au secteur de la santé³⁰, avec une part de 12,9 %. Le secteur de la construction (12,6 %) complète ce palmarès. Le secteur des soins de santé occupait encore la 3^e place en 2017, et la 4^e en 2016. L'agriculture³¹, par contre, occupait encore la 2^e place en 2017 et n'est plus désormais que le 4^e secteur (12,2%).

Aux Pays-Bas, en 2018, les indépendants étaient surtout actifs dans les professions libérales (17,4 %), le commerce (11,7 %) et la santé (9,6 %).

Graphique 39. Cinq principaux secteurs dans lesquels les indépendants sont actifs en 2018

En pourcentage.



Source : Eurostat (Labour Force Survey), 26.04.2019 ; calculs de l'Observatoire des PME.

30 NACE-BEL sectie Q (santé humaine et action sociale).

31 NACE-BEL section A (agriculture, sylviculture et pêche).

3.4. Tableau récapitulatif sur la démographie des entrepreneurs indépendants

Le tableau 17 donne un aperçu de l'évolution positive (vert) ou négative (rouge) des différents indicateurs clés portant sur la démographie des entrepreneurs indépendants.

Tableau 17. Indicateurs du chapitre « démographie des entrepreneurs indépendants »

Variation en %.

	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017
Nombre d'indépendants et d'aidants	+1,3	+1,5	+1,9	+2,2	+2,8	+2,3
Nombre de starters	-2,3	+6,4	+6,6	+5,8	+5,0	+3,8
Nombre de cessants	+11,4	+13,8	-10,5	+14,2	+3,7	+2,7
Montant d'encaissement des cotisations sociales	+4,6	+0,8	+6,7	+2,3	+1,8	+2
Nombre de demandes de dispenses de cotisations sociales	+19,3	-15,5	-38,7	-12,3	-2,4	-29,4



4. Entreprenariat féminin

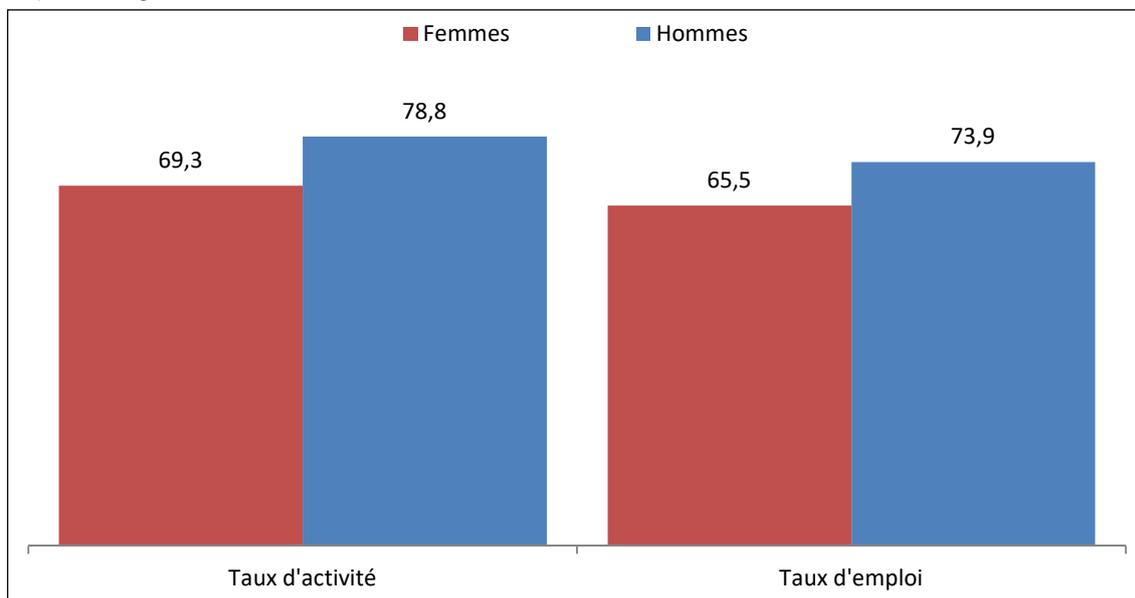
Ce chapitre décrit tout d'abord la situation des femmes sur le marché du travail. Il dresse ensuite le portrait des femmes travaillant en tant qu'entrepreneur indépendant avant d'étudier la thématique de l'entreprenariat féminin au travers de l'origine. Cette section se clôture avec une comparaison internationale des femmes entrepreneurs indépendants.

4.1. Les femmes sur le marché du travail

Le graphique 40 affiche le taux d'activité et le taux d'emploi des femmes et des hommes en Belgique en 2018. Le taux d'activité désigne le rapport entre la population active (personnes en emploi et au chômage) et la population totale âgée de 20 à 64 ans. Le taux d'emploi est la proportion de personnes actives occupées (en emploi) parmi la population totale âgée de 20 à 64 ans. Il ressort des données de l'Enquête européenne sur les forces de travail qu'en Belgique, le taux d'activité comme le taux d'emploi des femmes est nettement inférieur à celui des hommes. En 2017, la différence était encore de 10,5 points de pourcentage pour le taux d'activité et de 9,8 points de pourcentage pour le taux d'emploi. Cette différence s'est donc légèrement résorbée en 2018 puisqu'elle est désormais de respectivement 9,5 et 8,4 points de pourcentage.

Graphique 40. Taux d'activité et d'emploi par genre (20-64 ans) en Belgique en 2018

En pourcentage.



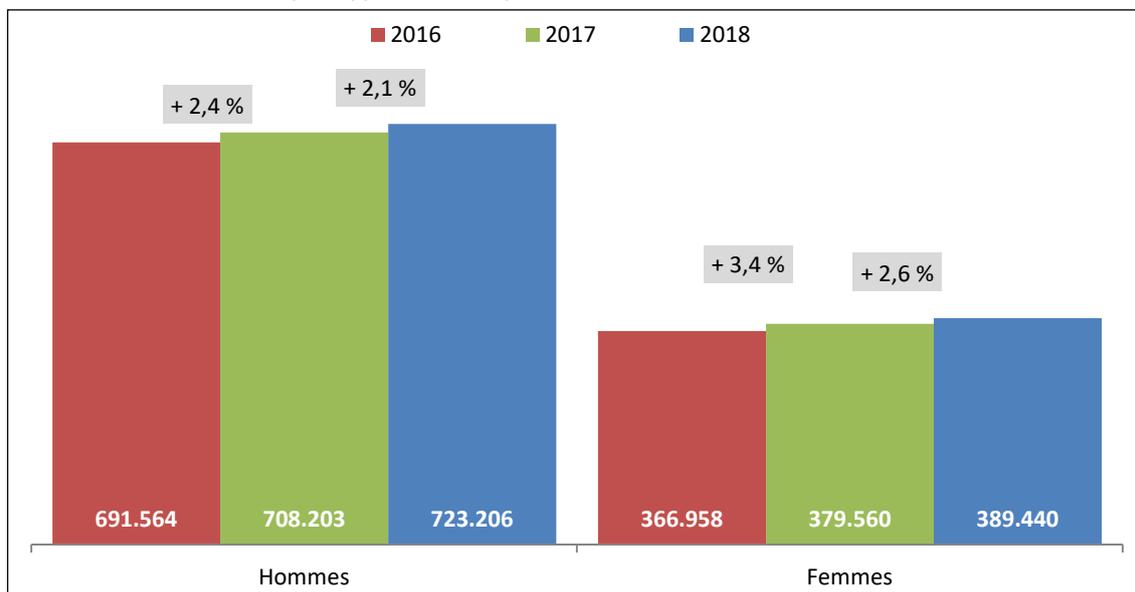
Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 26.04.2019 ; calculs : Observatoire des PME.

4.2. Le statut d'indépendant

Les 1.112.646 indépendants et aidants enregistrés auprès de l'INASTI au cours du 4^e trimestre de 2018 se répartissaient en 723.206 hommes et 389.440 femmes (graphique 41). Une ventilation par genre de l'évolution du nombre d'indépendants et d'aidants révèle une croissance de 2,6 % du nombre de femmes d'assujetties aux caisses d'assurances sociales et de 2,1 % pour les hommes. Sauf mention contraire, tous les chiffres cités dans ce chapitre ayant trait aux indépendantes incluent également les aidantes.

Graphique 41. Indépendants et aidants par genre

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.



Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

Alors que la part des femmes aidantes parmi la population des femmes assujetties aux caisses d'assurances sociales était encore de 12,2 % en 2009, elle ne s'élève plus qu'à 8,6 % en 2018. Le nombre d'aidantes a diminué en 2018 de 1.400 unités, soit 4 %. Le nombre de femmes indépendantes a par contre augmenté de 11.280 unités, soit 3,3 %.

En 2018, les femmes indépendantes et aidantes étaient 1,3 % plus nombreuses à démarrer une activité qu'en 2017. Par contre, il y a eu 5,8 % de cessations en plus chez les femmes. Les évolutions correspondantes chez les indépendants masculins révèlent un taux d'accroissement du nombre de starters (5,5 %) supérieur au taux des cessants (0,9 %).

Le nombre de femmes indépendantes et d'aidantes à titre principal correspondait à 22,6 % de la population des assujettis en 2018. 10 % des assujettis sont des femmes exerçant leur activité indépendante à titre complémentaire et 2,4 % sont des femmes exerçant leur activité indépendante après la pension.

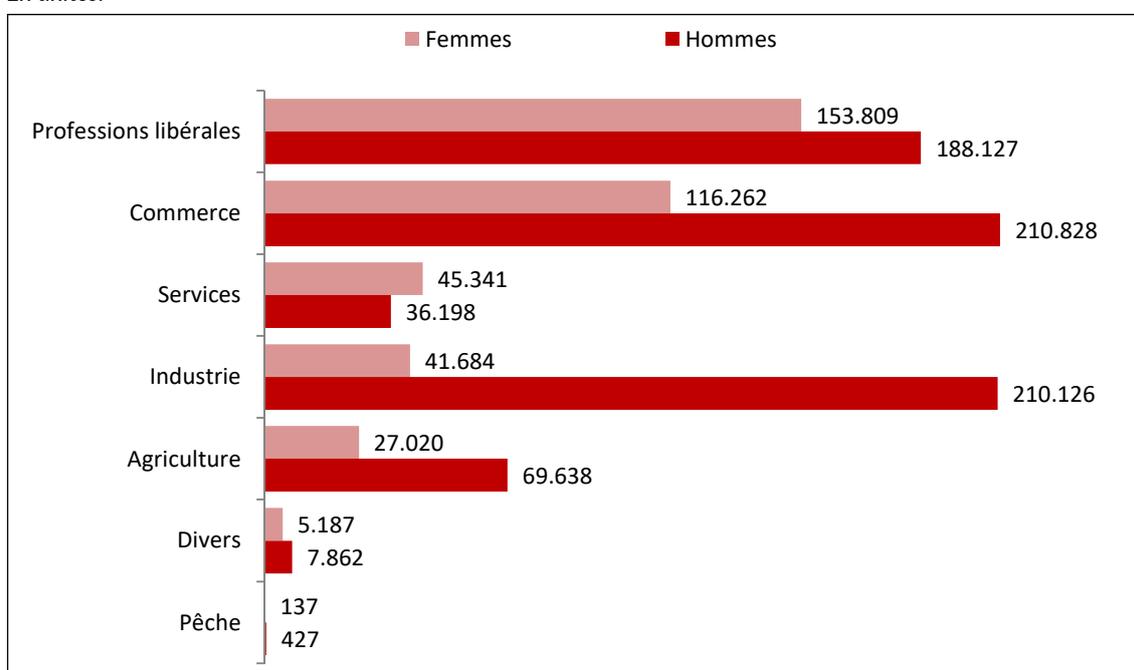
Le poids relatif d'une activité indépendante à titre complémentaire est plus important au sein de la population féminine qu'au sein de la population masculine. Ainsi, 28,5 % des femmes indépendantes et 21,8 % des hommes indépendants exercent leur activité à titre complémentaire. Parmi les femmes indépendantes, 64,6 % exercent leur activité à titre principal et 6,9 % sont « actives après la pension ». Chez les hommes indépendants, il s'agit respectivement de 66,7 % d'actifs à titre principal et 11,4 % d'actifs après la pension.

51,6 % des femmes qui ont démarré une activité indépendante en 2018 l'ont fait à titre principal, 46,5 % à titre complémentaire et 1,9 % dans la catégorie « actif après pension ».

Le graphique 42 présente par ordre décroissant et par genre le nombre d'indépendants et d'aidants en 2018 pour les principaux secteurs. La majorité des femmes indépendantes et aidantes exercent leur activité au sein du secteur des professions libérales (39,5 %) et du commerce (29,9 %). Une ventilation par genre de la population indépendante au sein de ces mêmes secteurs révèle toutefois une majorité d'indépendants masculins actifs au sein des professions libérales (55 %) et du commerce (64,5 %). Les services sont le seul secteur dans lequel les femmes indépendantes sont plus nombreuses (55,6 %) que les hommes (44,4 %). Avec une représentation féminine de seulement 16,6 %, le secteur de l'industrie affiche le plus grand déséquilibre en terme de parité homme-femme. Ce secteur rassemble la population indépendante masculine la plus importante après le secteur du commerce et se glisse en troisième position en termes de population indépendante totale après les secteurs des professions libérales et du commerce.

Graphique 42. Indépendants et aidants par secteur selon le genre en 2018

En unités.



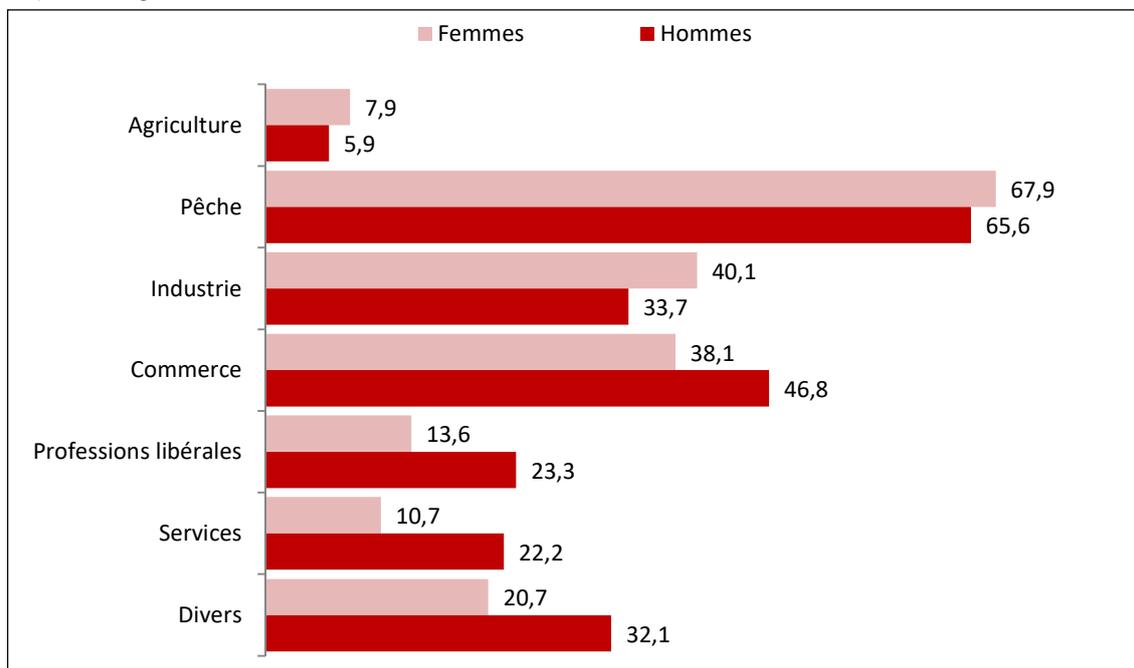
Source : INASTI ; calculs Observatoire des PME.

En 2018, il y avait 90.028 femmes administratrices parmi les indépendants. C'est 23,1 % de l'ensemble des femmes indépendantes. Chez les hommes, cette part est de 31,6 %. Comme les années précédentes, le nombre de femmes administratrices a moins fortement augmenté que celui des hommes administrateurs, tant en chiffres relatifs (0,5 % contre 1,8 %) qu'absolus (441 contre 3.933). Par conséquent, la part des femmes parmi les administrateurs est en baisse constante, de 29,4 % en 2009 à 23,8 % en 2018.

Le graphique 43 donne, par genre et pour les principaux secteurs, la proportion du nombre d'administrateurs par rapport au nombre d'indépendants. Dans le secteur de la pêche, la majorité des indépendants, tant chez les hommes que chez les femmes, sont administrateurs. Dans l'industrie, 40 % des femmes indépendantes sont administratrices.

Graphique 43. Administrateurs indépendants par secteur selon le genre en 2018

En pourcentage.



Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

4.3. Diversité

L'étude « Entrepreneuriat et diversité - Une étude sur l'origine des travailleurs indépendants en Belgique », réalisée par le SPF Economie, dresse un état des lieux des indépendants en Belgique selon leur origine. Le volet « genre » est également abordé dans cette étude, ce qui permet d'analyser la thématique de l'entrepreneuriat féminin via le spectre de l'origine. Tous les chiffres cités dans ce chapitre ayant trait aux indépendants incluent également les aidants.

L'origine belge et l'origine étrangère sont définies comme suit :

- L'origine belge inclut les personnes de nationalité belge, nées belges et dont les parents sont également nés belges.
- L'origine étrangère inclut les personnes soit de nationalité étrangère ou qui sont nées de nationalité étrangère ou soit de nationalité belge et dont l'un des parents est né avec une nationalité étrangère ou possède une nationalité étrangère.

Par ailleurs, les groupes de pays se composent comme suit :

- UE14 : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.
- UE13 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Croatie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.
- Candidats UE : Macédoine, Turquie, Albanie et Monténégro.
- Autres pays européens : Islande, Andorre, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Vatican, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, etc.
- Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie.

- Autres pays africains : Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Congo, Sénégal, Rwanda, etc.
- Proche/Moyen-Orient : Iran, Israël, Territoires palestiniens, Jordanie, Irak, Syrie, Liban, Arabie Saoudite, Yémen, Oman, Emirats Arabes Unis, Qatar, Bahreïn, Koweït, Egypte, Pakistan, Afghanistan.
- Océanie/Extrême-Orient : Chine, Inde, Corée du Sud, Japon, Taiwan, Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande, etc.).
- Autres pays asiatiques : Thaïlande, Malaisie, Vietnam, Philippines, Indonésie, Cambodge, Népal, Sri Lanka, etc.
- Amérique du Nord : Canada, Etats-Unis d'Amérique.
- Amérique centrale et Amérique du Sud : Cuba, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela, etc.

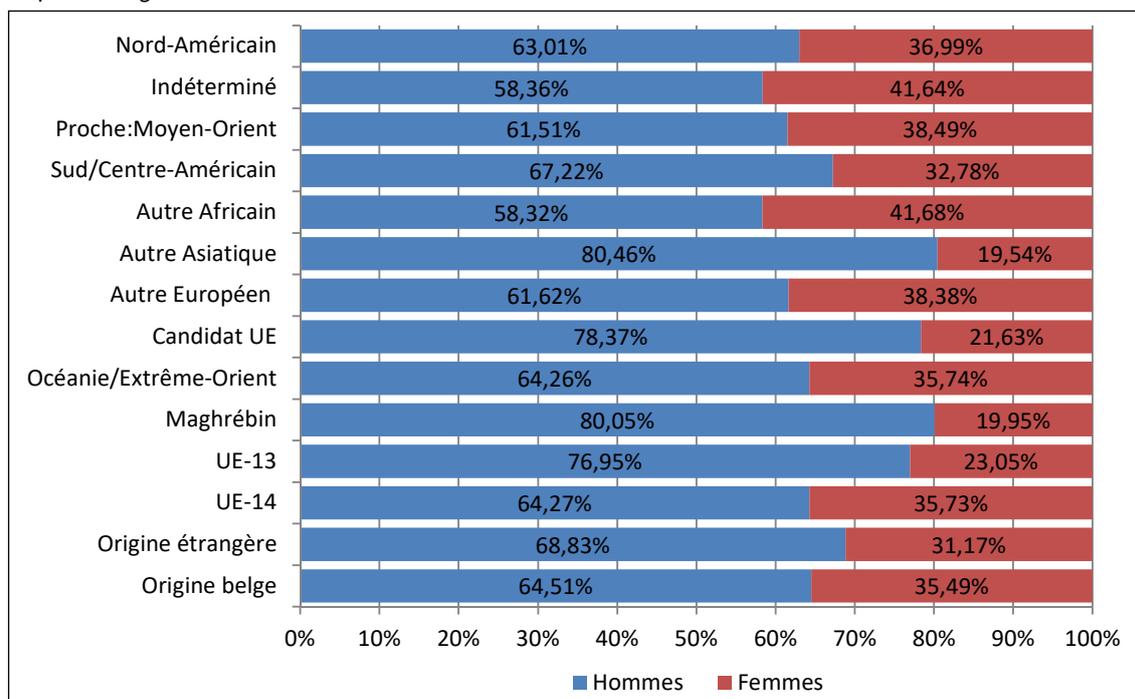
Il ressort de cette étude que les femmes sont légèrement sous-représentées parmi les indépendants d'origine étrangère : en 2015, elles représentaient 31,2 % des indépendants d'origine étrangère, contre 35,5 % des indépendants d'origine belge.

La situation varie cependant très fortement selon la nationalité :

- Plusieurs origines affichent une plus grande parité que les indépendants d'origine belge, à savoir : Océanie/Extrême-Orient, Sud/Centre-Américain, Nord-Américain, autre Africain, indéterminé, autre Européen, UE14.
- D'autres le sont nettement moins : Proche/Moyen-Orient, candidat à l'UE, UE13, autres Asiatique, Maghrébin. Dans le cas des indépendants d'origine asiatique et maghrébine, moins de 20 % des indépendants sont des femmes : il s'agit des origines avec la plus faible représentation de femmes parmi la population des indépendants.

Graphique 44. Répartition des indépendants, selon le genre, par origine, 2015

En pourcentage.



Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, calculs de l'Observatoire des PME.

En 2015, parmi les 331.865 femmes indépendantes :

- 19 % sont d'origine étrangère ;
- 71 % d'origine belge ;
- 10 % d'origine indéterminée.

La majorité des femmes indépendantes d'origines étrangères sont issues de l'Union européenne (67 %) :

- plus de 55 % proviennent de l'Europe de l'Ouest (UE14) : 34.803 ;
- environ 12 % proviennent des pays de l'Europe de l'Est (UE13) : 7.516.

Entre 2008 et 2015, l'augmentation du nombre d'hommes indépendants d'origine étrangère (+38.106) est presque deux fois plus élevée que l'augmentation du nombre de femmes indépendantes d'origine étrangère (+19.021). Néanmoins, en termes relatifs, la croissance du nombre de femmes indépendantes (+43,7 %) est plus importante que celle des hommes (+38,1 %).

Tableau 18. Evolution du nombre d'indépendants selon le genre, par origine, 2008-2015

	Hommes				Femmes			
	2008	2015	Evolution (2008 à 2015)		2008	2015	Evolution (2008 à 2015)	
	Nombre	Nombre	En nombre	En %	Nombre	Nombre	En nombre	En %
Origine indéterminée	96.988	67.361	-29.627	-30,5	52.129	35.088	-17.041	-32,7
Origine belge	381.031	425.826	44.795	11,8	195.278	234.221	38.943	19,9
Origine étrangère	100.055	138.161	38.106	38,1	43.535	62.556	19.021	43,7
UE14	53.509	62.599	9.090	17,0	26.831	34.803	7.972	29,7
UE13	12.714	25.088	12.374	97,3	4.211	7.516	3.305	78,5
Candidat UE	8.040	11.626	3.586	44,6	1.928	2.897	969	50,3
Autre Européen	2.352	4.639	2.287	97,2	1.389	2.580	1.191	85,7
Maghrébin	9.541	14.064	4.523	47,4	2.487	3.882	1.395	56,1
Autre Africain	2.302	3.531	1.229	53,4	1.234	2.199	965	78,2
Proche/Moyen-Orient	3.134	4.106	972	31,0	632	997	365	57,8
Océanie/Extrême-Orient	2.854	4.160	1.306	45,8	1.835	2.973	1.138	62,0
Autre Asiatique	2.930	4.531	1.601	54,6	1.385	2.210	825	59,6
Nord-Américain	708	831	123	17,4	386	520	134	34,7
Sud/Centre-Américain	901	1.787	886	98,3	676	1.275	599	88,6
Indéterminé	1.070	1.199	129	12,1	541	704	163	30,1
Total	578.074	631.348	53.274	9,2	290.942	331.865	40.923	14,1

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, calculs de l'Observatoire des PME.

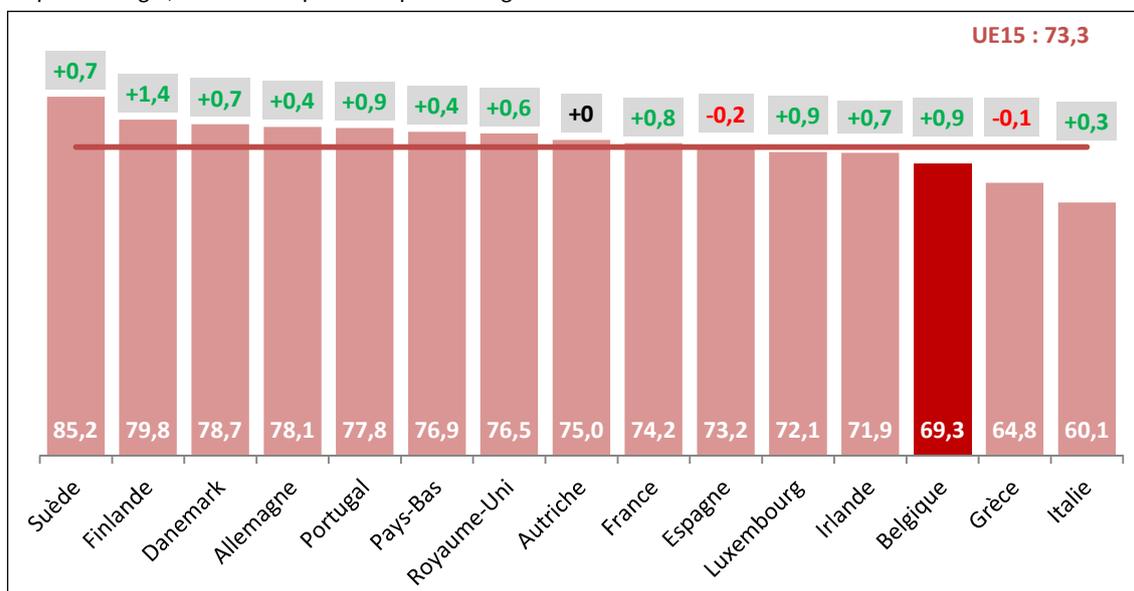
4.4. Comparaison internationale

Selon l'Enquête européenne sur les forces de travail, 69,3 % des femmes belges âgées de 20 à 64 ans étaient actives (en emploi ou au chômage) sur le marché du travail en 2018. Il s'agit d'une augmentation de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2017. C'est moins que la moyenne de l'UE15 de 73,3 % et seules l'Italie et la Grèce ont des résultats inférieurs.

C'est en Finlande que l'augmentation du taux d'activité chez les femmes de 20 à 64 ans a été la plus importante (+1,4 point de pourcentage). La Belgique arrive en 2^e position avec une augmentation de 0,9 point de pourcentage, ex aequo avec le Luxembourg et le Portugal.

Graphique 45. Taux d'activité chez les femmes (20-64 ans) pour les pays de l'UE15 en 2018, et évolution par rapport à 2017

En pourcentage ; variation en points de pourcentage.



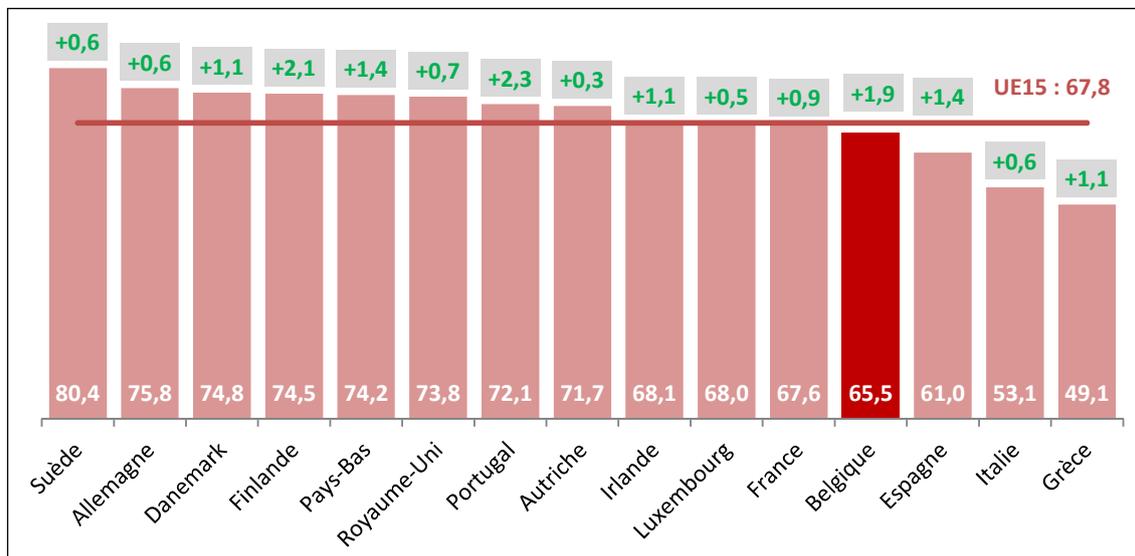
Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 25.04.2019.

Le taux d'emploi des femmes en Belgique, soit le pourcentage de femmes actives occupées (en emploi) par rapport à la population des femmes de 20 à 64 ans, est inférieur de 2,3 points de pourcentage à la moyenne EU15 (65,5 % contre 67,8 %) en 2018. La Belgique s'est ainsi un peu rapprochée de la moyenne européenne, puisque l'écart était encore de 3,2 points de pourcentage en 2017 (taux d'emploi des femmes de 63,6 % en Belgique contre 66,8 % dans l'UE15).

Le Portugal occupe la 1^{re} place en termes d'augmentation du taux d'emploi chez les femmes de 20 à 64 ans : +2,3 points de pourcentage. La Belgique arrive cette fois en 3^e position avec une augmentation de 1,9 point de pourcentage.

Graphique 46. Taux d'emploi des femmes (20-64 ans) pour les pays de l'EU15 en 2018 et évolution par rapport à 2017

En pourcentage ; variation en points de pourcentage.



Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 29.04.2019.

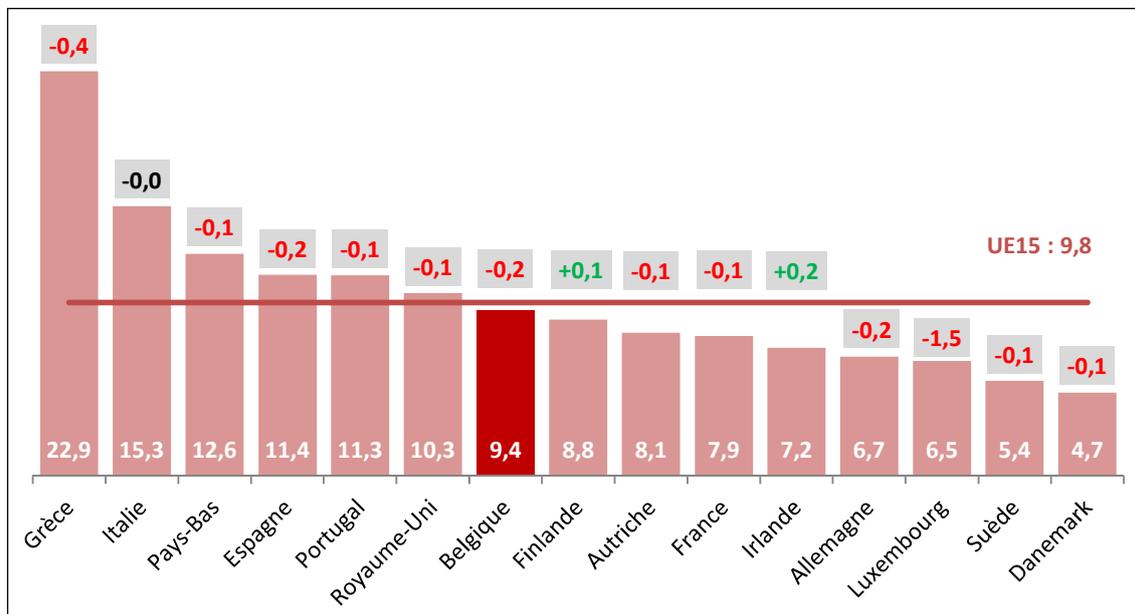
L'enquête sur les forces de travail révèle une densité de la population indépendante féminine à concurrence de 49,3 indépendantes pour 1.000 femmes. En Allemagne et en France, la densité est plus faible (respectivement 42,6 et 42). Aux Pays-Bas, il y a 79,3 entrepreneuses indépendantes pour 1.000 femmes. La moyenne de l'UE15 est de 54,4.

En Belgique, la part des femmes en emploi qui sont indépendantes est de 9,4 %. Ce taux se situe en-deçà de la moyenne de l'UE15 (9,8 %), mais au-dessus de la médiane (8,8 %).

La part des indépendantes parmi les femmes en emploi a baissé dans presque tous les pays européens. Seule la Finlande et l'Irlande ont connu une légère augmentation de 0,1 et 0,2 points de pourcentage respectivement. En Belgique, la baisse a été de 0,2 points de pourcentage.

Graphique 47. Part des indépendantes parmi les femmes en emploi (15-64 ans) pour les pays de l'UE15 en 2018 et évolution par rapport à 2017

En pourcentage ; variation en points de pourcentage.

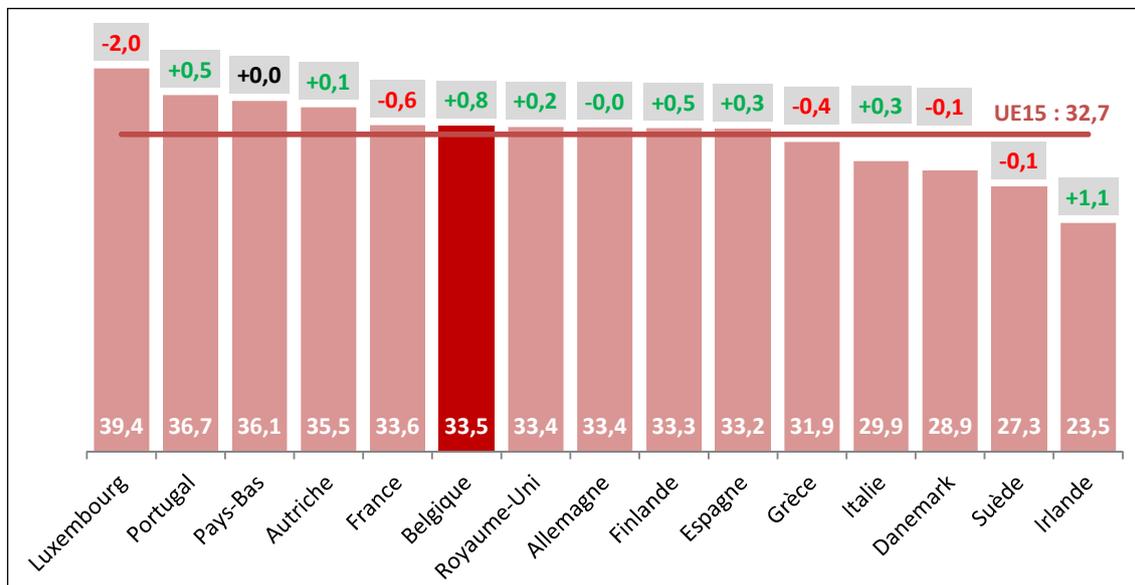


Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 29.04.2019 ; calculs de l'Observatoire des PME.

En 2018 et selon la méthodologie d'Eurostat, 33,5 % des entrepreneurs indépendants en Belgique sont des femmes. C'est légèrement plus qu'en 2017 (32,8 %). La Belgique se hisse de la 10^e à la 6^e place parmi les pays de l'UE15 en terme de représentation des femmes dans l'entrepreneuriat indépendant. La Belgique présente en 2018 la plus forte hausse de la part relative des femmes au sein de la population indépendante (+0,8 point de pourcentage), après l'Irlande (+1,1 point de pourcentage).

Graphique 48. Part des femmes dans la population des indépendants pour les pays de l'UE15 en 2018 et évolution par rapport à 2017

En pourcentage ; variation en points de pourcentage.



Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 26.04.2019 ; calculs de l'Observatoire des PME.

D'après le « EU Startup Monitor »³², moins d'un fondateur de start-up³³ sur dix en Belgique était une femme (9,9 %) en 2018. Seuls la République tchèque et le Portugal ont encore moins de femmes parmi les fondateurs de start-ups. Aux Pays-Bas et en France, les femmes représentent environ un fondateur de start-up sur cinq (22,2 % et 20 % respectivement). En Allemagne, 15,1 % des fondateurs de start-ups sont des femmes, soit un résultat légèrement en deçà de la moyenne européenne³⁴ (15,6 %).

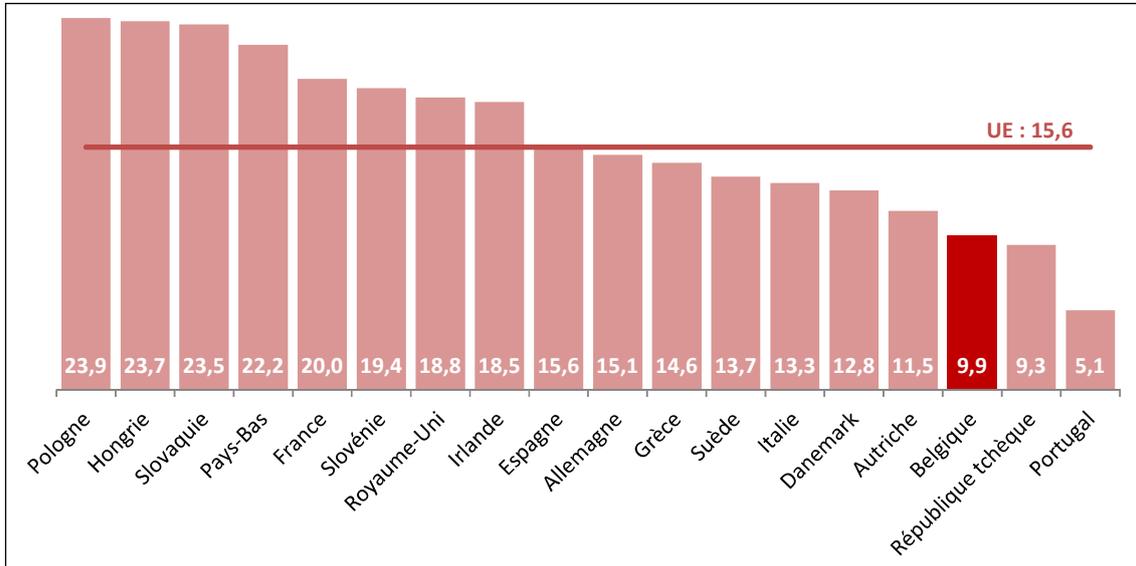
32 <http://startupmonitor.eu/>.

33 La notion de « start-up » est définie comme suit : entreprise de moins de 10 ans, innovante dans son produit ou business modèle, avec intention de grandir (en nombre d'employés ou de marchés).

34 La moyenne européenne pour les 18 pays reprise dans le rapport.

Graphique 49. Part des femmes dans la population des fondateurs de start-ups pour les pays de l'UE en 2018

En pourcentage.



Source : EU Startup Monitor, 2018 Report.

4.5. Tableau récapitulatif sur l'entreprenariat féminin

Le tableau 19 donne un aperçu de l'évolution positive (vert), nulle (blanc) ou négative (rouge) des différents indicateurs clés portant sur l'entreprenariat féminin. Vu que la méthodologie de l'enquête sur les forces de travail a été modifiée en Belgique en 2017, il n'est pas possible de comparer les indicateurs « taux d'activité » et « taux d'emploi » avec ceux des années précédentes.

Tableau 19. Indicateurs du chapitre « entrepreneuriat féminin »

En pourcentage.

	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017
Taux d'activité des femmes					68,4	69,3
Taux d'emploi des femmes					63,6	65,5
Nombre de femmes indépendantes et aidantes	+1,9	+2,2	+2,4	+2,6	+3,4	+2,6
Nombre de femmes indépendantes et aidantes « starters »	-0,4	+7,1	+5,4	+5,2	+5,3	+1,3
Nombre de femmes indépendantes et aidantes « cessantes »	+11,4	+13,8	-10,5	+14,2	+3,7	+5,8



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
<https://economie.fgov.be>

© nd3000 - Adobe Stock.com

